Le paysage dans le renouveau des ruralités, du bien commun à l'outil de développement territorial

Juliette Fradet

▶ **To cite this version:**

Juliette Fradet. Le paysage dans le renouveau des ruralités, du bien commun à l'outil de développement territorial. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02364960

HAL Id: dumas-02364960

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02364960

Submitted on 15 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS OUEST

☑ **CFR Angers**

☐ **CFR Rennes**

Année universitaire : 2018 - 2019 Spécialité : Paysage Spécialisation (et option éventuelle) : PPST	**Mémoire de fin d'études** ☑ d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage ☐ de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage ☐ d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Le paysage dans le renouveau des ruralités,
du bien commun à l'outil de développement territorial

Par : Juliette FRADET

Soutenu à Angers le 19 septembre

Devant le jury composé de :

Président : Damien Rousselière

Maître de stage : Julien Mezzano

Enseignant référent : David Montembault

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation

«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»

disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à l'Association Nationale Nouvelles Ruralités qui m'a accueilli chaleureusement pour ce stage de fin d'étude stimulant. Merci particulièrement à Julien Mezzano, mon maître de stage, pour son soutien, ses conseils et la transmission de ses connaissances sur le monde rural, la politique et plus encore. Merci également à Mélanie Michoux pour son aide précieuse durant le stage. Merci à tous deux pour leur jovialité au travail.

Je tiens également à remercier le réseau de l'association pour tous les événements, tous les échanges et toutes les personnes rencontrées qui ont grandement contribués à l'élaboration de ce mémoire par leurs riches expériences et connaissances des territoires, de leurs dynamiques et de leurs politiques qu'ils partagent et défendent avec conviction.

Merci à David Montembault pour son suivi pédagogique et les aiguillages qu'il a pu me fournir.

Merci à Régis Ambroise et Jean-Jacques Verdier qui m'ont partagé leur expertise, leur point de vue et leurs convictions sur l'intérêt de la démarche paysagère. Ils ont grandement inspiré ce travail pour lequel ils ont prodigué de précieux conseils.

Merci à tous les acteurs du paysage qui ont répondu à mes sollicitations pour me donner un retour sur leurs expériences et nourrir la réflexion de ce mémoire. Je souhaite remercier de tout cœur Pierre Péré qui a partagé avec passion sa belle démarche de citoyenneté paysagère. Merci également à Bertille Daniel pour le temps précieux qu'elle m'a accordé et ses éclairages sur la charte de paysage, sans oublier un merci aux Pays Sud Charentais et Sud Toulousain qui m'ont apporté quelques précieuses informations complémentaires.

Pour leur aide précieuse dans ma recherche bibliographique, je tiens à remercier le CAUE de la Nièvre ainsi que le bibliothécaire de la médiathèque de Nevers.

Merci aux collègues du conseil départemental de la Nièvre pour les moments partagés ensemble et un merci spécial à Denis Richard pour le regard et les conseils et qu'il a apporté lors de la confection de ce mémoire.

Merci à mes camarades de promotion et tout particulièrement à Candice Gouraud pour l'apport de sa connaissance sur l'éolien, à Laura Richard et à Maelys Mérat pour leur entraide morale.

Merci à ma famille pour leur support bien à eux, le coaching par la terreur, à ma grande sœur Charlotte pour sa relecture très attentive, et à ma petite sœur Alice pour son dur soutien et sa main de fer.

Enfin, merci à ma ruralité, le marais Breton Vendéen, ce territoire familier avec lequel je me suis construite en fière maraichine et qui a inspiré ma vision du monde rural. Merci également à la ruralité de la Nièvre qui m'a accueilli durant ce stage et a donné une nouvelle couleur à cette vision. Toutes deux ainsi que d'autres ruralités de passage auront su inspirer ce mémoire.

Table des matières

INTRODUCTION 6

I. DU PAYSAGE REVELATEUR DES RESSOURCES TERRITORIALES AU PAYSAGE RESSOURCE DU TERRITOIRE 8

A. Au XIXe siècle, une structuration des paysages née de l'exploitation optimisée des ressources locales 8

B. À partir du XXe siècle, un bousculement paysager accéléré 11

C. Prendre en main l'évolution des paysages, questionner le modèle de demain 15

II. VERS UN RENOUVEAU RURAL ? QUAND L'ATTRACTIVITE DU CADRE DE VIE SE HEURTE AUX ENJEUX DES TERRITOIRES VECUS 18

A. Un cadre de vie attractif source d'un renouveau démographique 18

B. Mais des territoires complexes aux enjeux forts 22

C. Pour une revitalisation des territoires, entre une prise en compte politique difficile et une forte mobilisation locale 27

III. L'OPPORTUNITE DE LA DEMARCHE PAYSAGERE POUR SE SAISIR DES RESSOURCES TERRITORIALES ET ACTIVER DES SYNERGIES 33

A. Passer d'une démarche paysagère passive à une démarche active et mobilisatrice 33

B. Vers une coopération territoriale 38

C. Vers une différentiation territoriale 42

CONCLUSION 45

BIBLIOGRAPHIE 47

ANNEXE I LA PROTECTION INSTITUTIONNELLE DU PAYSAGE 57

ANNEXE II LE DESSERREMENT RESIDENTIEL 58

ANNEXE III L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES TERRITOIRES FRANÇAIS 58

ANNEXE IV FICHES D'IDENTITES DEMARCHES 60

Introduction

En France, le monde rural a subi de grandes mutations au fil du temps et de manière accélérée ces deux derniers siècles. La révolution industrielle puis l'arrivée du pétrole et enfin du numérique ont bouleversés les modèles de société à commencer par la binarité urbain/rural.

La ruralité est devenue aujourd'hui très difficile à définir car il n'existe plus de limite nette entre la ville et la campagne. Dans le contexte de l'hyper-mobilité et du numérique, les modes de vies ont tendance à s'uniformiser sur tout le territoire.

De plus, le monde rural n'équivaut plus à un monde agricole. Les agriculteurs exploitants ne représentent aujourd'hui plus que 1,5% de la population française (Insee, 2018) et l'économie des territoires ruraux comprend une grande part d'économie résidentielle. Les campagnes, et plus largement les ruralités, sont multiples. Leurs diversités se fondent sur leurs différences de densité et sur la variabilité de leurs mises à distance d'un pôle. Mais ces territoires sont également pluriels du fait de la variété des perceptions qu'ils invoquent et qui définissent alors leurs degrés d'attractivité et de développement touristique. Pour définir le monde rural, ce sont des ruralités au pluriel qu'il faut se référer pour en proposer une catégorisation. Voici celle de la Datar, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar, 2012 ; Ifop, 2018) :

- **« Les campagnes des villes, des littoraux et des vallées urbanisés** (26% de la population sur 26% du territoire). Elles connaissent une influence forte et croissante des villes, se densifient, enregistrent une croissance résidentielle marquée ou modérée, avec l'arrivée de populations plutôt jeunes, plutôt diplômées et plutôt actives, et connaissent une dynamique économique tirée par le développement de l'économie présentielle ;
- **Les campagnes agricoles et industrielles** (9% de la population sur 26% du territoire), peu denses, dont la dynamique démographique est fortement liée à celle des villes, parfois éloignées, qui structurent l'espace (avec une situation moins favorable dans l'est que dans l'ouest de la France), et qui présentent un taux de chômage élevé et une faible croissance des emplois ;
- **Les campagnes vieillies à très faible densité** (8% de la population sur 42% du territoire), longtemps marquées par l'exode rural, qui connaissent depuis quelques années un brassage et pour certaines un regain démographique, mais n'échappent pas à un fort vieillissement et à une tendance à la paupérisation des populations qui y vivent –l'économie de ces territoires reste dominée par les activités agricoles et agro-alimentaires, avec dans certaines zones, notamment en montagne, une part importante de l'économie touristique. »

La notion de ruralité ne se confine pas à l'espace géographique, elle comprend également l'espace social, soit ses habitants, usagers et acteurs, et l'espace symbolique, c'est-à-dire les valeurs et fonctions qui lui sont attribuées (Sancébé, 2002). L'appréhension de la ruralité inclue ainsi une forme de subjectivité. Il est véhiculé une notion de rapport à la terre, et plus largement de rapport accru au territoire local, entraînant une forme de « familiarité des lieux » (Kayser, 1988). Et si la limite géographique entre ville et campagne tend à se brouiller, la dichotomie symbolique et sociale entre la ruralité et l'urbanité reste bien vivante et cristallise les enjeux de société.

Une recherche de ruralité apparaît, qui est à la fois une recherche d'un espace offrant un meilleur cadre de vie et à la fois une recherche de valeurs et de pratiques associées permettant un retour au local, un retour à la terre. De cette tendance se profile un renouveau des ruralités comprenant un renouveau démographique et une revitalisation mais aussi un renouveau sociétal avec la recherche d'un nouvel équilibre territorial incluant un engagement dans des transitions économiques, démocratiques et écologiques.

C'est au travers de leurs paysages que les ruralités expriment le rapport au territoire qui les définit. En effet, le paysage en tant que matérialisation de l'ensemble de nos interactions avec notre environnement (perceptions sensibles et aménagement direct ou indirect du territoire) reflète l'ensemble des dimensions de la ruralité : géographique, sociale et symbolique. Il apparaît alors comme outil idéal pour définir les ruralités et envisager leur devenir. En approchant les territoires ruraux par leurs paysages, on retrouve alors l'héritage du rapport à la terre du monde paysan mais aussi, dans l'attractivité et la perception de ces paysages, une forme d'attente contemporaine très forte pour renouer avec ce rapport perdu.

Posant pour hypothèses qu'en France le renouveau des ruralités est un enjeu de société actuel et qu'une approche paysagère est pertinente pour comprendre les territoires ruraux et servir d'outil à leur développement, ce mémoire s'attachera à répondre à la problématique suivante : En quoi le paysage peut-il constituer un outil pour penser le renouveau des ruralités ?

Le paysage et sa conceptualisation ont également évolué avec la société et ne revêtent pas le même sens suivant les époques et les points de vue. Il s'agira dans un premier temps, à partir de recherches bibliographiques, de revenir sur l'évolution des paysages ruraux français au cours des XIXe et XXe siècles, ainsi que sur l'évolution du concept même du paysage et sur la naissance de la démarche paysagère. Nous nous attacherons à préciser les différents points de vue qui ont pu amener à la coexistence de différentes visions des paysages ruraux. Nous pourrons, sous ces éclairages, préciser la nature et les modalités de l'outil paysage.

Ensuite nous établirons un état des lieux de la tendance vers un renouveau rural dont l'objectif sera d'évaluer les dynamiques et les enjeux auxquels doit répondre l'outil paysage. Il sera appuyé sur une recherche bibliographique ainsi que sur les rencontres, entretiens et réunions avec de nombreux acteurs de la ruralité au sein de l'association Nouvelles Ruralités, et pourra également être complété par des exemples précis du quotidien et de la culture populaire.

Pour finir, nous nous appuierons sur des exemples concrets de démarches paysagères. Pour cela des démarches variées ont été sélectionnées correspondant à la fois à des démarches institutionnelles comme les chartes paysagères ou les plans de paysages et des démarches plus informelles et ascendantes, c'est-à-dire ne s'appuyant pas sur des cadres méthodologiques prédéfinis et étant impulsés par des habitants et des acteurs locaux. Un entretien physique avec l'ancien responsable de la commission paysagère du Bazois et un entretien téléphonique avec la chargée de mission du Pays Midi Quercy ont été menés. Ils constitueront les deux exemples de références pour les deux types de démarches (institutionnelles et ascendantes) et seront complétés par d'autres exemples de démarches étudiées à partir de recherches bibliographiques, notamment auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Aménagement) de la Nièvre et du collectif PAP (Paysage Après Pétrole). L'objectif est de prendre du recul sur l'outil paysage et de s'attacher à déterminer ce qu'il peut apporter au renouveau des ruralités dans la pratique et selon quelles conditions de bon fonctionnement.

I. Du paysage révélateur des ressources territoriales au paysage ressource du territoire

Les paysages ruraux sont l'héritage de caractéristiques géomorphologiques et climatiques couplées avec 2500 ans d'histoire d'exploitation et d'occupation du sol par les Hommes. La France est riche d'une grande diversité géo-morphologique mais également d'une forte diversité historique et culturelle locale qui, entremêlées aboutissent à la grande variété des paysages ruraux français. En se basant sur les unité paysagères des Atlas, le ministère de l'écologie et du développement durable reconnaît l'existence de pas moins de 2100 paysages français (Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, Direction de la Nature et des Paysages, 2007).

Actuellement, la Surface Agricole Utile (SAU) en France représente 28 millions d'hectares soit 52% du territoire national (Agreste, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2019). L'occupation du sol des territoires ruraux reste aujourd'hui encore majoritairement agricole et les formes agraires conservent un impact prégnant sur les paysages ruraux. Pour mieux comprendre l'évolution et la genèse de ces derniers, il convient de s'intéresser à l'évolution de l'agriculture et plus largement du monde paysan sur lequel s'est bâti le concept de ruralité. Nous ne saurions résumer ici des millénaires d'histoire rurale, nous débuterons donc à partir du XIXe siècle, période charnière pour l'évolution du monde rural, pour la mutation d'une civilisation rurale vers une civilisation urbaine. Et nous nous focaliserons sur l'évolution du rapport à la terre, du paysage et des regards qui y sont portés.

A. Au XIXe siècle, une structuration des paysages née de l'exploitation optimisée des ressources locales

À la suite de la révolution de 1789, la paysannerie française, qui représente 80% de la population nationale (Solé, 1988),rompt avec le système féodal. Les paysans peuvent alors accéder librement aux droits de propriété. Les biens nationaux sont mis en vente et un marché ordinaire du foncier se débloque également grâce à la suppression des entraves à la circulation des biens fonciers (Béaur, 2008). De plus, la loi du 10 juin 1793 organise un partage égalitaire des biens communaux auprès des paysans. À cela vient s'ajouter la régression du droit de vaine pâture qui est fortement freiné au XIXe siècle (Agulhon, Duby, 1992). La transition d'un système agraire collectif à un système individualiste qui se dessinait au long du XVIIe siècle et était déjà bien installée en Angleterre avec la popularisation de l'*enclosure* (fait d'enclore les terres), atteint alors son aboutissement en France. La Révolution, par la loi du 28 septembre 1791, accorde à tous les propriétaires ruraux le droit d'enclore leur terre (Dion, 1991).

Le paysage, image d'un système territorial d'optimisation des ressouces

Le XIXe siècle débute donc par l'abolissement des droits féodaux et par la libération de la terre. Ce seront les premiers bouleversements de ce siècle sur le monde rural auxquels s'ajoutera la diffusion de la révolution industrielle en France. Si auparavant notre civilisation agraire était entièrement basée sur une économie de subsistance, à savoir une polyculture permettant une autonomie alimentaire du territoire, l'ensemble de ces changements de société vont initier une mutation vers une économie agricole productiviste et plus spécialisée.

Produire localement la quasi-totalité de sa consommation était une nécessité dans une société où les échanges commerciaux, soit la circulation des marchandises, est lente et risquée. Cependant, avec les améliorations de transport apportées par le développement des

trains à vapeur et du réseau routier, il devient intéressant de faire valoir ses avantages locaux et de devenir concurrentiel (Bouron, Georges, 2015). Au cours du XIXe siècle, qui continue tout de même de reposer sur une agriculture vivrière, l'agriculture se spécialise notablement. En inter-influence avec l'essor industriel, l'agriculture dans sa recherche de productivité amorce sa transition vers une forme capitaliste. Les techniques culturales et d'élevage qui faisaient auparavant face à une certaine stagnation (Demier, 2019) vont notablement progresser.

Les territoires ruraux se transforment alors en machinerie de production dont la structuration, l'aménagement et les savoir-faire associés visent une efficience mécanique optimisée. Le monde paysan est encore dépendant des ressources locales, et la modernisation des pratiques se fait en lien très étroit avec celles-ci. Les machines agricoles inventées dès le milieu du siècle ne verront leur accès popularisé qu'à la fin de celui-ci. La production agricole continue donc de fonctionner à partir de l'énergie humaine et animale, au prix de grands labeurs rendant nécessaire l'optimisation et la valorisation des ressources locales pour atteindre une efficacité à la fois concurrentielle et vivrière.

Le XIXe siècle voit la diffusion de nouvelles cultures et de nouvelles industries de transformation associées, il en va ainsi de la betterave, du maïs et de la pomme de terre. De nouvelles races animales et variétés végétales sont également créées à la suite de croisements et les engrais chimiques apparaissent au milieu du siècle. Plus encore que des innovations industrielles, ce sont des techniques et des cultures déjà connues au siècle précèdent qui sont alors investies, améliorées et mises à profit grâce à la libération des freins féodaux et à l'essor du productivisme couplé à l'individualisme. (Agulhon, Duby, 1992).

Des fermes-modèles, inspirées des exemples anglais, fleurissent en France dès le début du XIXe. Développées par des nobles propriétaires, par des riches entrepreneurs mêlant agriculture et industrie ou voire par des paysans propriétaires, celles-ci sont des lieux de recherches et de développement actifs et productifs dont les innovations englobent à la fois les pratiques agricoles et le mode d'habitat rural pour des exploitations qui répondent à un double usage de production et d'habitation. Le gouvernement encourage la modernisation agricole pour lutter contre la disette et ces fermes donnent lieu à des concours où elles sont récompensées par des primes d'honneur départementales ou régionales.(Brunet, 2015)

Les paysages ruraux du XIXe siècles sont le résultat d'un territoire entretenu intelligemment, avec soin et labeur par les paysans en tant qu'habitat et source de leur production. Fruit d'un fort rapport à la terre, ils sont alors révélateurs des ressources et savoir-faire locaux. L'architecture vernaculaire de l'habitat rural en est une bonne illustration à la fois par les matériaux utilisés (pierres correspondant au socle rocheux, utilisation de la terre dans les espaces pauvres en roches, etc), par les techniques utilisées (pierre sèche, pierre avec mortier, torchis, bauge, briques etc) et par les formes architecturales pratiquées.

Les grandes structurations des paysages ruraux français atteignent leur aboutissement au XIXe siècle, image de l'organisation rigoureuse du territoire. Deux grands types de structures se démarquent : la champagne appelée *openfields* en anglais et le bocage.

Les grandes structures paysagères

Si le milieu physique influence la répartition des grandes structures paysagères agraires et des différents modes de vie ruraux, il ne fait pas office d'un parfait déterminisme. Les Hommes peuvent, dans certaines limites, se détacher plus ou moins du milieu physique et si le rapport au milieu est fort au XIXe siècle, Roger Dion fait remarquer que ça n'a pas toujours été le cas : « l'œuvre [léguée par les populations qui ont élaborées la structure de nos terroirs] trahit une volonté, consciente ou non, de répéter indéfiniment, sur de très vastes

territoires qui débordent largement de nos régions naturelles, l'application d'une seule et même formule d'aménagement. » (Dion, 1991).

La champagne est caractérisée par des champs ouverts et des habitats groupés. Au XIXe siècle, elle est restée particulièrement développée dans les terres fertiles et sans grands reliefs notamment dans les bassins sédimentaires comme le bassin parisien. C'est une structure héritée de la pratique agricole collective du Moyen-Age. Avec l'assolement triennal, chaque paysan exploite sa terre tout en respectant les règles de cultures et de rotations qui sont établies collectivement et après la récolte les terrains sont mis en communs pour former une grande pâture pour le bétail de l'ensemble des paysans (pratique de la vaine pâture).

Le bocage, quant à lui, est caractérisé par des champs enclos par des haies et par un habitat dispersé. Au XIXe siècle, il est particulièrement développé dans les territoires au relief marqué par les pentes et aux terres exposées à l'humidité et moins fertiles pour lesquelles l'élevage est plus adapté que la grande culture. C'est une structure qui répond à la fois à la progression de l'élevage du grand bétail, lié à une croissance de la demande urbaine de viande, et à la transition vers une pratique agraire plus individualiste. L'élevage y est plus important avec une superficie en herbe plus grande que la moyenne mais le bocage reste également un système de polyculture dont la haie fait partie intégrante. Celle-ci est optimisée et permet de répondre à d'autres fonctions comme source de bois de chauffage, protection contre le vent ou encore production fruitière avec un système d'arbres fruitiers présents dans la haie et complétés par des vergers. C'est avec cette dernière organisation que s'est par exemple développé la fabrication du cidre ou du poiré en Normandie. L'intérêt de cette multifonctionnalité associée à la libération des terres popularise le bocage dans les territoires disposés à l'élevage auprès de la petite paysannerie. Trouvant son origine dans la revendication de la possession individuelle par les grands et nobles propriétaires avec le mouvement d'enclosure du XVIIIe siècle, la possession d'une haie bien entretenue autour de leurs parcelles et à proximité de leur habitation est porteuse d'un symbole de prestige pour les paysans micro-propriétaires du XIXe siècle (Dion, 1991 ; Bouron, Georges, 2015 ; Feyry et al., 2016).

Le paysage rural et plus précisément le paysage jardiné de son domaine est source de fierté pour le paysan car fruit d'un entretien laborieux. Si ce labeur a pour objectif la productivité, son résultat sensible est un canon de beauté pour les paysans : des terres bien entretenues, bien cultivées sont des belles terres qui concrétisent l'aboutissement d'une recherche pas seulement quantitative mais aussi qualitative. On retrouve bien cette notion dans la toponymie des lieux-dits et villages : Beaupré, Bellecombe, Pré-Coquet… (Ambroise, 2013). Bien que l'on ne puisse pas parler ici d'une approche paysagère consciente du territoire, les paysans entretiennent un rapport sensible fort avec leur territoire, ils habitent leur paysage. C'est-à-dire qu'ils en font partie et en ont l'usage (Besse, 2015). Il est alors intéressant de s'intéresser aux regards portés sur les paysages ruraux par les personnes qui en sont extérieurs, qui ne les habitent pas.

Le paysage, un sujet de ressourcement et d'admiration pour les élites

Chez les élites citadines, une nouvelle pratique prend naissance au XVIIe siècle : le tourisme. Si cette pratique venue d'Angleterre est en premier lieu un tourisme culturel auprès des grandes villes européennes, les campagnes revêtent également un attrait en tant que lieux de loisirs et de ressourcement (Boyer, 1999). Les maisons secondaires de campagnes aristocratiques se popularisent et l'architecte Briseux écrit un manuel sur l'art de leur construction en 1743 (Briseux, 1743). En plus de symboliser un enjeu d'éducation et de santé, le tourisme révèle alors un véritable besoin de campagne et de nature, toutes deux attachées à une idée de bonheur.

Cette vision se développe et se propage en lien avec le courant artistique romantique. Le paysage est alors défini depuis un point de vue artistique comme un objet sensible visuellement, un décor spatial. Le dictionnaire de l'Académie française de 1762 en donne cette définition : « Étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect. […] Il se dit aussi d'un tableau qui représente un paysage. » (4e édition de l'Académie Française, 1762). La perception des paysages est alors très liée au développement des tableaux du genre éponyme. Ces tableaux romantiques montrent en premier lieu une nature sauvage, grandiose où l'homme fait figure d'explorateur mais aussi d'élève et de rêveur. Cela donne un caractère initiatique au paysage, « une dimension à l'intérieure de laquelle on se forme ou se transforme » (Béguin, 1995) transmise également par les poètes, écrivains et philosophes comme Jean-Jacques Rousseau dans *Les rêveries du promeneur solitaire* (Rousseau, 1782). Cet intérêt pour le paysage ne s'arrête alors pas aux tableaux de la nature puissante de la montagne ou de l'océan, il s'étend aux paysages ruraux qui donnent à voir une relation idyllique entre Homme et nature et qui sont emblématiques, au XIXe siècle, d'« une potentialisation réciproque des milieux naturels et humains » (Béguin, 1995).

Les paysages ruraux sont un véritable sujet pour la classe sociale des élites qui, ayant un accès à l'art, au voyage, au tourisme et vivant généralement en ville, possède un recul à la fois physique et intellectuel. Elle les observe et les pratique comme ressourcement tandis que les paysans l'habitent. Dans les deux cas, leurs perceptions sont chargées de symbolismes et de prismes culturels révélateurs de leur rapport à la terre, à la nature.

Dans l'art de la fin du XIXe, commencent à apparaître des inquiétudes sur l'impact de la révolution industrielle sur les paysages à la frontière entre la ville et la campagne. Des tableaux sombres des banlieues industrielles sont peints : ce sont les lieux de rejet sur la campagne de tout ce que l'on ne veut pas en ville, des activités économiques sales et encombrantes (Béguin, 1995). Le tableau *Paysages d'usine* de Théophile Alexandre Steinlen, par exemple, dépeint une zone de non-droit chaotique et monstrueuse, aux couleurs ternies et noircies par les fumées (Bergeron, 2019). Cela signe le début d'une évolution brutale des paysages, conséquence des changements de société, qui sont perçus négativement comme la perte d'un équilibre Homme/nature et urbain/rural. Ces changements de perception vont s'accélérer de manière exponentielle avec le XXe siècle et une prise de conscience paysagère va se généraliser.

B. À partir du XXe siècle, un bousculement paysager accéléré

Si la croissance de la production agricole française ralentit au milieu du XIXe siècle (Désert, 1984), c'est au XXe siècle qu'elle va connaître une seconde accélération amplifiée qui s'inscrit dans un cadre général de grande croissance économique et de progrès techniques accélérés. Ce contexte doit beaucoup aux deux grandes guerres du début du siècle, du fait des inventions techniques auxquelles elles donneront lieu, mais aussi et surtout du fait de la période de reconstruction d'après-guerre. Les Trente Glorieuses (1945-1973) vont être le théâtre d'une expansion économique sans précédent marquée par une forte politique productiviste et l'avènement complet du capitalisme.

L'agriculture française passe un tournant au XXe siècle : elle mute d'une agriculture de subsistance à une agriculture excédentaire[1]. La motorisation des machines se popularise avec l'apparition du moteur électrique au début du siècle puis du moteur à combustion, et entraîne une mécanisation de l'agriculture. À cela s'ajoute la propagation et le développement des intrants chimiques ainsi que des avancées dans la connaissance du vivant. L'augmentation des rendements est exceptionnelle et signe la fin des disettes et des famines.

[1] la France devient excédentaire à partir de 1970

Le passage d'une France rurale paysanne à une France urbaine

La modernisation et la productivité de l'agriculture est soutenue politiquement durant les Trente Glorieuses : mise en place du marché commun en 1957, création de la Politique Agricole Commune en 1962 avec les importantes aides financières européennes que cela entraîne, création de syndicats agricoles, de banques spécialisées et de formations agricoles. On passe alors du paysan dont le rapport à la terre est un mode de vie, un savoir-faire qui se transmet de génération en génération, à l'agriculteur dont le rapport au sol constitue un métier qui peut se choisir et s'apprendre : mutation d'une classe sociale à une catégorie socio-professionnelle (Bouron, Georges, 2015).

En 1962, le sociologue Henry Mendras signe son essai intitulé « La Fin des paysans » (Mendras, 1967). Il est alors l'observateur d'une évolution séculaire : « le passage d'une France agricole de 5 millions de paysans en 1914 à une France puissance agricole avec seulement 400000 agriculteurs en 2015. » (Jean, Périgord, 2009). Le monde rural français en tant que société à part entière caractérisée par une économie et des modes de vies fondés sur le rapport à la terre s'efface (Lévy, 2015).

La mutation de l'agriculture concourt alors à ce que la société se tourne vers l'urbanité. « Une boucle de rétroaction se met en place : l'industrie pourvoit les campagnes en machines qui augmentent la productivité, la main d'œuvre rurale libérée quitte les campagnes pour alimenter l'industrialisation urbaine » (Bouron, Georges, 2015, p. 19). Une grande part de la population migre alors des campagnes vers la ville au cours de vagues successives de 1910 à 1970 ; c'est ce qu'on appelle « l'exode rural ». Le terme choisi est évocateur : la campagne est considérée comme le lieu d'une misère que l'on fuit pour accéder à la ville qui incarne le progrès et l'avenir. La France entre alors dans une grande ère d'urbanisation à la fois géographique avec un étalement urbain et une périurbanisation, mais aussi sociale avec une population de plus en plus urbaine, et enfin symbolique avec la promesse d'un avenir meilleur en ville.

Ces grandes évolutions sociétales mènent à une évolution exponentielle des paysages bousculant à la fois leurs dimensions matérielles et leurs dimensions mentales. Les paysages agraires sont simplifiés par la modernisation de l'agriculture, une « simplification ancrée dans la pensée de l'ingénieur , la logique technique » (Luneau, 2016). Avec l'essor de l'énergie fossile, l'évolution de la machinerie agraire et des transports, le développement des intrants chimiques et la sélection de races et variétés sur-productives, l'agriculture peut se libérer d'une majeure partie des contraintes du milieu physique. Les paysages ruraux sont alors de nouveau structurés par des modèles d'exploitation et de planification uniques. On passe de la construction de paysages agraires du XIXe à partir de la terre et de ses ressources locales à des paysages agraires du XXe siècle construits à partir d'un modèle unique de productivité que l'on adapte au sol et aux contraintes locales. Le petit parcellaire - trop contraignant pour les machines et obsolète par rapport à la taille des exploitations grossissantes et leur nombre diminuant - subit une importante politique de remembrement à partir des années 1960. Si l'impact sur les paysages d'*openfields* n'est pas très important, il est en revanche très fort sur le bocage qui recule et se découvre. De plus les territoires aux contraintes physiques trop importantes pour permettre une exploitation productiviste sous le même modèle sont abandonnés et font face à une déprise agricole aux évolutions paysagères caractérisées par un enfrichement et une fermeture. La moyenne montagne est particulièrement touchée par ce phénomène.

La simplification des paysages n'a pas seulement lieu dans l'aménagement agraire, elle s'étend également à l'urbanisme et à l'architecture. L'étalement urbain, comprenant à la fois des zones de résidences et des zones d'activités économiques, se fait sur la campagne à partir de modèles de planifications semblables aux motifs récurrents : lotissements, pavillons, usines, autoroutes, chemins de fers, etc. Avec le transport qui est facilité, les matériaux peu onéreux tels que le ciment deviennent également la norme et se diffusent au sein des espaces

urbains, péri-urbains et ruraux. Cette simplification et innovation dans les méthodes et techniques de développement urbain permet une extension rapide de logement rendu nécessaire par une augmentation de la population et des changements de modes d'habiter, à savoir en premier lieu que les différentes générations n'habitent plus sous le même toit (Bouron, Georges, 2015).

Une prise de conscience partagée face à l'évolution brutale des paysages

Les paysages ruraux, qu'ils soient observés depuis les changements agricoles ou d'habitats, perdent leur assise locale en s'émancipant d'une dépendance contrainte aux ressources du territoire. Cela fait, les modes d'aménagements et d'exploitations se simplifient pour pouvoir se développer plus facilement et plus rapidement afin d'obtenir plus avec moins d'investissements. Ainsi, un certain confort de vie devient accessible à l'ensemble de la population. Seulement, cette évolution brutale des paysages et leur tendance à l'uniformisation devient le sujet de très nombreuses critiques négatives. Leur évolution est qualifiée de manière récurrente comme une « banalisation », une « dégradation » des paysages. On déplore alors leur perte de diversité et une valeur inesthétique des motifs récurrents qui sont encombrants et détonnent avec leur environnement, comme pour ce qui est appelé le « cancer pavillonnaire » par le vice-président des Maisons Paysannes de France (Alglave, 2016). Seules quelques voix, se font entendre dans le sens inverse en exprimant que les paysages modernes ont aussi leur beauté et surtout en affirmant que les infrastructures humaines sont variées, riches et belles. Mais c'est le discours du mouvement des futuristes qui sont marginaux et une perception négative s'impose dès les années 1970 au travers d'écrits passionnés. En 1973, le penseur Bernard Charbonneau produit un essai sur l'effet de « rouleau compresseur » des Trente Glorieuses sur les paysages ruraux intitulé *Tristes Campagnes* (Charbonneau, 1973). Du fait des bouleversements qu'il subit, le paysage devient un sujet d'intérêt très important auprès des écrivains, artistes, penseurs mais aussi auprès des scientifiques

> « *C'est au moment où l'installation des grandes infrastructures de transport (routes, canaux, chemins de fer) s'amorçait, et que le monde industriel commençait à troubler la vieille physionomie rurale des pays, que les paysages connurent leur première grande reconnaissance affective et savante.* » (Béguin, 1995)

La conceptualisation du paysage ne se borne alors plus seulement à un point de vue artistique et sensible, elle fait son entrée dans la géographie française. En 1962, le géographe Etienne Juillard élargit la définition du paysage à « une combinaison de traits physiques et humains qui donne à un territoire une physionomie propre, qui en fait un ensemble sinon uniforme, du moins caractérisé par la répétition habituelle de certains traits » (Juillard, 1962).

Les observations mêlant géographie et sensibilité, à propos des paysages ruraux et péri-urbains et leurs critiques associées, sont encore une fois le fruit de la réflexion de personnes possédant le luxe d'un certain recul physique et intellectuel. De tels écrits sont produits par des profils bien particuliers, souvent urbains et bourgeois, et ne reflètent donc que partiellement les perceptions paysagères émergentes.

En parallèle, un autre phénomène prend son essor : le tourisme de masse. Avec les congés payés promus en 1936, l'apparition de la voiture et de moyens de transports de plus en plus développés, rapides et bons marchés, le tourisme se popularise et se massifie. La propagation des images avec l'avènement de la photographie, du cinéma et des cartes postales concourt fortement à l'essor d'un tourisme populaire de découverte paysagère. Le paysage devient ainsi un sujet pour les masses en tant qu'objet matériel et sensible, il devient un objet de consommation. La valeur thérapeutique et esthétique des campagnes est une perception qui se diffuse alors depuis les élites vers les autres classes sociales. « Les touristes de masse sont alors perçus comme des consommateurs de nature, dévoreurs de paysages » (Boyer, 1999). Populairement, les paysages ruraux acquièrent une valeur marchande de décor

territorial tandis qu'ils démontrent leur fragilité à travers de brusques évolutions prouvant leur caractère dynamique. Une perception des paysages ruraux comme des ressources en danger apparaît alors.

Dans les années 1990 émergent des contestations sur les impacts néfastes des modèles productivistes d'intensification et d'homogénéisation des milieux : pollution des sols et nappes phréatiques, impact de la disparition des surfaces en herbe sur biodiversité végétale et animale, etc. Le 3 juin 1992 a lieu la conférence de Rio qui fait évoluer la notion de protection de la nature et conceptualise le développement durable. Une véritable prise de conscience écologique a lieu et les regards portés sur le paysage en sont impactés. Les haies bocagères, par exemple, sont reconnues pour leur qualité de corridor écologique et de barrière contre le lessivement et l'érosion. Leur disparition des paysages ruraux n'est plus seulement perçue comme une banalisation mais également comme une perte de biodiversité et une atteinte environnementale. La notion de « grand paysage », c'est-à-dire le visage du territoire, apparaît et devient un sujet politique en tant que ressource mise en danger par la sur-exploitation et qui doit dorénavant être gérée durablement au même titre que les ressources naturelles. Le grand paysage fait son entrée dans la législation en 1993 avec la promulgation de la loi Paysages sur la protection et la mise en valeur de ces-derniers.

La prise de conscience de la fragilité du paysage-ressource s'est également répandue chez les habitants des territoires ruraux. Des inquiétudes s'élèvent face à la déprise agricole des zones plus difficilement exploitables. L'enfrichement des terres, image de l'abandon des territoires, est perçu très négativement par la population rurale. En adoptant une vision environnementaliste, l'enfrichement peut être lu positivement comme un recul de la pression anthropique et une avancée de la nature. Mais chez les habitants c'est l'héritage du XIXe siècle, de la beauté de la nature jardinée, du territoire bien entretenu reflet d'un travail productif et bien mené qui prime. La fermeture des paysages est l'image permanente et dérangeante d'un territoire à l'agriculture et l'économie souffrante. Ainsi, le paysage et les différents regards qui peuvent y être portés cristallisent des attentes sociales et environnementales de plus en plus grandes et parfois conflictuelles. Le cas très actuel de la transition énergétique en est également un très bon exemple : on demande aux territoires ruraux d'accueillir toujours plus d'éoliennes voire des champs de panneaux solaires tout en évitant de trop impacter leurs paysages qui ont maintenant une forte valeur résidentielle et touristique. Le domaine de l'agriculture n'est pas non plus épargné. On demande aux agriculteurs et éleveurs de sauvegarder les paysages hérités et par le même lieu de préserver la biodiversité, de fournir une alimentation sans danger porteuse de qualités gustatives voire de valeurs culturelles (Bouron, Georges, 2015) tout en continuant de nourrir abondamment une population dont ils ne représentent plus que 1,5% (catégorie socio-professionnelle des agriculteurs exploitants, Insee, 2018).

Penser le paysage comme une ressource et un patrimoine peut mener à penser qu'il a un point de départ idéal fixe, qui a été amenuisé par les actions de notre société mais que nous pouvons viser à le restaurer. La notion d'un idéal fixe pose deux problèmes. Tout d'abord, la subjectivité du paysage y est reniée, or on a pu voir que l'idéal paysager est variable suivant les points de vue et les paramètres culturels. Ensuite, un paysage fixe, soit à un instant donné, est autant l'aboutissement d'activités humaines et de paramètres culturels que de paramètres naturels, or pour restaurer complétement un idéal paysager fixe et passé il faudrait donc rétablir des pratiques obsolètes. Protéger totalement les paysages ruraux des bouleversements qui ont été entrainés au XXe siècle et poser ainsi leur idéal fixe au XIXe siècle suppose de rejeter les changements de société dans leur ensemble, tant par leurs côtés négatifs que positifs. Cela implique en premier lieu un rejet du passage d'une France rurale à une France urbaine (géographiquement, socialement et symboliquement), d'une France paysanne de labeur à une France de la modernité menant à de grands problèmes environnementaux, mais aussi à un grand confort de vie généralisé.

La question des paysages et de leur évolution se retrouve tiraillée au sein de la crise de société qui lui a donné naissance. Se positionner sur le devenir des paysages ruraux revient alors à soulever de grands enjeux de société.

C. Prendre en main l'évolution des paysages, questionner le modèle de demain

Avec la volonté d'influencer l'évolution des paysages soutenue dès la fin du XXe siècle, une nouvelle dimension de la conceptualisation du paysage va prendre naissance : le paysage outil véhiculé par la convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, 2000). La démarche paysagère voie le jour c'est-à-dire un usage, un actionnement volontaire et conscient du paysage à partir d'une analyse poussée de celui-ci intégrant sa matérialité et son immatérialité. Elle forme un projet territorial et se caractérise par la présence d'un actionneur/innitiateur, d'acteurs, de motivations, d'actions et d'une finalité. Ces paramètres peuvent être de natures différentes suivant le point de vue porté sur le paysage, suivant le concept que l'on met derrière lui. La démarche paysagère peut alors prendre plusieurs formes et le paysage outil fait face à la complexité d'une double subjectivité : la manière dont le paysage est conceptualisé - second niveau de subjectivité - s'ajoute et se mêle à la manière dont un paysage est perçu - premier niveau de subjectivité.

Nous avons pu le voir, un paysage est une construction sociétale cristallisant les valeurs, les perceptions culturelles, les modes de vies, les modèles économiques et l'ensemble des pratiques sociétales. Cela fait alors peu de sens de parler d'un paysage naturel puisqu'il nait d'une perception à la fois individuelle et culturelle. De plus, il n'existe plus véritablement de milieux naturels en France, c'est-à-dire de milieux non touchés, non modifiés par l'Homme. Se positionner sur l'évolution des paysages revient donc à se positionner sur l'évolution de notre société, de notre rapport au territoire, à notre environnement. Il s'agit de prendre un certain recul sur le paysage pour pouvoir affirmer les valeurs et les pratiques que l'on souhaite défendre. Par exemple, l'attachement aux paysages ruraux hérités du XIXe montre notre attachement aux identités de terroir, à leur diversité, leur savoir-faire, à un équilibre Homme-nature idéalisé, mais aussi à des valeurs plus contemporaines comme l'importance de la biodiversité attachée au bocage ou à la polyculture..

La politique française du paysage

Il convient de s'intéresser au concept du paysage porté par la politique publique française car il détermine la forme du paysage-outil qui va être popularisée, incitée et outillée en faisant l'objet de moyens financiers, réglementaires et de sensibilisation.

La politique française des paysages est héritée d'un historique marqué par une prédominance du point de vue conservationniste depuis la protection législative des monuments historique dès 1913 à la protection de la nature à partir de 1930 (voir Annexe I).Le paysage outil, qui fait son apparition institutionnelle à partir de 1995 avec les plans, chartes et contrats de paysages (Gorgeu et al., 1996), est alors fortement influencé par cette vision bien qu'il ait la volonté de la dépasser.

En 2000, la Convention européenne du paysage dont la France est signataire assoit une nouvelle définition institutionnelle du paysage prenant en compte toutes ses dimensions et ouvrant sa conceptualisation : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Conseil de l'Europe, 2000). Actuellement, la politique du paysage s'appuie sur ce concept et les méthodes et préconisations associées tout en gardant l'influence de son point de vue historique conservationniste. Cette politique s'articule suivant trois axes (Ministère de la transition écologique et solidaire) :

- **Développer la connaissance des paysages ;**
  Moyens : Atlas des paysages, Observatoires Photographiques du Paysage (National et locaux)

- **Formuler des "Objectifs de Qualité Paysagère" (OQP**);
  Moyens : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plans de Paysage, Chartes paysagères, Chartes de Parcs Naturels Régionaux (PNR)

- **Promouvoir une culture du paysage et valoriser les compétences.**
  Moyens : Club Plans de Paysage, Grand Prix du Paysage, Ecoles supérieures de paysage, Journées des paysages

Une notion importante est introduite : les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP). Ils sont définis dans le traité européen comme « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». Ils forment une orientation souhaitée et à suivre pour la transformation des paysages. Ils institutionnalisent donc l'idéal constituant la finalité de l'outil paysage. De plus, ils permettent d'inclure la population à la démarche paysagère qui revêt alors une facette citoyenne. À l'article 6C.b de la convention chaque signataire s'est engagé « à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés ». La question de la méthode pour le recueil des perceptions paysagère se pose alors : est-ce qu'on utilise une analyse iconographique et littéraire à partir des différentes œuvres, des cartes postales, des réseau sociaux, etc, ou est-ce qu'on privilégie une participation active des citoyens, ou bien les deux ?

Avec la question de la citoyenneté dans le paysage peut émerger un autre concept de l'outil paysage : le paysage « médiateur et assemblier », tel qu'il est nommé par le paysagiste Jean-Jacques Verdier (Verdier, 2018). La démarche paysagère peut s'effectuer de manière collaborative entre les habitants, les élus et les professionnels. Elle vise ainsi l'atteinte d'un idéal partagé mais également le développement d'une cohésion sociale entre tous les acteurs et toutes leurs actions.

Les OQP peuvent être formulés au sein de quatre documents différents. Tout d'abord, les chartes de PNR et les SCoT permettent d'élaborer une stratégie territoriale globale qui intègre des OQP dans ses orientations. Ils sont élaborés à une grande échelle regroupant de nombreuses communes voire des intercommunalités. Il existe également des chartes hors des PNR qui se focalisent spécifiquement sur une stratégie pour le paysage. Elles sont généralement développées par des Pôle d'Equilibre Territoriaux Ruraux (PETR). Pour finir, le dernier outil à disposition est le plan de paysage. Celui-ci peut opérer à une échelle variable allant de la commune à plusieurs intercommunalité. Il permet également d'élaborer une stratégie pour le paysage avec plus d'affinage et en allant plus loin. En effet, il est établi par une méthodologie très précise et doit présenter un diagnostic, des OQP et enfin un programme de grandes actions à mettre en place. De tous ces outils, seul le SCoT revêt une valeur réglementaire, les autres ayant un statut de préconisations. Ces documents à la méthodologie préétablie forment les démarches paysagère courantes mais d'autres projets par le paysage plus informels peuvent également émergés.

La multiplicité du paysage outil

En tant qu'outil, le paysage peut s'utiliser de façon très différentes et complémentaires. Nous avons pu rencontrer des points de vue variés sur la seconde subjectivité du paysage et le Tableau 1 ci-après permet de récapituler ceux qui concernent l'échelle du « grand paysage ». Ces derniers coexistent lors d'une démarche paysagère de territoire. Ces différentes facettes ont toutes leur importance car répondant chacune à des motivations et des

attentes sociétales particulières. Une démarche paysagère ne se focalisant que sur un point de vue risque de ne pas être suffisamment intégratrice. Chaque point de vue possède ses risques de déviances et les associer peut permettre de les annuler. Par exemple, associer le paysage-révélateur des ressources et le paysage-œuvre permet de répondre à la fois à un souci d'efficacité et à la fois à un souci sensible, mais ne répondra peut-être encore pas à tous les usages et il faudra alors leurs associer le paysage médiateur et assemblier, et ainsi de suite. Une attention particulière doit être portée sur la prise en compte de la variété des formes de l'outil paysage. Chaque individu pensant le paysage aura son propre point de vue sur le concept qui intégrera qu'une ou plusieurs de ces facettes (voire également d'autres facettes qui n'ont pas était ici étudiée) avec une hiérarchisation toute personnelle. L'intérêt d'être sur un fonctionnement collaboratif se retrouve de nouveau ici afin de considérer également le second et le premier niveau de subjectivité du paysage.

Ainsi, nous prenons le parti pris que tous les points de vue ont la même valeur et qu'une démarche paysagère doit s'effectuer collaborativement avec une articulation entre la vision de l'expert, de l'élu, de l'acteur et de l'habitant, le tout non hiérarchisé. Ce dialogue collaboratif revêt un enjeu essentiel dans une société qui est en rupture et peine à se renouveler. Cela est peut-être encore plus prégnant dans les territoires ruraux qui en tant que territoires ressources sont l'objet de très nombreuses attentes parfois difficiles à concilier et entraînant des conflits d'usage.

Tableau 1 : Récapitulatif théorique des différentes facettes coexistantes du paysage outil pour un développement territorial en fonction de la conceptualisation du paysage

Facette	Point de vue	Motivation(s)	Finalité(s)	Risque(s) de déviance
Paysage ressource	Conservationniste Environnementaliste	Attachement fort aux paysages pour leur valeur environnementale et culturelle	Atteinte et préservation d'un idéal qualitatif objectivé	Répondre à des besoins environnementaux et de préservation culturelle qui ne se concilient pas aux pratiques et modes de vie actuels de la société
Paysage héritage	Passéiste et régionaliste	Attachement identitaire aux paysages	Préservation d'un idéal d'authenticité	Investir plus dans la conservation du passé que dans une réponse aux besoins présents et futurs
Paysage Placement économique	Comptable	Valeur résidentielle et touristique du paysage source de développement économique territorial	Atteinte d'un idéal rentable	Un manque de prise en compte des besoins et attentes de la population ainsi que des enjeux environnementaux
Paysage médiateur et assemblier	Démocratique Humaniste	Une inquiétude pour le devenir des paysages partagée par tous Le langage commun des sensations	Atteinte d'un idéal partagé Création de lien social, d'une synergie entre les acteurs et les domaines	Répondre à des envies et attentes de la population qui ne se concilient pas avec les enjeux environnementaux et de renouvellement sociétal
Paysage révélateur des ressources	Pragmatique Ingénieriste (inspiré de la paysannerie du XIXe)	La disparition des ressources naturelles	Atteinte d'un idéal efficient et productif	Ne pas répondre à l'enjeu sensible du paysage et aux attentes de la population associées
Paysage œuvre	Artistique	L''appel de la créativité, du beau et de l'agréable Satisfaction de la concrétisation d'un dessin bien élaboré	Atteinte d'un idéal sensible	Obtenir un paysage beau mais peu fonctionnel ne répondant pas aux usages

II. Vers un renouveau rural ? Quand l'attractivité du cadre de vie se heurte aux enjeux des territoires vécus

A. Un cadre de vie attractif source d'un renouveau démographique

Le contexte de crise civilisationnel profite aux territoires ruraux. Un rejet de la ville se dessine qui s'accompagne d'une d'attente de retour à l'essentiel, de retour à la nature et qui se traduit par un désir de campagne, une attirance pour la dimension symbolique de la ruralité. Un phénomène qui est bien résumé par Kent dans sa chanson populaire « Allons z'à la campagne » : « Allons z'à la campagne et oublions Paris. Cherchons à la campagne le vrai sens de la vie » (Kent, 1993). La campagne est alors associée à un cadre de vie plus agréable et par extension à un certain bonheur, 81% des Français considèrent la vie à la campagne comme un mode de vie idéal (Ifop, 2018). L'observatoire du bonheur le confirme : les habitants des communes rurales sont 10 % de plus que les habitants des villes à se déclarer très heureux, et moins leur commune à d'habitants plus ils sont satisfaits de leur cadre de vie (Péron, Perona, 2018).

Le renversement démographique

Un renversement démographique a eu lieu : après « l'exode rural », c'est aujourd'hui un « exode urbain » qui se développe. Un rejet de la ville et de l'urbanité qui touche l'ensemble des pays développés. Le géographe anglais Hugh Clout observe que ce renversement touche en premier les zones rurales périurbaines dans les années 1960 avant de s'étendre au rural profond d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Angleterre (Clout, 1972). Les géographes et sociologues américains parlent quant à eux de « turnaround » (retournement) et ils théorisent le fait que ce renouveau puisse ne pas seulement être une prolongation de l'étalement urbain mais un changement de la société dans son ensemble, un bousculement sociétal.

En France, un Francilien sur deux désire quitter la région, dont un quart qui envisage sérieusement de concrétiser ce projet dans les cinq prochaines années et un quart qui souhaite s'éloigner complétement des pôles urbains (L'OBSOCO, 2018). Ils invoquent pour raison un écœurement général : « trop de stress, trop de monde, trop de bruit, trop de problèmes », trop de pollution, trop d'embouteillages etc. Ils sont attirés entre autres par une ruralité idéalisée permettant un cadre de vie serein et plus proche de la nature. Une autre étude de l'Ifop montre que 57% des urbains souhaitent quitter la ville pour vivre plus proche de la nature (Ifop, 2019).

Ce n'est pas seulement le cadre de vie associé à la ruralité qui attire mais également le mode de vie et le modèle de société. On rejette les excès de la société de consommation-production et on part à la recherche d'une certaine sobriété de vie et d'un rapport à la terre retrouvé. La campagne permet alors d'échapper à la dépendance et la frénésie consommatrice. « On peut encore aller ramasser de l'ail des ours, des asperges sauvages et des fraises des bois, cueillir de quoi faire ses tisanes ou même faire pipi dans l'herbe sans dépenser 1 centime ! » (Lelièvre, 2016). La campagne favorise la débrouille et peut même permettre d'atteindre une certaine auto-suffisance si on choisit d'avoir un potager et quelques animaux. Un autre paramètre entre alors en faveur des territoires ruraux : le prix moins élevé du foncier avec la possibilité alléchante de devenir propriétaire d'une maison individuelle et d'un jardin.

L'observatoire des territoires avec son enquête 2018 sur les mobilités résidentielles (Haran et al., 2018) confirme bien une propension générale à un solde migratoire négatif dans

les pôles urbains face à un solde migratoire positif dans les couronnes, les petites villes et communes rurales y entraînant une augmentation générale de la population.

Les néo-ruraux, un phénomène réparti inégalement et selon des profils variés

Cette tendance générale est cependant à nuancer. Tout d'abord, de fortes inégalités territoriales sont observées. Nous pouvons voir sur la Figure 1 ci-dessous qu'un autre paramètre indépendant du nombre d'habitant entre en jeu pour l'attractivité migratoire des communes française : un tropisme vers le sud et le littoral (l'image du soleil et des vacances) se profile tandis que le nord à l'exception de la Bretagne et des littoraux souffre globalement d'un déficit migratoire. De plus la proximité d'un pôle urbain a aussi son importance. En effet, les couronnes ont presque toutes un solde positif que ce soit dans le Nord ou le Sud. Dans le nord-est par exemple, un territoire peu dense communicant avec un pôle urbain pourra avoir un solde migratoire positif tandis que les territoires enclavés dans la même région seront eux déficitaires.

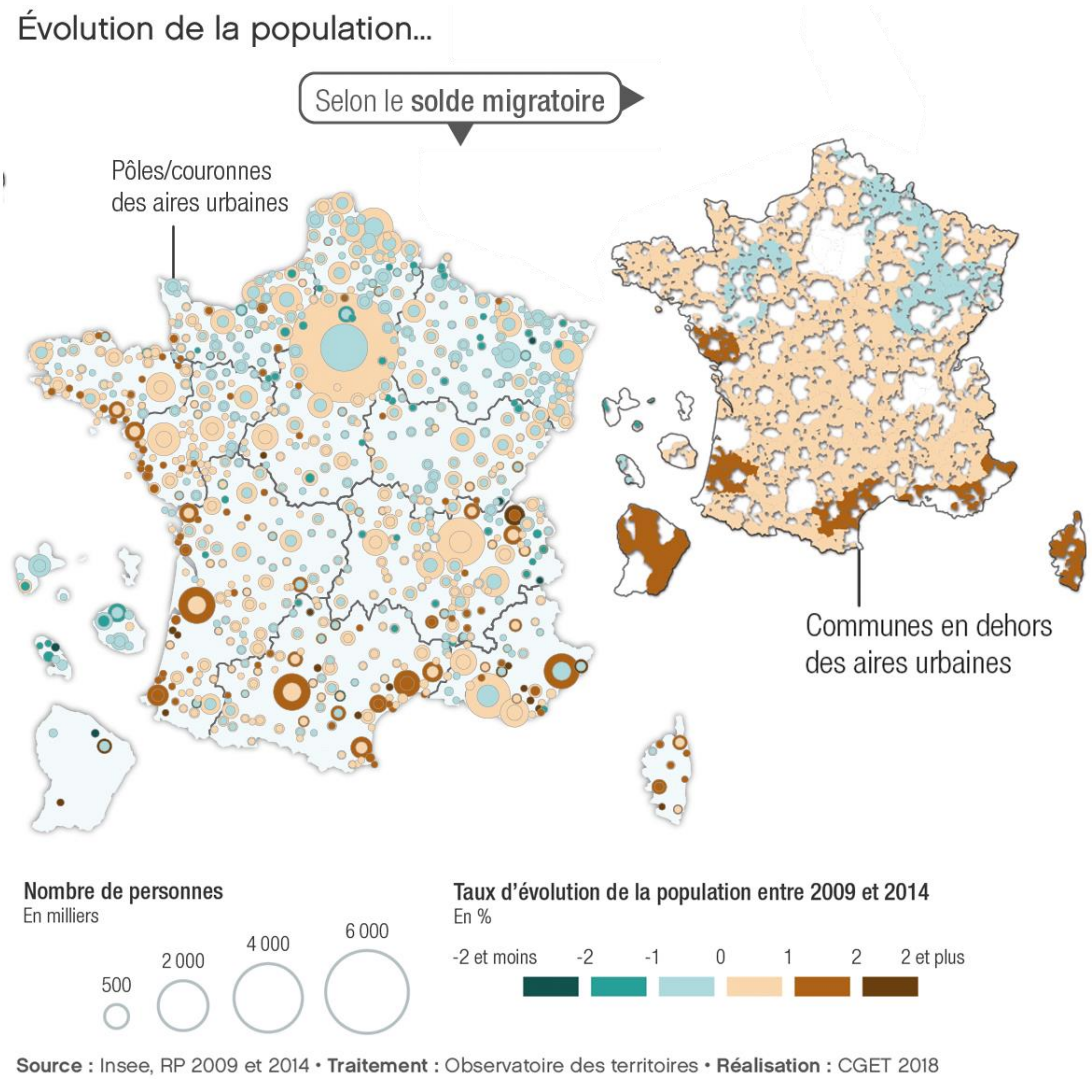

Figure 1 : Evolution de la population française selon le solde migratoire entre 2009 et 2014 dans les pôles urbains, dans leur couronne et dans les territoires ruraux

Ensuite, tous les français ne sont pas égaux face à la mobilité. Une étude de l'Institut Montaigne et d'Elabe dresse leurs différents portraits (Sananes et al., 2019). Il faut tout d'abord savoir que seulement 56% d'entre eux sont mobiles. Parmi les personnes non-mobiles il y a ceux qui ont choisi leur immobilité, les « enracinés » (22% de la population) et il y a ceux qui

subissent leur immobilité, les « assignés » (25% de la population). Ces derniers sont majoritairement des employés et des ouvriers ayant un revenu de vie légèrement inférieur à la moyenne. Ils sont bloqués géographiquement et socialement. Les enracinés sont quant à eux majoritairement des retraités qui ont pu être mobiles par le passé et ont choisi volontairement le lieu où ils veulent rester vivre. Il est alors intéressant de remarquer que les territoires ruraux sont le lieu de vie le plus représenté chez les assignés et les enracinés. C'est-à-dire que si les territoires ruraux sont les espaces les plus choisi par les personnes qui désire s'attacher à un territoire, ce sont aussi les espaces qui sont les plus difficile à quitter volontairement pour une catégorie socio-professionnelle plus défavorisée.

Pour ce qui est des Français mobiles, ils se divisent également entre ceux pour qui c'est un choix, les « affranchis » (21% de la population) et ceux pour qui c'est subi, les « sur le fil » (32% de la population). Ces derniers suivent leur emploi et n'ont pas de profil socio-professionnel plus représenté qu'un autre. Les « affranchis », eux, sont majoritairement des cadres, des étudiants, et des cadres retraités.

En croisant ces résultats statistiques avec les données sur le resserrement résidentiel de l'Observatoire des Territoires (Annexe II), on obtient le profil migratoire présenté sur la Figure 2 ci-dessous. On obtient alors un profil général des néo-ruraux composé de jeunes retraités, d'ouvriers, d'employés et de cadres en moindre proportion. Ceci reste à nuancer suivant les différents territoires et leur images associées, suivant les ruralités. De plus les motivations et intentions des néo-ruraux peuvent être également très variables et ces deux paramètres vont s'entre-influencer. Finalement les néo-ruraux sont aussi pluriels que les ruralités et que les individualités qui leur ont donné naissance.

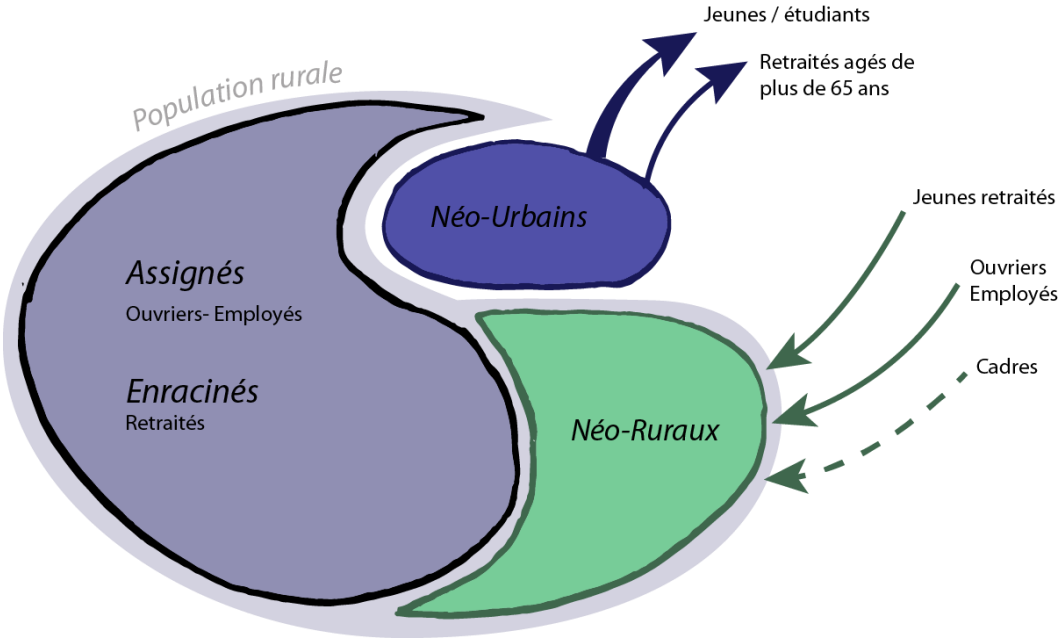

Figure 2 : Profil migratoire moyen de la population rural suivant les catégories socio-professionnelles sur-représentées. Auteur : Juliette Fradet d'après les données de l'Insee et les études de l'Observatoire du Territoire et de l'Institut Montaigne

Les territoires péri-urbains et périphériques vont accueillir majoritairement les cadres, ouvriers et employés entre 30 et 39 ans. Ceci reflète le scénario classique de personnes travaillant et habitant en ville qui fondent une famille, ont des enfants et aspirent alors à un cadre de vie plus agréable pour les élever et à un logement plus spacieux avec jardin sans pour autant avoir à quitter leur travail. Il s'agit d'une migration qui se fait alors à cheval entre le choix et la contrainte. Moins le revenu sera élevé, plus cette balance penchera vers la contrainte induite par le coût du foncier exorbitant en ville et plus abordable en périphérie. Un paramètre que certains, dans la pensée commune, ont tendance à un peu trop oublier lorsqu'ils critiquent la laideur de ces espaces et les sentencient comme étant la conséquence

d'une mentalité se tournant vers un individualisme réprouvable. Ce jugement moralisateur et culpabilisateur de l'évolution des paysages est d'autant moins admissible si on le met en parallèle avec l'encensement contemporain pour les paysages de bocages qui sont, on l'a vu, nés également d'une mentalité individualiste qui est loin d'être une création de notre époque.

Le jeune retraité, quant à lui, à la recherche du cadre de vie le plus agréable possible, sera souvent attiré par des lieux populairement considérés comme des lieux de vacances par la ruralité touristique. Ils favoriseront donc le sud associé au soleil et le littoral.

Les cadres et les entrepreneurs - dont l'exode urbain correspond à une rupture avec la société de consommation et un retour à un meilleur rapport Homme/nature - constituent finalement un profil bien plus marginal, nonobstant sa plus forte médiatisation. Ces « néo-paysans » sont à la recherche de l'authenticité et ils favorisent les ruralités ayant l'image la plus préservée, soit les territoires très peu denses, l'hyper-rural. De plus, certains territoires sont particulièrement emblématiques et concentrent une partie de ces néo-ruraux. Les Cévennes, par exemple, ont eu la cote dès le début du mouvement, à la suite de mai 68. Henri Mendras y a d'ailleurs placé sa fiction d'utopie rural, le PUR (Pays de l'Utopie Rustique) (Mendras, 1992). De même, certains sites ont soulevé une grande mobilisation pour défendre leur authenticité et leur naturalité face à des projets pharaoniques nés des excès de la société moderne et sont devenus également emblématiques. Ils sont alors le lieu de l'expérimentation d'une certaine forme de PUR. C'est le cas du Larzac ou de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Cependant, ce sont là des cas particuliers et exceptionnels, la rupture avec la société se fait plus ou moins franche et affirmée suivant les profils. Tous ne retournent pas à un « métier de la terre » et ne partent pas caricaturalement « élever des chèvres dans le Larzac ». Ils vont également exercer des professions libérales, faire de l'artisanat ou entreprendre de tenir un restaurant, entre autres exemples. Leurs modes de vie et comportements peuvent alors changer superficiellement comme profondément.

L'ensemble des néo-ruraux possèdent un recul sur les campagnes et portent des regards chargés de symboliques sur les ruralités. Ils ont un regard conscient sur les paysages ruraux et les observent, avec certaines nuances suivant les personnes allant de la représentation d'un meilleur cadre de vie seulement à la représentation d'un meilleur mode de vie. Leur point de vue paysager peut alors être affirmé et se répercuter dans leurs actions. Globalement, ils se placent tous dans la conception paysage ressource. Puis, en fonction des profils, celle-ci peut être associée au paysage héritage voire, pour les néo-ruraux à la recherche d'une auto-suffisance, au paysage révélateur des ressources associées au paysage œuvre dont les fermes en permaculture sont un bon exemple de cette vision.

Cependant, les néo-ruraux ne constituent qu'une faible part de la population rurale et les « néo-paysans » ne sont qu'une petite portion des néo-ruraux. Les Français sont loin d'être tous mobiles et d'avoir le luxe de choisir leur lieu de vie. Et s'ils le sont, ce n'est pas à une grande fréquence et sur de grandes distances. Seulement 11% des Français ont changé de logement en 2014, dont près de la moitié qui n'ont pas changé de commune et 80% qui sont restés dans le même département (Enquête logement 2014, Insee). L'exode urbain et le renouveau démographique des territoires ruraux existent bien, mais ils sont amenuisés par la faible mobilité des Français et ils se répartissent très inégalement sur les territoires. Dans certaines campagnes un solde migratoire positif ne suffit alors pas à compenser un solde naturel qui peut être négatif, et les communes continuent à perdre des habitants (voir Annexe III).

En parallèle de ce mouvement migratoire, un second, à l'inverse, continue d'avoir lieu : des personnes quittent toujours les campagnes pour la ville. Entre la ruralité que l'on quitte et celle que l'on recherche, quelle sont les réalités actuelles de nos campagnes françaises ?

B. Mais des territoires complexes aux enjeux forts

Dans les médias et sur les réseaux sociaux, il n'est pas rare de tomber sur des histoires vécues de néo-ruraux qui déchantent en découvrant le décalage entre leur ruralité fantasmée et la réalité des conditions de vie à la campagne. Les exemples ne manquent pas depuis les plaintes déposées contre les chants de coqs, contre les sons de cloche de l'église jusqu'aux urbains qui « décident de tout plaquer » pour aller s'installer à la campagne et qui ont finalement des difficultés à s'adapter à leur nouveau lieu de vie. Une enquête de l'Ifop montre que l'opinion publique française associe en premier lieu le monde rural à des difficultés socio-économique, à une situation de déclin. Cependant, cette même enquête montre que 95% des ruraux sont satisfaits de vivre à la campagne qu'ils associent à un cadre de vie agréable. Ainsi, l'environnement rural attire et on ne désire pas le quitter. Mais quand est-il alors de cette vision misérabiliste des campagnes ? Est-ce dû à une exagération médiatique friande des clichés campagnards, ou cela reflète-il une situation bien réelle ?

Tout d'abord, la situation socio-économique des campagnes est là-encore à nuancer selon les territoires. La Figure 3, ci-dessous, brosse un bon portrait des ruralités françaises allant d'une économie dynamique à faible. Les zones dynamiques sont celles qui sont très touristiques et proches des pôles urbains, celles qui sont donc les plus attractives et les plus densément peuplées. Tandis que les zones aux plus faibles revenus correspondent à l'hyper-rural dont les enjeux sont les plus intenses. Finalement, peu de territoires dynamiques reposent encore sur une économie agricole et industrielle.

Suivant les ruralités, les enjeux des territoires peuvent être alors de nature et d'intensités différentes.

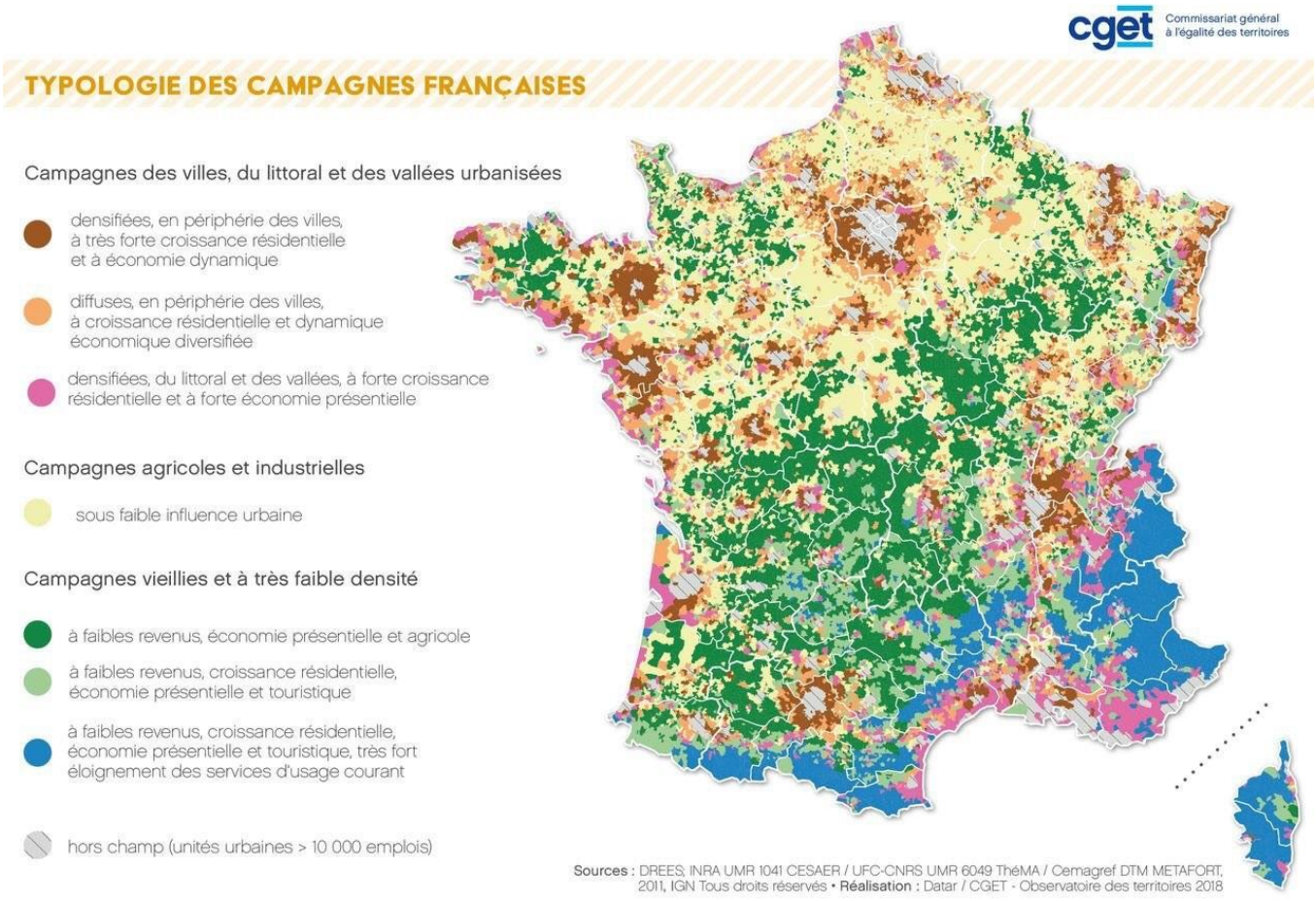

Figure 3 : Carte de la typologie socio-économique des campagnes française ; Source : CGET – Observatoire des territoires

L'enjeu de la conciliation des usages et de la cohésion sociale

Le premier enjeu qui concerne l'ensemble des ruralités, et à plus forte raison celles qui sont les plus attractives, est la conciliation de l'ensemble des usages et usagers. Les ressources et aménités des campagnes sont sources de fonctionnalités plurielles schématisées sur la Figure 4.

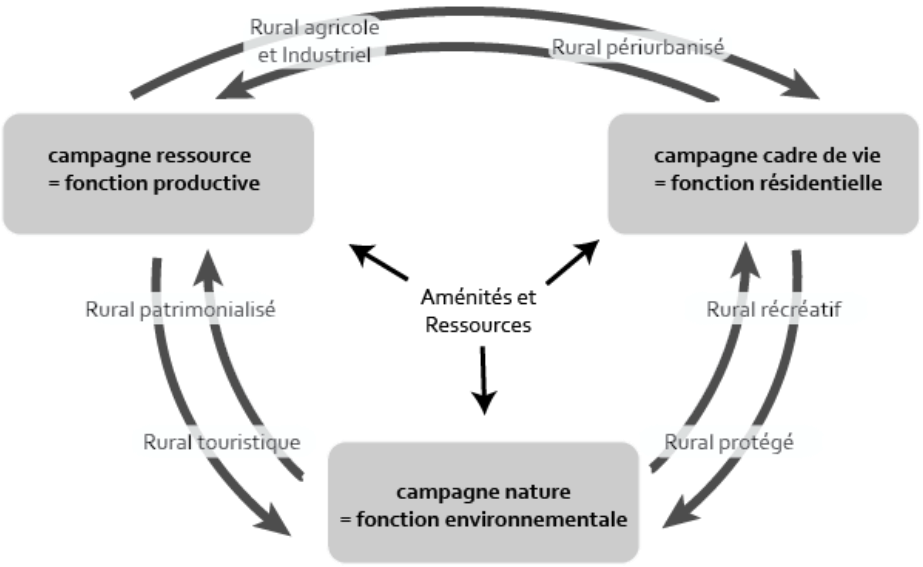

Auteurs : Bouron J-B, Georges P-M
Source : d'après Perrier-Cornet Philippe (dir.), Repenser les campagnes, éd. de l'Aube/ Datar, 2002.

Figure 4 : Schéma de la multifonctionnalité des campagnes et de la diversité des ruralités associées

Pour un même espace, répondre à toutes ces fonctionnalités simultanément se rapproche parfois de la mission impossible. Suivant les ruralités, certaines fonctions prédominent sur les autres : la fonction résidentielle pour les campagnes des villes, les fonctions résidentielles et environnementales avec le tourisme pour les campagnes du littoral et des vallées urbanisées, la fonction productive pour les campagnes agricoles et industrielles et enfin la fonction environnementale pour les campagnes vieillies à très faible densité. Les conflits d'occupation du sol rendent bien compte de cette situation complexe. Pour les territoires attractifs une artificialisation grandissante des sols signifie alors une perte de SAU (Surface Agricole Utile) et d'espaces à intérêts naturel. La fonction résidentielle tend alors à prendre le pas sur les fonctions productives et environnementales alors que c'est paradoxalement la campagne nature et ressource qui attire. Pour contrer cela, des mesures réglementaires sont alors prises : un cadrage de l'occupation des sols par le PLU (Plan Local d'Urbanisme), des mesures de protection environnementales avec différents classements de sites comme les zones Natura 2000 ou encore les ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Finalement, on se retrouve avec un équilibre très difficile à trouver et le dialogue entre les différents acteurs, habitants et usagers du territoire peut parfois devenir tendu. Les plaintes déposées par les néo-ruraux qui sont très médiatisées n'en sont qu'un exemple marginal. Elles correspondent à un profil d'habitant consommateur du territoire et de ses aménités mais pas prêt à en accepter les pratiques moins idéales qui y sont liées. Cela ne représente qu'une part des nombreux conflits d'usages qui peuvent naître dans le monde rural. Il peut être également très difficile de concilier les attentes et besoins de « ceux qui passent » et de « ceux qui restent » au sein du rural touristique (Garat, 2018). Cette conflictualité est exacerbée par une forme de « familiarité » des lieux entretenue dans le monde rural (Kayser, 1988). Les habitants de longue date peuvent avoir un ancrage profond à leur territoire, lieu de vie familial depuis des générations. Un sentiment d'appartenance et d'attachement territorial très fort les habite, qui peut également naître chez des habitants plus récemment établis. Il n'est alors pas toujours

évident d'accepter des changements importants de population, d'habitudes et de paysages. De même, le dialogue entre les nouveaux habitants et ceux de longue date est parfois difficile, d'autant plus qu'ils ont un usage et une vision du territoire qui diffère. Un sondage de l'Ipsos montre que 47% des néo-ruraux ont des difficultés d'adaptation à la vie locale et 42% à la population locale (Ipsos, 2003).

Lors d'un aménagement paysager, la hiérarchie entre les différentes fonctions du rural peut être exacerbée suivant les facettes du paysage outil abordées et participer à la naissance et à l'entretien des conflits. Une démarche paysagère intégrante et centrée autour du paysage médiateur et assemblier peut au contraire amener à un meilleur dialogue et équilibre prévenant contre les conflits d'usages, comme le rend compte la Figure 5.

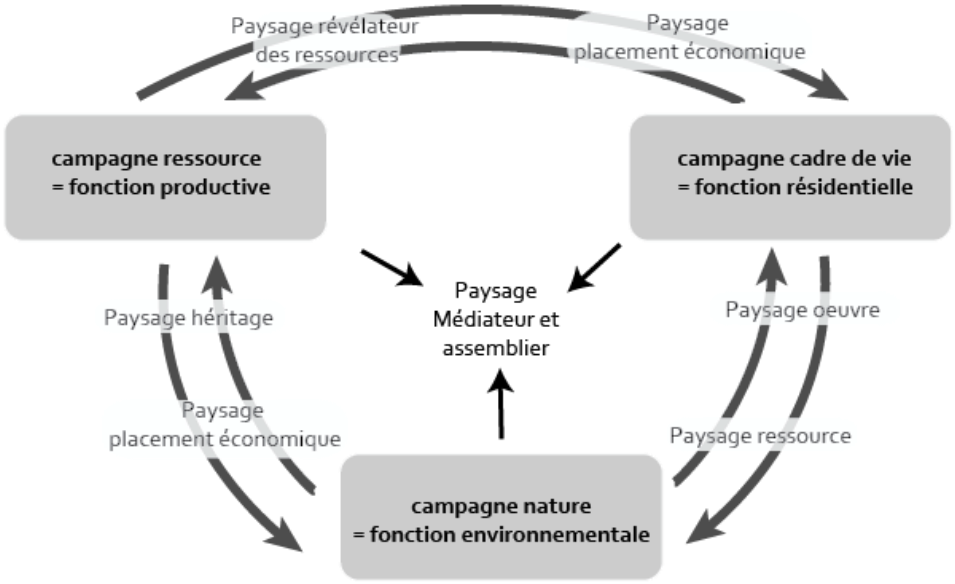

Figure 5 : Schéma du dialogue entre les facettes du paysage-outil et les fonctions du monde rural

Les enjeux d'accès aux services et de mobilité

Le second ensemble d'enjeux auxquels font face les territoires ruraux sont ceux ayant trait à l'accessibilité des services[2]. Ils sont d'intensités différentes en fonction de la densité de population, l'hyper-rural étant plus sévèrement touché. On parle alors de différents « déserts » : médicaux, numériques, culturels, postaux, ferroviaires, etc. Or, ce ne sont pas à proprement parlé des déserts puisque la « France du vide » n'est certainement pas vide d'habitants, et c'est bien là le cœur du problème. La population rurale fait face à un ensemble de difficultés du quotidien liées à un isolement et à un enclavement plus ou moins intense. La mobilité constitue alors une problématique cruciale dans l'ensemble des ruralités. L'enjeu est double :

- La mobilité intra-territoriale : pouvoir accéder depuis son domicile à l'ensemble des services dispersés sur le territoire, à son travail, aux domiciles de son entourage ;
- La mobilité ville-campagne : pouvoir accéder depuis son village à un pôle urbain concentrant une offre servicielle bien plus riche et un plus grand nombre d'emplois,

[2] Les services sont ici entendus au sens large et comprennent les services publics, les services culturels et d'éducation, les services de santé, les services de loisirs, les services commerciaux, les services de transport, etc.

une offre comprenant des services et emplois endémiques à la ville comme des centres hospitaliers

La manière dont la société organise sa mobilité façonne son espace. Aujourd'hui notre mobilité est grandement fondée sur la popularisation de la voiture qui a rendu accessible un déplacement à une vitesse plus élevée au plus grand nombre. Ceci a permis une dilatation de notre espace de vie à partir duquel notre aménagement du territoire est conditionné[3]. L'émergence du péri-urbain et des zones commerciales, des supermarchés en est par exemple hérité. L'arrivée de la voiture a été à la fois salvatrice et dévastatrice pour les territoires ruraux. Elle a rendu la ville et ses services plus accessibles aux habitants de la campagne et inversement, elle a rendu la campagne et ses aménités plus accessibles aux habitants de la ville. Elle a permis une nouvelle liberté à la population rurale, source d'un plus grand confort de vie. La solution de la voiture était adaptée au dimensionnement de nos territoires ruraux et ce dimensionnement a continué de s'y adapter par l'aménagement du territoire et le développement des infrastructures routières. Nous nous sommes alors retrouvés prisonniers de ce choix modal. Ce qui était une solution est devenu une obligation. On le voit bien à travers l'exemple de la disparition des petits commerces ruraux qui sont supplantés par des superettes et autres grandes surfaces. Nous sommes passés d'une proximité piétonne à une proximité automobile (Massal, 2018). La dépendance à la voiture qui en découle pose alors deux problèmes majeurs au sein des territoires ruraux :

- Un isolement de toutes les personnes n'ayant pas accès à la mobilité automobile entrainant des difficultés à trouver un emploi, à avoir des loisirs et à aller faire ses courses ;
- Une grande fragilité des territoires et de leur population face à la crise énergétique et tout particulièrement à la raréfaction du pétrole et de grandes difficultés à répondre aux enjeux environnementaux de la réduction des déplacements.

Notre mobilité va indubitablement évoluer et fera évoluer avec elle l'aménagement des territoires et leur polarisation. C'est toute la relation ville/campagne qui est en jeu. La Datar s'est saisi du sujet dans une étude prospective à l'horizon 2030 (Mora et al., 2010) où elle a élaboré quatre scénarios possibles pour les nouvelles ruralités dont un scénario dû à une absence de mobilité de substitution prédisant le retour d'une dualité géographique affirmée entre ville et campagne avec une démographie inversée : la majorité de la population concentrée dans les villes toujours plus verticales et un monde rural dépeuplé en crise. Un scénario qui tient difficilement debout étant donné que la raréfaction de l'énergie fossile, sans solution de substitution, entrainera également une crise de l'agriculture industrielle productiviste et une impossibilité, pour la minorité rurale, à nourrir la majorité urbaine. Cependant, cette hypothèse fait ressortir combien le souci des déplacements est un enjeu fort pour l'affirmation du renouveau rural. Les trois autres scénarios proposent des relations ville/campagne plus équilibrées et mélangées formant de véritables systèmes ; des scénarios différents qui ne s'excluent pas et pourront coexister dans la diversité des ruralités. Ils sont conditionnés par les choix technologiques, de modes de vie et d'aménagement du territoire. C'est un véritable enjeu pour la démarche paysagère que d'avoir une vision prospective de ces évolutions permettant d'effectuer un choix proactif sur la forme de l'aménagement du territoire correspondant au devenir de la société souhaitée.

L'enjeu de la pauvreté dans le milieu rural

Nous avons pu voir que la majorité des ruralités repose sur une économie résidentielle, présentielle (Figure 3), or c'est une économie fragile dépendante de l'attractivité du territoire, des revenus des habitants et des touristes. La répartition des emplois dans le milieu rural se

[3] Un phénomène qui s'explique avec la conjecture de Zahavi : le budget temps transport d'un individu est en moyenne constant. Ainsi une amélioration de la vitesse de déplacement dans le transport provoque un gain d'espace plutôt qu'une économie de temps.

retrouve particulièrement propice à la pauvreté. En effet, une grande majorité des emplois sont peu qualifiés et près de 60% de la population rurale appartient à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers et employés, soit plus que la moyenne urbaine (Berthod-Wurmser, 2012) ; un contexte accentué par la balance migratoire (voir la Figure 2). Les ouvriers et employés sont plutôt « assignés » au territoire. Les jeunes, quant à eux, migrent vers les villes pour effectuer leurs études qui, plus elles seront longues, plus elles les amèneront à rester travailler en ville par la suite car s'y concentrent les emplois très qualifiés. Les ouvriers et employés des villes migrent vers les campagnes où le coût du foncier et de la vie est plus attractif, tandis que la part des cadres effectuant le même trajet est bien plus faible Un phénomène de paupérisation et de vieillissement a alors lieu et est exacerbé dans les campagnes les moins attractives[4].

La classe populaire, sur-représentée dans les campagnes, subit alors plus durement encore les difficultés d'enclavement, d'isolement, d'accès aux services et aux équipements. La misère de la campagne, faite d'un isolement social et économique, est alors comparée à celle des banlieues. MC Circulaire, un rappeur originaire d'un village de la Vendée des terres, a lancé ce qu'il appelle le « Ploucsta Rap », un rap inspiré de la misère des campagnes plutôt que de celle des banlieues. Il a entre autres signé un titre, « demain c'est trop tard » en 2009, version rurale de « demain c'est loin » de IAM, où il dénonce des conditions de vie difficiles : « Tout est triste, tout est glauque, une vie morbide / Qui pue l'alcoolisme et l'suicide » (MC Circulaire, 2009). Il dépeint caricaturalement et avec pessimisme cette « France oubliée » qu'il considère condamnée. Dix ans plus tard, il réitère cette description dans une nouvelle chanson, pour lui ce triste contexte ne s'est pas amélioré dans ce qu'il intitule alors « la France éternelle » (MC Circulaire, 2018).Une idée qui revient dans l'essai polémique du géographe Christophe Guilly (Guilluy, 2014). Pour lui, les banlieues et la « France périphérique », comprenant les territoires péri-urbains, ruraux et les moyennes et petites villes, sont les deux milieux accueillant la classe populaire française et sa misère, mais les banlieues sont mieux loties car intégrées à la métropolisation et reconnues par la politique publique avec des programmes d'aides. Elles ont accès à un « mieux » contrairement à la France périphérique qui semble condamnée. Une vision partagée par l'opinion publique qui place la « France des campagnes » en tête des territoires délaissés devant la « France des banlieues » et la « France périurbaine » (Ifop, 2018).

Il en ressort un enjeu de développement et de diversification économique fort pour le renouveau des ruralités qui semble freiné par une politique publique les délaissant au profit des métropoles, ce qui exacerbe leurs problématiques. Mais peut-on vraiment parler de condamnation ?

[4] Certaines des ruralités les plus attractives subissent au contraire un phénomène de gentrification toujours accompagné d'un vieillissement de la population. Mais c'est un phénomène plus marginal.

C. Pour une revitalisation des territoires, entre une prise en compte politique difficile et une forte mobilisation locale

Revenons dans un premier temps sur les causes d'un tel sentiment d'abandon des territoires ruraux.

Dans les esprits, une supériorité de la ville sur la campagne

La ruralité est porteuse de fortes symboliques qui, avant d'être la vision actuelle très positive d'un rapport équilibré à la terre et à la nature, a été profondément imprégnée d'une image de rusticité, de manque d'éducation et de civilisation s'opposant au fleuron de la culture et de l'élèvement intellectuel que représente la ville. Cela s'explique par le fait que la campagne était le lieu de vie des paysans, la classe sociale la plus basse, tandis que la ville accueillait les élites. Ce symbolisme reste très prégnant dans notre culture et se retrouve dans la linguistique, en effectuant une recherche de synonymes sur le CNRTL (Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales) voici ce que l'on obtient (dans l'orde décroissant de similarité) :

- **Rural** (CRISCO, 2019c): agreste, paysan, agricole, campagnard, rustique, pastoral, champêtre, bucolique, agraire, villageois ;
- **Campagnard** (CRISCO, 2019a): paysan, rustique, grossier, frustre, villageois, simple, rustre, rural, habitant, contadin, agreste, lourdaud, hobereau, cul-terreux, bouseux ;

- **Urbain** (CRISCO, 2019d): aimable, citadin, mondain, municipal, poli ;
- **Citadin** (CRISCO, 2019b): habitant, bourgeois, citoyen, urbain.

Notre société est donc imprégnée d'une notion de supériorité de la ville qui impacte notre politique actuelle et notre vision à tous. Le choix sémantique institutionnel est là aussi très révélateur comme le fait remarquer Gérard Mottet (Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, 2014, p.32) : on dit « Péri-urbain » et non pas « péri-rural », le Plan d'Occupation des Sols (POS) est devenu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont doit se doter la plus petite commune rurale.

L'Institut national des statistiques (Insee) a dans la définition de ses zonages mis en avant des « aires urbaines » qui dominent de trop vastes territoires en se fondant sur des critères à la fois trop extensifs et cumulatifs (Dumont, Chalard, 2010). L'Insee a lui-même reconnu que ce zonage amène « à surestimer le territoire urbain et la population urbaine » (Insee, 2015). Puis, lors de sa mise à jour des années 2010, elle a été jusqu'à commettre ce que le géographe Gérard-François Dumont appelle un « meurtre géographique » en supprimant les notions de « pôle rural », devenant « petites aires », et de « espace à dominante rurale », devenant « communes isolées hors influence des pôles » (Dumont, 2012). Tout ceci amène à une description d'une ruralité en disparition. Or, les données de l'Insee servent de références institutionnelles incontournables pour l'observation et l'organisation des territoires.

Ainsi les territoires ruraux sont mésestimés à la fois quantitativement et qualitativement. Les politiques publiques qui sont décidées dans la capitale, à la « tête » de la nation, sont des politiques de métropolisation, du « big is beautiful » (ce qui est grand est beau). Le sénateur de la Nièvre, Patrice Joly le constate : « Nos élites considèrent d'une façon excessive sinon exclusive que l'avenir de la France passe par le seul développement des métropoles. » (Joly, 2016). Les métropoles sont les fers de lance de la mondialisation et de la croissance économique. Une économie d'archipels[5] se met alors en place. Les territoires se divisent en deux : d'un côté ceux qui gagnent de l'argent, les métropoles, et de l'autre côté ceux qui

[5] Expression développée par le sociologue et économiste Pierre Veltz, auteur de *Mondialisation, villes et territoire : économie d'Archipel* paru en 1996

coûtent de l'argent, les ruraux (Pineau, 2016). Cette vision comptable entraine des politiques de regroupements des services et d'investissements dans les villes, dans un souci de rationalisation et d'économie d'échelle. Les villages ont ainsi assisté à la fermeture de leurs petits commerces, accompagnés par le retrait des services publics tels que la poste, la justice, les services sociaux, les écoles et les hôpitaux.

De plus, si on prend l'exemple de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) accordée aux communes, on remarque que celle-ci est calculée au prorata du nombre d'habitants et plus ce nombre est élevé plus l'argent de dotation par habitant sera élevé. « En matière de DGF, il faut deux ruraux pour faire un urbain. » déclare alors Vanik Berberian, le président de l'Association des Maires Ruraux de France (le-tout-lyon.fr, 2016).

Si auparavant l'aménagement et le développement du territoire français était épris d'une pensée centralisatrice qui a donné lieu à l'essai « Paris et le désert français » (Gravier, 1947), la décentralisation a quant à elle privilégiée les capitales régionales et les métropoles et on pourrait presque titrer aujourd'hui « Les métropoles et le désert français ».

La politique française est portée par le mythe de l'urbain. Cependant, il serait faux d'affirmer que l'Etat abandonne complétement les ruralités. En effet, la ruralité est une thématique ministérielle dès 1970 où est créé le Ministère de l'agriculture et du développement rural. La question reste alors très attachée à l'agriculture dont l'étude ne suffit pas si l'on souhaite prendre en compte l'ensemble des besoins des populations rurales. Puis, un ministère, indépendant cette fois-ci, est créé en 2009 : le ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire (ANON., 2018 ; ANON., 2019). Celui-ci évoluera petit à petit vers une notion d'égalité des territoires, et nous avons actuellement un ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. En parallèle, une délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, la Datar, est créée en 1963 qui est, aujourd'hui et depuis 2014, relayée par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

Le gouvernement n'est pas aveugle aux problématiques rurales et plusieurs aides gouvernementales sont dédiées à ces préoccupations. En 2014 ont été lancées des Assises des ruralités qui ont été suivies par des comités interministériels et des mesures en faveur des territoires ruraux (Gouvernement.fr, 2015). Les résultats des aides de l'Etat sont cependant peu concluants. Dès 2014 le sénateur de la Lozère, Alain Bertrand, alertait dans son rapport sur l'hyper-ruralité sur l'inefficacité des politiques entreprises. Les aides sont nombreuses mais mal ciblées ou inefficaces. Les mesures, normes et réglementations appliquées uniformément à tous les territoires ne prennent pas en compte les spécifiées locales et les diversités territoriales, et dans le même temps elles sont toujours plus nombreuses et exigeantes (Alain Bertrand, 2014). De plus, dans un rapport publié très récemment sur l'accès aux services publics, la Cour des Comptes constate l'absence d'effets de trente années de politique pour améliorer les services publics dans le monde rural (Cour des Comptes, 2019).

.

Les politiques françaises essayent donc d'œuvrer pour l'égalité des territoires, un résultat bien difficile à obtenir lorsqu'elles sont paradoxalement toujours dirigées vers les grandes aires urbaines soit seulement 6% du territoire et 57% de la population française (Datar, 2012).

Une crise démocratique

Pour les citoyens, le résultat visible est un abandon des territoires ruraux par les pouvoirs publics. Le sentiment d'abandon est beaucoup plus fort parmi les ruraux qui déclarent ne pas avoir accès à des services publics locaux - 64% d'entre eux voient le monde rural comme « abandonné » - que parmi ceux qui déclarent y avoir accès - 47% considèrent le monde rural « abandonné » (Ifop, 2018). Cette population se sent alors délaissée et pas écouté par le Gouvernement. Plusieurs auteurs, dont Christophe Guilly, rapprochent ce sentiment des votes électoraux qui semblent plus tournés vers les partis extrêmes dans le monde rural.

En s'intéressant à l'échelle locale, on remarque cependant une forte mobilisation démocratique des populations rurales. L'analyse Insee de la Lorraine montre une différence de participation nette lors des élections municipales de 2008 : 80% des électeurs des communes rurales ont voté au moins une fois, contre seulement 64% des électeurs urbains. Cette différence peut être attribuée à un sentiment de proximité et d'attachement des citoyens, à la familiarité des lieux, mais également à la taille plus modeste de la population. « La démocratie se pratique plus facilement dans les groupes de taille modeste, parce que les gens peuvent se reconnaitre, se repérer. La parole y est audible, elle compte. Chaque voix est importante dans le décompte et dans l'action. […] Le monde rural est, du fait même de sa démographie faible ou à taille humaine, un laboratoire des engagements. L'humain n'y est pas « anonymé » pas un simple chaland » (Farinelli, 2016).

Mais cette particularité est fragilisée par les réformes territoriales des années 2010 et notamment par la loi NOTRe promulguée en 2015. Celle-ci s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation et vise à renforcer les compétences des régions et des intercommunalités. Gérard-François Dumont interpelle sur cette question : « Au total, on peut se demander si les dernières lois territoriales des années 2010 ne signifient pas la substitution de l'intercommunalité par une «supracommunalité » concentrant des compétences au sein d'établissements publics agissant quasi-systématiquement à la place des communes au risque de perdre le besoin de proximité. Ceci est-il de nature à favoriser la démocratie locale, qui est le fondement de la démocratie et de la citoyenneté ? » (Gérard-François Dumont, 2018)

Tout ceci aboutit à une crise démocratique globale. L'accumulation des lois et réformes est source de révoltes de la part des populations rurales ; elles prenent mal ou pas en compte ces habitants. Le mouvement des Gilets Jaunes, qui dure depuis 10 mois, en est caractéristique : c'est le soulèvement de la classe populaire de la France périphérique qui a une fois de plus été mise à mal par une nouvelle mesure, à savoir la hausse des carburants attribuée à la hausse des taxes. Or nous l'avons vu, la dépendance à la voiture est telle dans le milieu rural et périurbain, que le prix des carburants pèse très lourdement sur des revenus moyens à faibles. Leur hausse équivaut alors à enfoncer toute une population dans la précarité. Une rancœur forte s'est cristallisée envers une élite métropolitaine dirigeante qui ne saurait prendre en compte les besoins d'une classe populaire rurale et périurbaine dont elle est totalement déconnectée. Une demande et une recherche de renouveau politique s'engage alors « par le bas », dont le mouvement des Gilets Jaunes en est un exemple.

Le mouvement des Nouvelles Ruralités, une demande de renouveau politique

Le sujet complexe de la mutation des campagnes françaises vers de « Nouvelles Ruralités » aux scénarios multiples et aux enjeux socio-économiques et environnementaux très forts a pour la première fois était analysé par un groupe de travail de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) qui a produit le rapport « Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030 » (Aubert et al., 2008). La notion a ensuite été saisie politiquement par l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui a créé en novembre 2012 la mission « nouvelles ruralités ». Cette dernière, confiée aux Conseils généraux de l'Allier, du Cher, de

la Creuse et de la Nièvre, a été suivie par une trentaine de départements. L'objectif est alors de coopérer à la création d'un manifeste commun pour porter sur la scène politique la question du devenir des territoires ruraux et de leur population. Il s'agit ainsi de :

« - Revendiquer pour ces territoires l'équité territoriale et le principe de solidarité nationale dans une démarche de véritable coopération ;

- S'inscrire dans une république solidaire qui lutte contre les fractures territoriales et sociales. »

Par la suite, ce mouvement a évolué vers la création de l'Association Nationale des Nouvelles Ruralités (ANNR). De très nombreuses associations nationales portent des actions et messages forts pour l'avenir des territoires ruraux. Une partie d'entre elles est adhérente à l'ANNR qui regroupe également acteurs, chercheurs et citoyens des ruralités. La vocation de l'association est à la fois d'être un think-tank et de mener des actions de lobbiyng. Elle lutte pour un renouveau politique par le bas.

Cet été 2019, l'ANNR, l'Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie (UMIH), l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), LEADER France (délégation du programme européen Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et les Maisons Familiales Rurales (MFR) se sont unis pour organiser un grand événement : « Ruralisons ! ». Il s'agit une journée entièrement dédiée aux ruralités qui s'est tenue à Paris, le 4 juin, sous le haut patronage du Président de la République et avec la présence de Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires. L'objectif était de se départir de l'image misérabiliste de la campagne française, d'exprimer pleinement la force d'innovation et de développement que représente la ruralité et d'interpeller le pouvoir politique sur la chance que cela représente pour la France. Afin de corroborer cette vision positive et dynamique, de nombreux acteurs des territoires ont répondu présent pour partager leur regard et leurs initiatives. Cet événement s'est conclu par la création d'un « Parlement rural français » autoproclamé par les organisateurs et au sein duquel toutes les associations et acteurs du monde rural pourront unir leurs voix pour une meilleure représentation auprès de la politique publique.

Le dynamisme local

Le mouvement des Nouvelles Ruralités le montre : les territoires ruraux sont loin d'être condamnés. Face à un Gouvernement les délaissant, les habitants et acteurs locaux se mobilisent pour porter le renouveau rural.

Le nombre d'associations et de structures à portée nationale voire européenne qui œuvrent pour les ruralités est impressionnant, on peut citer entre autres et en plus des organisateurs de « Ruralisons ! » : Ruralitic, Familles rurales, réseau rural européen d'acteurs et institutions publiques (RED). De plus, certaines structures plus inattendues ont compris l'intérêt qu'il y a pour eux d'investir dans les territoires ruraux et elles rejoignent le mouvement. C'est le cas de l'UMIH qui désire redynamiser les cafés, restaurants, hôtels des territoires ou encore de l'entreprise BRINKS (convoyeurs de fonds) qui a saisi l'enjeu de l'accès à de l'argent en espèce pour la population rurale et qui lance ses propres distributeurs automatiques dans les villages.

Si l'on s'intéresse maintenant à l'échelle locale, on remarque une mobilisation tout aussi importante de la part des citoyens ruraux. 95% d'entre eux ne désirent pas quitter le monde rural, son cadre de vie, son calme et sa nature (Ifop, 2018) ce qui est très mobilisateur et s'ajoute à l'effet « laboratoire de l'engagement » décrit par Bernard Farinelli. On a vu l'implication citoyenne dans les élections municipales et on peut également remarquer une implication associative impressionnante. En effet, certaines communes recensent un nombre d'associations actives épatant au vu du nombre de leurs habitants. Par exemple, Montsauche-les-Settons, dans la Nièvre, ne compte pas moins de 17 associations pour 531 habitants.

L'entreprenariat profite également de ce contexte rural et les initiatives de tout type fleurissent au sein des territoires.

Face au peu de moyens et aux difficultés, le monde rural peut être considérer comme une terre de la débrouillardise. Il faut alors dépasser l'image négative d'un abandon par les autorités supérieures pour embrasser l'image d'un dynamisme et d'une créativité locale. Pour s'en rendre compte, il suffit de sillonner les départementales française pendant l'été : des « monuments de pailles » ponctuent le paysage à l'entrée des villages, dans les champs et sur les ronds-points. Ce sont des socles publicitaires pour annoncer fêtes et festivals qui ne manquent pas dans les campagnes. C'est un exemple très symbolique : si les ruralités manquent de moyens, elles ne manquent pas de créativité et de motivation pour faire émerger des initiatives de qualité. La culture n'est pas non plus l'apanage unique des villes, les campagnes présentent également des artistes, des écrivains, des poètes, des musées, des galeries et des festivals.

Le monde rural offre de l'espace et la possibilité de se réinventer, une terre idéale pour l'entrepreneuriat. Selon l'étude Ifop, 60% des Français déclarent que s'ils devaient créer une entreprise, ils souhaiteraient le faire en milieu rural (Ifop, 2018). Les campagnes accueillent à la fois les activités des néo-ruraux entrepreneurs qui arrivent avec leur projets et expériences et à la fois les activités des ruraux de plus longue date qui se mobilisent face à des enjeux très fort. Ce sont également des collectivités locales qui innovent pour la régénération de leur territoire. Les ruralités constituent alors autant de laboratoires d'innovation. Les ouvrages, émissions et événements ne manquent pas pour les partager et les valoriser. On citera par exemple le livre de Matthieu Rivat « Ces maires qui changent tout : le génie des communes », l'émission de France Inter animée par Philippe Bertrand depuis 2006 « Carnets de Campagne » ou encore le magazine « Villages » fondé en 1993. La cofondatrice de ce dernier revient sur ce qu'ils ont pu mettre en évidence au fil des ans : « Les campagnes sont vivantes et innovantes ! C'est ce que nous ne cessons de constater depuis plus de 23 ans à la rédaction du magazine Villages. Le monde rural est un laboratoire où l'avenir se construit autrement. C'est aussi un formidable lieu d'épanouissement personnel et d'intelligence collective. […] même si nous étions convaincus qu'une multitude de projets étaient possibles […] nous n'aurions pas osé imaginer la diversité des initiatives que nous allions dénicher et relater au fil des numéros ! » (Lelièvre, 2016).

Ce sont pour une grande part des projets qui s'inscrivent dans les transitions de société environnementales, économiques et sociales. Ils prônent un renouveau plus vertueux et éthique en s'appuyant sur le capital social fort des territoires ruraux. De plus, ils sont soutenus par une attente des consommateurs de plus en plus tournée vers le local. Ainsi, les acteurs des ruralités sont très investis dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec de la pluriactivité, des coopératives, des circuits-courts, des tiers-lieux, etc ; autant de solutions pour le mieux adaptées au contexte rural. De même, ils peuvent également innovés dans l'artisanat, la transition énergétique, le numérique, le tourisme vert, etc.

Le développement local est donc très actif, cependant il doit faire face à plusieurs contraintes. Tout d'abord, les projets et expérimentations sont très dispersés sur les territoires et inégalement répartis, ce qui soulève un véritable enjeu de diffusion. Certains territoires, comme ceux qui ont la cote chez les néo-ruraux entrepreneurs, ou ceux qui ont à leur tête des élus très dynamiques et impliqués, vont concentrer les initiatives, tandis qu'elles seront plus éparses ailleurs.

Ensuite, le manque de moyens financiers reste très problématique. Le programme européen du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) pour le développement rural, LEADER, propose bien une aide financière à l'intention du développement local dont l'enveloppe française s'élève à 687 millions d'euros. Cependant les lourdeurs administratives et les problèmes de coordination entre les régions et l'Etat sont telles que seulement 4,5% du budget de la programmation 2014-2020 a été effectivement capté à la date du 15 janvier 2019.

De nombreux projets sont alors mis en difficultés voire abandonnés (Groupe Ruralités du Sénat, 2019). De plus, les plans de financements nationaux sont quant à eux souvent fondés sur un fonctionnement en appels d'offres, comme c'est le cas pour les plans de paysage. Or, un tel fonctionnement tend à privilégier les collectivités possédant un accès à une ingénierie territoriale, les communes rurales qui ont peu de moyens et pas cet accès sont alors défavorisées.

Enfin, le développement local, qui a une longue histoire derrière lui, a eu tendance à évoluer vers une institutionnalisation et une normalisation qui se caractérise par une perte de confiance des institutions envers les acteurs locaux, et inversement. Jean-Yves Pineau, directeur de l'association Les Localos (Collectif des projets en campagne, du développement local, de l'autonomie et de l'impertinence) fait observer que le développement territorial est aujourd'hui de la démocratie représentative plutôt qu'un engagement ascendant et il ajoute : « le constat est aujourd'hui patent : le développement local se fait en dehors des institutions. Plus inquiétant encore, de plus en plus de porteurs de projet ne souhaitent pas passer par les subventions publiques. Trop contraignantes, trop intrusives, trop normatives, trop lentes à arriver. » (Pineau, 2016). Un besoin d'émancipation des acteurs locaux, et par là des territoires qui les accueillent, se fait ~~alors~~ ressentir.

Pour s'épanouir, le développement local est en demande de simplification des démarches et de liens entre les différentes initiatives, les différents secteurs, les entrepreneurs, les élus, les habitants et les politiques publiques. Ces dernières sont trop souvent pensées en silo et les contrats sectorisés qui peuvent être cumulés sur un même territoire s'accumulent. Les différents acteurs des territoires rencontrés au sein de l'ANNR, mettent tous en avant un point essentiel : la nécessité de travailler à une intelligence collective. Pour créer de telles synergies, les territoires nécessitent un apport en ingénierie territoriale permettant à la fois de mutualiser les moyens, les énergies, les ressources et de créer le dialogue entre l'ensemble des acteurs et habitants. L'architecte et géographe Pascal Terracol soutient que l'enjeu de l'ingénierie territoriale réside dans l'articulation de son approche rationnelle et de sa capacité à intégrer la dimension sensible et humaine des habitants (Terracol, 2015). On retrouve bien ici l'intérêt d'une démarche territoriale basée sur le paysage-outil correspondant parfaitement à cette définition intégratrice.

Pour penser le renouveau des ruralités il ne s'agit pas de mettre en opposition, voire en confrontation, le rural et l'urbain. La ruralité et l'urbanité s'entremêlent, l'un profitant à l'autre et l'autre profitant à l'un. Il s'agit de mettre à profit les atouts de chaque territoire dans leur originalité et complémentarité.

III. L'opportunité de la démarche paysagère pour se saisir des ressources territoriales et activer des synergies

Nous avons pu voir qu'en théorie le paysage peut devenir un outil idéal et parfaitement adapté au développement territorial des campagnes françaises et ainsi être utilisé pour penser leur renouveau dans la mesure où sa subjectivité et sa sensibilité est assumée. Pour cela, il se doit d'être utilisé en intégrant au mieux toutes ses facettes et en se centrant sur son potentiel médiateur et assemblier.

Cependant, il s'agit maintenant de passer de la théorie à la pratique. En nous appuyant sur divers exemples de démarches paysagères effectuées en France, nous tacherons à la fois de retenir les conditions favorables et défavorables à la mise en place d'une démarche paysagère intégrante et de faire ressortir les résultats et impacts qui ont pu être observés.

Six exemples ont été retenus qui pourront être retrouvés en Annexe IV Fiches d'identités démarches :

- **Commission citoyenne du paysage du Bazois** (Sources : entretien libre avec Pierre Péré, ancien responsable ; Sophie Feyry et al., 2016)
- **La charte de paysage du Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy** (Sources : entretien libre avec Bertille Daniel anciennement chargée de l'animation de la charte ; Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy, 2006)
- **Le site expérimental de Cantercel, des expérimentations architecturales au projet de développement** (Sources : Cantercel.com, 2019 ; Marion Poinssot et al., 2010)
- **La Vallée de la Bruche et son plan de paysage** (Sources : Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, 2019 ; Kempf, Lagadec, 2011 ; Laumond, 2014)
- **L'expérimentation de Villandry, l'élaboration participative d'un projet paysager communal** (Source : Davodeau et al., 2015)
- **Expérimentation d'un plan de paysage énergétique dans le Thouarsais** (Sources : Collectif PAP, Chaire Paysage et Energie, 2016 ; Collectif PAP, Chevallier, 2019)

Le choix a été effectué de manière à varier au mieux les origines des initiatives, leurs natures, leurs formes, les échelles et les typologies de ruralités des territoires concernés. Un autre critère de choix est l'importance accordée par ces démarches à la facette médiateur et assemblier du paysage, un paramètre que nous avons déterminé comme central. Mise à part la démarche énergétique du Thouarsais, tous les exemples ont une certaine ancienneté allant de 6 à 26 ans, ce qui permet d'avoir un recul sur leur fonctionnement et leurs effets avec un bilan global positif.

A. Passer d'une démarche paysagère passive à une démarche active et mobilisatrice

Pour qu'une démarche paysagère centrée sur la facette médiatrice et assemblier puisse fonctionner elle doit pouvoir impliquer acteurs du territoire et habitants. L'enjeu est de faire passer ces derniers d'un statut d'observateurs passifs, simples spectateurs de leur paysage, à un statut d'acteurs de leur territoire au travers d'une approche par le paysage.

Au vu des six exemples retenus, nous pouvons dégager différentes typologies de contextes territoriaux favorables à une prise de conscience paysagère mobilisatrice.

- Une crise paysagère forte ressentie par tous

Nous l'avons vu, la valeur donnée aux paysages ruraux est aujourd'hui très forte. Un changement brutal de ceux-ci, perçu négativement par la population, sera alors très mobilisateur. En effet, cela peut donner lieu à un sentiment d'insécurité vis-à-vis de la qualité de son cadre de vie (paysage-ressource), voire même un sentiment d'insécurité identitaire et culturel (paysage-héritage). Voici les cas rencontrés ayant activé des démarches paysagères :

  - Déprise agricole avec fermeture des paysages accompagnée d'un abandon de grandes usines textiles dû au déclin de cette industrie dans la Vallée de la Bruche ;
  - Grands projets d'implantation d'éoliennes et de panneaux solaires dans le Thouarsais ;
  - Dégradation du petit patrimoine et disparition des haies bocagères dans le Bazois.

- Un site ou territoire au paysage remarquable, au potentiel attractif intéressant pour une économie présentielle ou déjà victime de son attractivité avec une mise en danger du paysage.

L'enjeu de la démarche paysagère est alors de créer une offre bien maitrisée et organisée plutôt que de subir une demande. On retrouve donc le paysage-ressource et le paysage-héritage, mais également le paysage-placement économique faisant du paysage un outil de marketing territorial. Les deux cas de figure présentés font l'objet de classements préservant les paysages tels que les sites naturels remarquables, les PNR ou encore les sites de l'Unesco (patrimoine mondial ou paysage culturel). Aucun des exemples choisis ici sont initiés par un de ces classements qui peuvent par ailleurs être à l'origine de démarches paysagères intéressantes. Cependant, l'expérimentation de Villandry se situe sur un territoire au paysage remarquable et attractif à plusieurs niveaux, faisant l'objet de classements : présence de la vallée de la Loire classée au patrimoine mondial de l'Unesco, présence du château de Villandry classé monument historique et jardins remarquables, commune inclue dans le PNR Loire-Anjou-Touraine et également inclue dans le périmètre de « Tours Métropole Val de Loire ». À moins forte raison, le territoire du Pays Midi Quercy se retrouve dans ces cas de figure. Ses paysages sont un bon potentiel d'une attractivité territoriale déjà affirmée et source de revenue sur une partie du Pays et plus timide ailleurs. Un projet de PNR y avait été discuté mais n'a pas abouti. Une volonté de préserver les paysages était dans les esprits lors de la création du PETR en 2004.

- Le levier de la politique des « 1% paysage et développement »

Les territoires accueillant un projet de grande infrastructure routière peuvent disposer d'un financement de l'ordre de 1% de l'enveloppe de l'opération afin de valoriser les paysages à proximité. L'objectif est alors de surcompenser l'impact des lourdes infrastructures routières. Le dossier à monter pour en bénéficier est inspiré de la méthodologie des plans de paysage et doit inclure un diagnostic, des objectifs de qualité et des programmes d'action. C'est cette politique qui a permis la mise en place de la charte paysagère du Pays Midi Quercy.

Deux paramètres concourent ici à une mobilisation active pour les paysages : en premier lieu, une position défensive vis-à-vis des paysages amenant à l'implication de tous autour d'attentes partagées ; en second lieu, une opportunité financière encourageant le passage à l'acte des collectivités. L'enjeu soulevé par l'expérimentation dans le Thouarsais est de « mettre en mouvement la population, en la faisant passer d'une position paysagère spontanément défensive et conservatrice à une dynamique paysagère attentive mais

exprimée, négociée, ouverte et prospective » (Collectif PAP, Chaire Paysage et Energie, 2016).

Une ou des personnes moteur sensibilisées, formées et passionnées par la démarche paysagère

Considérer le paysage comme pouvant constituer un outil de développement territorial et local est une conception assez récente à laquelle les habitants, élus et autres acteurs ne sont pas toujours sensibilisés et pour qui cela n'est pas très naturel. Il est nécessaire qu'une ou plusieurs personnes revêtent le rôle d'ambassadeur(s) de la démarche et puissent apporter leurs connaissances et expériences sur le concept et les outils liés afin d'entrainer les autres vers une dynamique paysagère prospective. Différents profils de personnes moteurs ont pu émerger selon les exemples :

- Des chercheurs dans le domaine du paysage qui mènent des expérimentations sur le paysage-outil dont ils sont convaincus de l'intérêt.

C'est le cas de l'expérimentation de Villandry qui a été menée par des chercheurs paysagistes et géographes appartenant à la fois au groupe de recherche ESO (Espaces et sociétés) du CNRS et au laboratoire de recherche de l'Ecole du paysage de Versailles. L'expérimentation énergie et paysage dans le Thouarsais est aussi promue par des moteurs-chercheurs avec l'implication de la chaire Paysage et Energie mais également d'un collectif engagé Paysage d'Après Pétrole (PAP). « Le Collectif Paysages de l'après-pétrole a pour objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique et plus largement de transition vers un développement durable. » (PAP, 2015)

- Des habitant mobilisés dans le développement local et passionnés par le paysage.

La commission citoyenne du paysage en Bazois a été initiée et animée par Pierre Péré. Il a fait des études de géographie, il est passionné par l'histoire du paysage et était déjà bien investi dans le conseil de développement de l'intercommunalité du Bazois. À l'échelle de cette dernière, et accompagné par l'agent de développement local de l'intercommunalité, il a permis la création de dix groupes de travail dédiés chacun à un hameau et réunissant de dix à trente personnes par groupe. Chaque groupe de travail était animé par un à trois habitants qui possédaient déjà de l'expérience dans l'animation ou le développement local et qui ont été sensibilisés par Pierre Péré sur l'approche paysagère. Celui-ci était vraiment habité par la démarche dont il était l'ambassadeur, « j'y croyais fort » avoue-t-il volontiers.

- Des Architectes/Urbanistes/artistes à la recherche d'un mode d'habiter en dialogue avec les lieux, avec le paysage.

Le projet du site expérimental de Cantercel a été initié par un collectif d'architectes, ingénieurs et artistes regroupé au sein d'une association Sens Espace Europe. Ils se rassemblent sous une vision organique de l'architecture inspirée par Frank Lloyd Wright et caractérisée par la recherche d'une harmonie entre les constructions humaines, leur environnement et leurs usagers. Cette démarche détonne avec les autres exemples car elle est entièrement initiée par des personnes extérieures au territoire et sur un site non habité au préalable. Son intérêt, en en tant qu'exemple dans ce travail, est que ses initiateurs à la fibre artistique et pragmatique abordent le paysage sous un angle différent : par le paysage œuvre ainsi que le paysage révélateur des ressources.

Dans ces premiers cas les moteurs de la démarche en sont également les initiateurs, soit des personnes sans qui elle n'aurait pas pu émerger. Il nous reste un dernier exemple où cela ne se vérifie pas.

- Un animateur chargé de mission.

La charte de paysage du Pays Midi Quercy a été initiée par le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) qui a créé un poste dédié à son animation afin de la faire connaître et de la faire vivre. Bertille Daniel, qui a fait des études d'aménagement du territoire, a ainsi été recrutée. Dans ce contexte professionnel, il est difficile de savoir quelle est la nature de son intérêt pour le paysage. Ce qui est certain c'est qu'elle y a investi son temps et son énergie. Elle a été le moteur de la seconde étape de la démarche, la mise en œuvre de la charte. Pour ce qui est de sa création, celle-ci a été confiée à un bureau d'étude qu'il l'a mené en concertation avec les élus et les conseils de développement du territoire. De plus, un questionnaire pour appréhender la sensibilité et les attentes des habitants leur a été largement diffusé. Excepté cette concertation grand public, le premier temps de la démarche a plutôt permis de rendre acteur du paysage une partie ciblée de la population déjà impliquée dans son territoire. Le second temps, mené par Bertille Daniel, avait pour objectif de faire connaitre les résultats précédemment obtenus au grand public, de s'assurer d'une prise en compte de la charte paysagère par les différents acteurs du territoire et de rendre chacun conscient et prévenant de leur paysage. Pour que cela puisse fonctionner Bertille Daniel insiste sur la nécessité absolue d'avoir la présence d'un animateur y étant entièrement consacré. En effet, cela requiert un véritable suivi et une forte implication pour sensibiliser et accompagner les acteurs. Il en va de même pour tous les projets de paysages à grande échelle intégrant une notion d'entretien. Pour animer l'ensemble de sa démarche paysagère et environnementale, dont un plan de paysage, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche a ouvert un poste de chargé de mission.

Lors de la mise en place d'une charte paysagère il y a un risque que celle-ci ne soit pas suffisamment représentative des attentes et des besoins de la population et que cette dernière ne puisse pas s'approprier la démarche. Ceci est d'autant plus vrai que plus l'échelle sera grande et plus il sera difficile d'effectuer une concertation avec un échantillon représentatif. Le point de vue de l'expert prendra le pas sur les autres points de vue et la facette médiateur et assemblier sera perdue. La charte est alors seulement un document à visée réglementaire de plus, qui pourra trouver des applications d'obligations dans le Scot ou les PLU, mais qui ne permettra pas de faire de projets dans le territoire.

Afin que ce ou ces personnalité(s) moteur(s) génère(nt) de la mobilisation, nous avons pu constater l'importance de sa forte motivation, de son implication physique sur le territoire, à l'écoute et à l'accompagnement du plus grand nombre. Il est positionné en animateur, en facilitateur, sensibilisateur et non pas en sachant, en moralisateur.

Mobiliser par une démarche sensible, partir des ressentis individuels et collectifs :

Un autre point d'importance à relever est le rôle crucial des rendez-vous sur le terrain pour impliquer le plus grand nombre et permettre un dialogue entre tous par le paysage. Ce sont les points de départ de la méthodologie des démarches du Bazois, du Thouarsais, de Cantercel, de Villandry et du Pays Midi Quercy. Ces rencontres permettent à la fois un diagnostic des perceptions et un échange sur les attentes et les objectifs à atteindre. Les retours de ces approches sensibles de terrains sont très positifs. Dans le Pays Midi Quercy, lors de la création de la charte, plusieurs visites de terrain avec des échanges entre les experts, les Conseils de Développement et les élus ont eu lieu à la grande satisfaction des participants. Ce sont ces rendez-vous qui permettent aux habitants de passer de spectateurs à observateurs et acteurs de leur territoire.

Pierre Péré de la commission du Bazois a remarqué que c'est en partant des perceptions sensibles d'un lieu que l'on arrive à avoir des échanges riches et fructueux avec les habitants. À contrario, lorsqu'il évoquait le paysage de manière conceptuelle et déconnecté d'un cas concret, il perdait l'attention et l'intérêt des participants. Pour lui, l'échelle du hameau

était donc idéale pour mobiliser et il ne pense pas que les groupes de travail auraient pu fonctionner à plus grande échelle. Une démarche paysagère lui parait envisageable à plus grande échelle, à condition de partir d'expériences et de réalités locales. L'expérimentation de Villandry montre également une difficulté pour les participants à passer d'une discussion sur site à la programmation d'un projet à l'échelle communale ; une problématique amplifiée par une appropriation malaisée des outils comme les cartes et les schémas.

Pour une réelle prise en compte des sensibilités de l'ensemble des participants, deux points méritent une attention particulière. Premièrement, pour l'animateur-facilitateur il peut être difficile d'être réellement à l'écoute et de ne pas imposer son point de vue. Pierre Péré regrette d'être parfois tombé dans cet écueil en voulant partager ses connaissances sur le paysage avant d'écouter la sensibilité des habitants qui s'en retrouvent alors influencés. Deuxièmement, dans une démarche sensible et collective de terrain, certaines personnes prennent plus la parole que d'autres, voire convainquent les autres. Pierre Péré regrette également l'apparition, dans certains groupes de travail, de leaders qui n'ont pas joué le jeu et ont voulu imposer leur vision aux autres. Ces personnes étaient des propriétaires des lieux qui avaient alors un sentiment de propriété sur le paysage. Dans l'expérimentation de Villandry, pour contrer cet effet négatif du collectif, la démarche sensible participative a été menée en deux temps : un premier temps en individuel et un second temps en collectif.

Passer à la réalisation, aux actions

Pour les groupes de travail du Bazois il a été facile et naturel de passer de la réflexion sur les lieux à leur aménagement avec des objectifs précis et concrets comme la restauration d'un lavoir. Cependant, il y avait parfois de grands écarts entre les attentes pour l'aménagement et la contrainte des moyens qui étaient très faibles. Les collectivités locales étaient prêtes à participer financièrement mais pas à très grande ampleur, ce qui peut très bien se comprendre étant donné leur faible budget. C'était une source de déception pour les participants avec un effet démobilisateur. Les travaux se sont finalement effectués en chantiers participatifs, ce qui a à la fois permis d'amoindrir les frais et à la fois de retrouver une implication de la part des participants, tout en attirant de nouvelles personnes au sein du projet.

À Cantercel, le passage à l'action représentait également une suite évidente aux concertations, avec la réalisation concrète et précise de constructions architecturales. Ainsi, le site s'est développé petit à petit jusqu'à ce que naisse un projet de développement plus global comprenant cette fois-ci une vision à grande échelle. Ce basculement d'échelle de la démarche s'est alors fait naturellement, comme suite logique de l'évolution du site qui s'agrandit et diversifie ses fonctions.

Pour les exemples de la Vallée de la Bruche et du Pays Midi Quercy, la démarche paysagère à grande échelle sert de socle et d'impulsion pour de nombreuses actions locales suivant alors un sens global défini par la charte ou le plan. De grandes actions sont programmées dès l'élaboration des documents mais d'autres actions peuvent également émergées, une action en entraînant d'autres. Elles sont encouragées et accompagnées par les animateurs et élus qui permettent d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche, de la faire vivre et grandir.

Mobiliser sur la durée ?

La question de la durée de la mobilisation est très dépendante de la nature et de la finalité d'action de la démarche qui peut être un aménagement paysager et/ou un entretien du paysage.

- Finalité d'aménagement paysager seulement, vision à court terme

Face à l'échelle de temps d'évolution des paysages une démarche ponctuelle est alors plus pertinente qu'une démarche pérenne. Si la démarche aboutit jusqu'à un ou des aménagements paysagers, une fois que ceux-ci sont effectués la démarche n'a plus de raison d'être. La commission citoyenne du Bazois s'est arrêtée en partie à cause d'un sentiment d'avoir « fait le tour ». Mais ce type de démarche peut tout de même aboutir à des résultats pérennes au niveau du rapprochement social, de la création d'une dynamique collective. Pour cela, l'implication citoyenne peut être réinsufflée pour d'autres projets ou pour élargir la démarche paysagère et inclure un entretien du paysage, une veille paysagère.

- Finalité intégrant une notion d'entretien du paysage, vision à moyen ou long terme

Certaines actions d'aboutissement de la démarche peuvent demander une mobilisation et une attention continue sur du moyen à long terme. C'est le cas de la démarche de la Vallée de la Bruche, du Pays Midi Quercy et des chartes et plans de paysage en général. Ces projets demandent ainsi à être entretenues, animées et actualisées régulièrement. Ce suivi est extrêmement demandeur en termes de moyens humains et financiers et est donc très difficile à assurer pour des collectivités rurales en demande d'aides financières. On retrouve le problème d'accès à l'ingénierie territoriale pour les collectivités rurales.

L'actualisation de ces documents est particulièrement problématique car très couteuse et chronophage, elle est rarement effectuée. Au vu des difficultés déjà rencontrées pour animer et mettre en œuvre la première version, cela peut très bien se comprendre. Or, nous sommes dans un contexte où les mentalités et la population des territoires évoluent assez rapidement, on peut alors se demander si la charte appliquée aujourd'hui reflète toujours bien les attentes partagées actuelles. Nous avons bien vu que l'idéal paysager d'une population peut varier et évoluer, il ne fait donc pas vraiment sens d'entretenir indéfiniment un paysage particulier. Mais, en théorie, on peut entretenir le paysage indéfiniment en y renouvelant l'attention que l'on y porte. Dans le cadre de ce mémoire, deux autres contacts ont été pris auprès de chartes paysagères : celles du Pays Sud Toulousain et celle du Pays Sud Charente. L'élaboration de ces documents datait de 2011 pour le premier et de 2009 pour le second. Mes interlocuteurs ont alors éprouvé des difficultés à me renseigner sur le déroulement de la démarche et ses résultats mais on a pu me confirmer dans le cas du Pays Sud Toulousain que la charte est utilisée actuellement pour l'élaboration du nouveau SCoT et, dans le cas du Pays Sud Charente, qu'elle a servi d'appui à l'élaboration des PLU actuels. Quand le projet a pour finalité de faire des liens avec des outils institutionnels comme les PLU et SCoT, on se retrouve également avec la difficulté de temporalités prédéfinies et pas toujours coïncidentes.

B. Vers une coopération territoriale

Une coopération entre les différents acteurs des territoires

- Coopération dans le diagnostic et l'élaboration des objectifs

Nous avons vu l'importance de l'approche sensible par le terrain. Celle-ci touche tout un chacun et les exemples du Bazois et de Villandry montrent qu'en demandant de l'investissement de la part des moteurs-facilitateurs, elle peut mobiliser un grand nombre d'habitants/acteurs quels que soient leurs profils. Pierre Péré affirme que les participants à la

commission du Bazois étaient représentatifs de la diversité des habitants. Les chercheurs de l'expérimentation de Villandry ont également réussi à mobiliser des profils très variés. Ainsi, les rendez-vous d'échanges collectifs sur site peuvent permettre le rapprochement de personnes aux profils très différents qui ne se seraient peut-être pas rencontrées par ailleurs et vont être amenés à coopérer. Le paysage est alors un grand vecteur de lien social. « On apprend à se connaître dans ce lieu. On est un peu n'importe qui mais pas n'importe où. » d'après Pierre Péré. Les prises de décisions collectives amènent des débats qui sont riches et apaisés et permettent alors de trouver des solutions pour concilier les visions et usages de chacun. La démarche paysagère est avant tout une démarche citoyenne dont l'impact social positif est le premier résultat. Par moment, les acteurs-habitants du Bazois réagissaient en commun alors qu'ils sont tous différents et ils parlent encore aujourd'hui de cette expérience avec nostalgie.

Cependant, le paysage-outil ne tient pas du miracle, il ne peut éviter certains travers sociaux comme par exemple la création de leaders autoritaires évoqués précédemment. De plus, un autre point problématique ressort : la mobilisation des agriculteurs dans les approches collectives est extrêmement compliquée alors qu'elle est essentielle étant donné leur rôle majeur dans les paysages ruraux. Malgré des tentatives répétées de Pierre Péré pour les convaincre de participer, un seul agriculteur s'est impliqué pour l'ensemble des groupes de travail dans le Bazois, c'était un exploitant engagé dans une démarche alternative. Dans le cas de l'expérimentation de Villandry, les agriculteurs étaient très mobilisés pour les entretiens individuels mais ils n'ont pas renouvelé leur participation dans la suite collective. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ce désintérêt nait de l'appréhension d'une forme de moralisation par le collectif dans un contexte où les agriculteurs conventionnels sont souvent montrés du doigt pour les externalités environnementales négatives de leurs exploitations.

- Coopération dans les actions

Les actions aboutissant de la démarche permettent d'élargir le cercle des acteurs du paysage dans le territoire et d'élargir ainsi la coopération et le tissu social formé. Les chantiers participatifs du Bazois en sont un bon exemple : ils ont attiré de nouveaux habitants et ont permis un partage très convivial de savoir-faire et de compétences (voir illustration Annexe IV Fiches d'identités démarches)

La démarche paysagère peut alors permettre la création d'une synergie entre les acteurs et les différents secteurs, ce qui est crucial dans les ruralités. Dans son bilan sur la mise en œuvre de la charte du Pays Midi Quercy, Bertille Daniel fait avant tout ressortir comme impact positif la création de nombreuses passerelles entre les différentes actions du territoire et notamment avec les initiatives locales foisonnantes. De même pour ce qui est de la démarche entreprise dans la vallée de la Bruche, une forte coopération entre les acteurs, et ce notamment entre les élus et les agriculteurs, a été engagée. Une grande mobilisation politique a impulsé la création d'Associations Foncières Pastorale (AFP) qui permettent aux éleveurs de mettre en commun l'usage des terres pour le pâturage et d'engager alors de grandes actions de défrichement. De plus, l'intercommunalité s'est investie pour que les agriculteurs du territoire puissent accéder à des MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisée). Ce sont des aides financières Européennes qu'ils reçoivent au regard du rôle qu'ils assurent dans l'entretien du paysage et la préservation de la biodiversité. Cela permet de passer à un modèle économique différent où les aménités produites ont de la valeur financière au même titre que les productions marchandes.

La Vallée de la Bruche et le Pays Midi Quercy misent également beaucoup sur la sensibilisation et la communication. L'objectif est de responsabiliser tout un chacun sur son rôle dans les paysages, acteurs comme simples habitants, afin de fédérer le plus grand nombre derrière l'accomplissement d'un idéal paysager.

- L'articulation des échelles

Nous avons pu voir dans l'ensemble des exemples l'importance des allers-retours entre les échelles territoriales et celles des sites, que ce soit lors de la phase de diagnostic, de programmation, de conception ou de réalisation. C'est cette articulation qui permet de faire projet et de faire coopérer collectivités, habitants et autres acteurs locaux. On entend par « le site », des lieux à échelle de la perception humaine tandis que l'on entend par « le territoire » un espace géographique, économique et social. L'échelle de ce dernier peut donc être assez variable : d'une partie de commune pour Cantercel dont le projet de développement l'amène à devenir un micro-territoire, au Pays regroupant plusieurs intercommunalités. Suivant où se positionnent les initiateurs et moteurs de la démarche, cette articulation pourra emprunter des chemins différents décrits de manière simplifiée sur les Figure 6 et Figure 7. Comme le montrent les exemples, les deux schémas peuvent fonctionner, l'un n'étant pas supérieur à l'autre. Ils possèdent chacun leurs propres atouts et faiblesses.

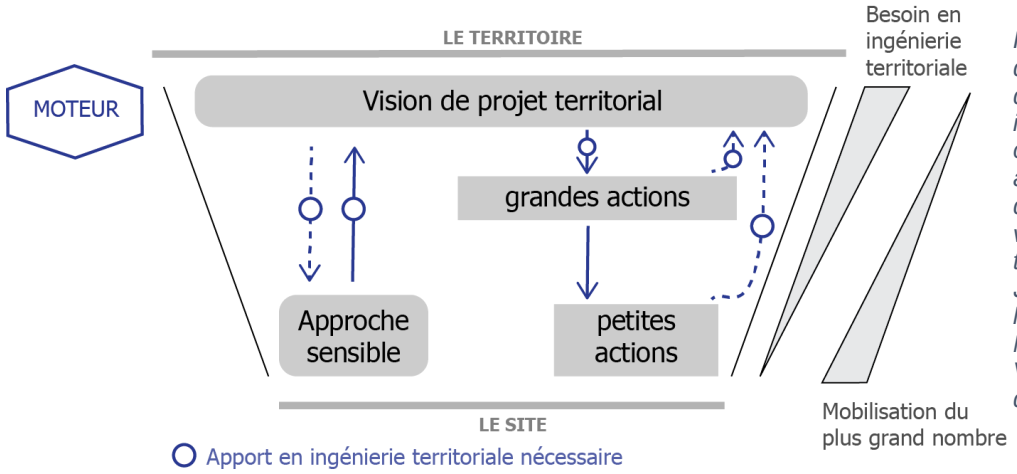

Figure 6 : Articulation des échelles dans une démarche paysagère initiée par des collectivités ou autres acteurs de développement à la vision tournée vers le territoire. Auteur : Juliette Fradet d'après les exemples du Pays Midi Quercy, de la Vallée de la Bruche, et de Villandry

Ce premier schéma, Figure 6, initié par les collectivités locales ou autres acteurs du développement, a l'intérêt de permettre une vision globale à l'échelle du territoire dès le début de la démarche. Cependant, cela nécessite également un apport très fort en ingénierie territoriale et en professionnels du paysage pour accompagner le projet. Des experts, des bureaux d'études doivent être mandatés et un poste d'animateur doit être ouvert. Or les collectivités locales rurales ont peu de moyens et l'accès à une ingénierie territoriale que ce soit en interne ou en externe leur est très problématique. Ici la démarche paysagère ne fait alors que soulever à nouveau cet enjeu primordial des ruralités sans y apporter de réponses.

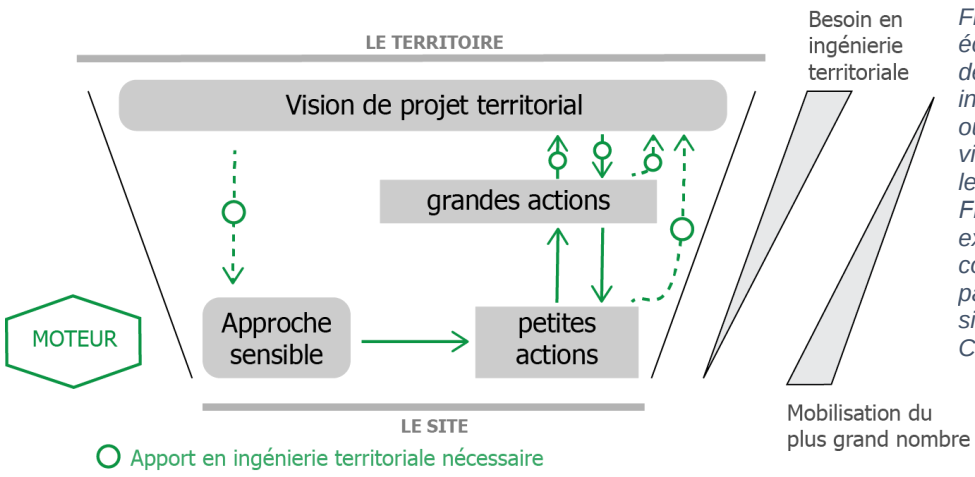

Figure 7 : Articulation des échelles dans une démarche paysagère initiée par des habitants ou autres acteurs à la vision tournée vers le site, le lieu. Auteur : Juliette Fradet d'après les exemples de la commission citoyenne du paysage du Bazois et le site expérimental de Cantercel

Ce deuxième schéma, Figure 7, initié par les habitants ou autres acteurs à la vision tournée vers le site, a l'intérêt d'être moins demandeur en ingénierie territoriale et de s'appuyer sur une implication locale qui, comme nous l'avons vu, est très importante dans les ruralités. Il semble alors plus adapté au développement territorial rural. Cependant, il a le désavantage d'apporter une vision globale de projet territorial tardivement avec le risque d'un manque de cohérence des actions pré-engagées. Pour éviter cet écueil, il est important d'avoir un apport en ingénierie territoriale dès l'approche sensible afin de pouvoir la relier à des enjeux territoriaux. Dans le Bazois, les groupes de travail se réunissaient régulièrement sous l'animation de Pierre Péré et de la personne chargée du développement local afin de pouvoir approcher une vision plus globale.

Une coopération entre les territoires

Une démarche paysagère peut s'affranchir des limites administratives qui ne font pas toujours sens culturellement, historiquement et géo-morphologiquement pour créer des passerelles entre les frontières.

- L'articulation des échelles

L'articulation des échelles ne se limite pas à l'intérieur du territoire de projet, elle peut également prendre en compte des visions à échelle plus large. Si le territoire est à l'intérieur d'un PNR par exemple, la démarche s'allie avec les objectifs de la charte de celui-ci. Il est également souhaitable de créer des partenariats avec la région et le département, comme cela a été fait dans la Vallée de la Bruche avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). D'autres partenariats avec des acteurs plus spécialisés peuvent aussi avoir lieu comme avec le CAUE et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) entre autres pour le Pays Midi Quercy.

Si le territoire de projet est vaste, il peut regrouper plusieurs plus petits territoires pour lesquels il est pertinent de décliner la démarche. Ainsi la charte du Pays Midi Quercy propose un emboîtement d'échelles très intéressant en incluant dans sa programmation la réalisation d'un plan de paysage par intercommunalité ainsi qu'un projet pilote par commune volontaire.

- Diffusion et échanges

Dans ses actions de communication, de partage et de sensibilisation la démarche peut avoir une portée hors de ses terres. Dans la Vallée de la Bruche et dans le Bazois, des fêtes du paysage ont été organisées dans ce but. De plus, la commission citoyenne du paysage échangeait régulièrement avec une démarche homologue dans le Berry. La forme de la démarche paysagère et ses outils sont adaptables à tous les territoires. Les différentes pratiques expérimentées gagnent alors à être diffusées et partagées.

Le projet de Cantercel a, quant à lui, été développé autour d'une visée pédagogique et le site d'expérimentation est également un centre d'accueil et de formation pour la diffusion d'un mode d'habiter plus équilibré avec l'environnement.

Ce n'est pas parce qu'un territoire a une unité paysagère qu'il fait aujourd'hui toujours sens au niveau de l'espace vécu, qui est complexifié par la mobilité pendulaire des populations. Nous l'avons vu, il est essentiel pour les ruralités de tisser des liens et réseaux entre eux et avec les villes. La démarche paysagère, grâce à sa transversalité et à son universalité, permet d'effectuer de nombreuses passerelles et de créer de nombreux partenariats allant dans ce sens. Ce ne sont pas que des liens spatiaux qui sont créés mais également des liens entre les secteurs qui sont alors décloisonnés par la démarche intégratrice.

C. Vers une différentiation territoriale

Nous l'avons vu, des mesures appliquées uniformément sur l'ensemble des ruralités tendent à être mal ciblées et inefficaces face à des territoires d'une grande diversité. Une souplesse de la politique institutionnelle, un droit à la différentiation territoriale, est alors demandée par les acteurs ruraux afin de pouvoir l'adapter aux réalités locales.

S'adapter aux ressources locales

Une démarche de paysage débute par un diagnostic et vise par essence à s'y adapter. Un projet sur-mesure se met alors en place avec une prise en compte des facettes matérielles qui vont révéler les ressources territoriales mais aussi des facettes immatérielles qui vont révéler les attentes et désirs des habitants/acteurs.

Cette particularité de la démarche de paysage est tout à fait pertinente pour répondre à l'enjeu crucial de la transition énergétique. Cette dernière doit s'appuyer sur trois piliers. Les deux premiers sont la sobriété et l'efficacité énergétique qui doivent se baser sur une solide connaissance des ressources locales. De plus, nous avons vu avec le défi de la mobilité, l'importance de l'aménagement du territoire pour aller dans ce sens en rationnalisant nos déplacements entre autres. Le dernier pilier de la transition énergétique est les énérgies renouvelables. L'ensemble a de forts impacts paysagers. Tout l'enjeu est alors que ces derniers ne soient pas subis mais plutôt choisis et souhaités. La pertinence de la démarche paysagère se retrouve ici encore centrée autour de sa facette médiatrice et assemblier. Pour toutes ces raisons, le collectif PAP, Chaire Paysage et Energies, le réseau TEPOS (Territoires à Energie Positive), Cler (animateur du réseau TEPOS), négaWatts (compagnie spécialisée dans la transition énergétique) se sont associés avec des territoires, dont la communauté de communes du Thouarsais, pour expérimenter une démarche de plans paysagers énergétiques et mettre au point une méthodologie à disposition des territoires à énergie positive. Pour le territoire du Thouarsais, dont la politique de transition énergétique a été engagée par des élus pionniers depuis les années 80, l'enjeu de l'approche paysagère est de « mener des projets de plus grande qualité et de ne pas aller au-delà du seuil d'acceptation des habitants » (Aurélie Chevalier, directrice du pôle d'aménagement durable du Thouarsais). Pour ce faire c'est une démarche de co-construction qui a été privilégiée.

L'acceptation de l'évolution paysagère par les habitants mais également pour le tourisme quand les lieux s'y prêtent est un enjeu crucial des grands projets d'implantation d'énergies renouvelables. Une politique nationale volontariste est engagée pour le développement de celles-ci, avec pour objectif de porter à 32 % leur part dans la consommation énergétique finale en 2030 (Legifrance, 2015). Le problème est que cela tend au développent d'un modèle de planification unique de diffusion qui rejoint les modèles modernes d'aménagements uniques tant décriés pour leur effet uniformisant sur le paysage, et qui sous-considère les deux autres piliers de la transition énergétique. On retrouve bien cela avec le cas de l'éolien : la politique est d'en implanter de plus en plus et des études d'impacts sur le paysage sont menées pour savoir si leur implantation est acceptable dans un lieu donné. C'est là l'inverse d'une démarche paysagère. De plus, les bureaux effectuant les études d'impact ne consultent pas ou peu les habitants et ils sont commandités par les sociétés de développement éolien (Degen, 2015). On se retrouve enfermé dans la vision du paysage ressource avec une objectification de son idéal par des experts dont on peut d'ailleurs douter de l'expertise étant donné leurs intérêts en jeu et leur extériorité au territoire. La population fait face à une forme de dépossession de son paysage. Tout l'intérêt de la démarche paysagère est de rompre avec ce modèle de développement unique, de partir d'un diagnostic paysager révélant les ressources naturelles, les attentes et les usages pour aboutir à la construction collaborative d'un mixe énergétique le plus adapté au territoire et souhaité par sa population.

Un projet de paysage peut également permettre de révéler les ressources sociales d'un territoire. En effet, nous avons pu voir dans l'exemple de la commission du Bazois que la mobilisation très forte qui a été générée a permis de mettre à profit et en partage le savoir-faire et les expériences de chacun. Moins de moyens financiers et humains sont alors nécessaires dans le schéma de la Figure 7 grâce à cette entraide citoyenne.

Rêver son territoire

La facette artistique du paysage-œuvre n'est pas à négliger. Cette vision de l'agréable et de l'esthétique incite à la créativité et autorise à rêver son territoire de demain. Cependant elle ne doit pas être déconnectée de la réalité territoriale qui n'est pas une page blanche. C'est dans le dialogue entre le territoire et son paysage passé, présent et futur que la créativité doit s'exprimer. Cela est assumé et revendiqué dans le site expérimental de Cantercel. Le lieu du projet a été choisi par ses fondateurs. Puis ses caractéristiques physiques et ses ambiances ont été étudiées pendant des années par des artistes, ingénieurs et architectes. Ensuite seulement, les premières constructions ont été créées. Elles répondent à la fois à leur environnement et à la créativité de leurs concepteurs. Si au départ une seule famille habitait sur le lieu, avec le projet de développement, c'est tout une communauté d'habitants permanents et temporaires qui naît autour de cette volonté collective de recréer son rapport à l'environnement, à la terre. Cela démontre que l'on peut concevoir des projets territoriaux originaux, différenciés qui offrent un paysage à la fois beau, agréable et fonctionnel à ceux qui le pratiquent. Cependant, cette expérimentation est menée dans une situation particulière très facilitatrice : sur un lieu choisi, un lieu vierge de constructions humaines et d'habitants préalables, un lieu dont l'équipe fondatrice a acquis la propriété, une petite échelle et des acteurs à la fibre artistique mus par les mêmes convictions et attentes.

Un lâcher prise créatif peut être difficile et pas naturel chez la majorité des gens. Lors des démarches paysagères plus formelles et institutionnelles, telles que les plans ou les chartes de paysage, c'est peut-être encore plus difficile à assumer face au sérieux de la situation, à la largeur importante de l'échelle et le sentiment que l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Lors de la phase d'élaboration des objectifs, de programmation ou de conception, il y a un vrai enjeu à encourager l'ensemble des acteurs à se projeter librement dans l'avenir paysager idéal pour leur territoire. Penser un renouveau demande de s'engager dans des changements et donc de nouvelles idées. La démarche paysagère peut alors aller dans le sens de la constitution et de la réalisation d'un rêve partagé pour un meilleur avenir territorial.

Une théorie qui reste compliquée à appliquer étant donné la rigidité des réglementations et les barrières psychologiques. La réalisation des chartes et plans de paysage sont généralement confiées à des bureaux d'études qui ont l'expertise et l'expérience nécessaires dans cette ingénierie territoriale particulière. Les mêmes bureaux peuvent alors effectuer plusieurs démarches sur des territoires parfois très éloignés et ils ont de plus une obligation de rentabilité. Tout ceci ajouté mène au risque de limitation du temps accordé à la démarche et donc une limitation de la concertation qui est très chronophage et demande des déplacements sur le terrain. Ainsi sur les trois chartes paysagères qui ont été contactées dans le cadre de ce mémoire, seule celle du Pays Midi Quercy avait été effectuée en concertation avec les habitants. On tend là encore vers une objectification du paysage par les experts et une dépossession de la population. En feuilletant les chartes et plans de paysages, de nombreuses similitudes apparaissent dans les grands axes et grandes orientations, ce qui amène finalement peut-être peu à une différentiation territoriale. Cependant, ces ressemblances ne représentent pas obligatoirement des travers négatifs de la démarche, elles peuvent également se lire comme le résultat de valeurs et d'attentes partagées dans toute la France.

Un renouveau politique par le paysage ? Perspectives

Si on imagine que l'on donne plus de valeur institutionnelle aux Objectifs de Qualité Paysagère co-construits, c'est-à-dire plus de pouvoir au local et plus de souplesse institutionnelle, cela donne la possibilité aux territoires de se différencier en réaffirmant leur démocratie locale et en aboutissant à une stratégie territoriale partagée adaptée aux ressources locales et aux attentes des citoyens.

Pour l'élaboration ascendante de ces OQP, on peut imaginer partir d'OQP très concrets attachés aux différents sites qui auront servis aux entretiens de terrain, à l'image de la démarche du Bazois ou de Villandry. Puis il s'agira de les mettre en perspective entre eux lors d'un débat collectif pour aboutir à des OQP plus larges avec de grands enjeux à l'échelle d'une commune. Il est ensuite possible d'élargir de même la stratégie à une intercommunalité à condition que la grande majorité de ses communes ait également fait la démarche. Il y a également la possibilité d'élargir à des périmètres moins administratifs. Les OQP construites localement auront alors deux rôles : un rôle réglementaire en orientant les PLU et un rôle d'implication citoyenne avec la mise en œuvre par les habitants de petites voire grandes actions.

Cette échelle de la commune et de l'intercommunalité doit pouvoir dialoguer dans la démarche paysagère avec une plus grande échelle de projet comme celle du Pays. Cela a finalement peu d'importance de savoir quelle échelle de projet précède l'autre tant qu'elles se répondent. Cela est d'autant plus vrai que nous avons vu que les grandes orientations paysagères tendent à s'accorder sur les mêmes valeurs d'un territoire à l'autre. Les deux schémas, Figure 6 et Figure 7, peuvent alors se mixer. À plus grande échelle, le paysage a vocation à servir de socle au développement local, à une stratégie territoriale pour insuffler les différentes politiques locales. Dans l'exemple du Pays Midi Quercy, la charte ne constitue qu'un document et qu'une thématique de plus aux côtés de Natura 2000, la politique culturelle, la politique énergétique, la politique touristique, l'agriculture durable, le plan Air Climat, etc. L'animatrice était alors chargée de faire des ponts avec ces différentes thématiques, ce qui pose deux problèmes. Premièrement, cela demande un investissement d'énergie bien plus important. Deuxièmement, les passerelles et les applications possibles sont tellement nombreuses qu'il est impossible d'opérer avec tous les domaines à la fois. Il faut alors se concentrer sur des secteurs en particulier et on perd une partie du potentiel de transversalité du paysage.

Comment faire alors techniquement pour que le paysage puisse devenir un socle plutôt qu'un ensemble de passerelles ? Une solution peut être trouvée grâce à une des préconisations faite dans le récent rapport de la mission pour l'élaboration d'un agenda rural[6] (Labaronne et al., 2019). Cette dernière recommande la mise en œuvre d'un contrat socle inspiré des contrats de ruralités et permettant de regrouper un ensemble très ouvert de thématiques territoriales. L'opportunité est grande de poser le paysage comme fil conducteur de ce contrat et de lui apporter ainsi un sens global et une cohésion d'ensemble.

[6] Mission engagée par le Ministère de la Cohésion Territoriale et pilotée par des élus et des acteurs des ruralités dont l'ANNR.

Conclusion

Nous avons pu voir que les paysages et leur conceptualisation ont évolué avec notre société et son rapport à la terre, à son environnement. Du monde rural du XIXe siècle aux paysages construits par le labeur dans un souci d'optimisation des ressources locales, nous sommes passés à un monde urbain au XXe siècle aux paysages impactés par la modernité, l'émancipation vis à vis des contraintes locales et l'essor économique de marché mondial. Une prise de conscience se fait alors sur la mise en danger des paysages ruraux tels qui sont appréciés pour le loisir et le ressourcement, à laquelle s'ajoute la prise de conscience environnementale. Le XXIe siècle signe une crise civilisationnelle d'un modèle de société qui atteint ses limites. Apparait alors un nouvel intérêt pour la vie dans le monde rural chargé de la symbolique d'une harmonie entre l'Homme et la nature qui se retrouve dans la recherche des paysages ruraux authentiques, soit du cadre de vie considéré comme idéal. Apparaît également un intérêt pour le paysage comme outil pour mieux penser notre rapport à notre environnement et s'engager dans un développement territorial durable. Ces deux intérêts émergeants se rejoignent très bien. Un renouveau des ruralités se dessine et le paysage paraît être un outil très intéressant pour le développer.

L'existence d'un renouveau rural est cependant à nuancer. Né d'une forte attractivité du cadre de vie à la campagne, les ruralités chargées de symboliques et de caractéristiques très différentes en profitent très inégalement et toutes font face à de forts enjeux pour affirmer leur renouveau. Le premier de ces enjeux est de concilier toutes leurs fonctionnalités et leurs usagers. Mais il y a également les enjeux d'accès aux services, de mobilité, de pauvreté des populations et du peu de moyen des collectivités locales. Face à toutes ces problématiques, la population rurale se mobilise en multipliant les initiatives locales et elle revendique son droit démocratique ; elle demande un renouveau politique.

Le paysage peut alors constituer un outil pour penser le renouveau des ruralités en donnant localement un canal d'expression et un levier d'action à cette force d'implication citoyenne. En tant que bien commun dynamique qui profite à tous et est de la responsabilité de chacun, le paysage permet de mobiliser et de fédérer les habitants et les acteurs locaux pour réfléchir et agir ensemble au devenir de leur territoire. Une telle coopération autour de l'évolution des paysages permet une optimisation des ressources naturelles et sociales, une mutualisation des moyens et ainsi des économies de fonctionnement pour les territoires, sans parler des retombées positives sur son attractivité. Cela permet de proposer des solutions adaptées à la diversité des ruralités et aux enjeux qui sont propres à chaque territoire.

Cependant, pour qu'une telle démarche aboutisse en tant que projet territorial intégrateur, cela demande une certaine souplesse institutionnelle et une véritable volonté gouvernementale de donner plus de pouvoir au local pour mener des politiques différenciées, s'approprier ses paysages et par là le devenir de son territoire. La politique nationale doit donner les clés de la citoyenneté paysagère et le pouvoir de l'exercer. Les acteurs locaux doivent être outillés à la fois pour l'impulsion et la mise en œuvre de la démarche. Une question essentielle se pose alors : qui ? qui va apporter au sein des territoires ruraux l'ingénierie territoriale nécessaire à une démarche de paysage ?

La présence d'un ou plusieurs moteurs-facilitateurs sensibilisés et formés à la démarche paysagère centrée sur la médiation et la coopération est nécessaire au sein même des territoires. De nombreuses questions sous-jacentes apparaissent alors : quel niveau de connaissance, quel niveau d'investissement, quels savoirs et outils leur sont nécessaires ? Est-ce qu'une simple formation auprès d'un animateur ou des élus peut suffire ? Ou est-ce qu'il y a la nécessité d'engager un professionnel sur un nouveau poste avec les problématiques de financement que cela pose ? Et quelle nature de professionnel il doit être ? Avec quelle formation ?

Une réponse partielle peut se trouver dans le fait de mettre en place un compromis en jouant sur les échelles. Par exemple, un professionnel peut être engagé au sein de l'intercommunalité. Il servira alors de formateur et de personne ressource pour l'émergence de moteurs facilitateurs au niveau communal et travaillera en réseau avec les échelles territoriales supérieures. Pour ce qui est de la nature des connaissances et du savoir-faire de ce professionnel, il doit avoir des compétences de médiation et un intérêt pour le paysage, mais ensuite la question reste ouverte : Est-ce qu'il y a d'autres compétences et savoir qu'il doit posséder nécessairement ? Ou est-ce qu'il peut être complété en faisant ponctuellement appel à différents experts et spécialistes et en variant ainsi les points de vue ?

Pour définir ce qui constitue une bonne utilisation du paysage comme outil, nous sommes partis du principe que le point de vue de l'expert n'a pas plus de valeur que celui des acteurs et habitants. Cela sous-entend et repose alors sur l'existence d'une forme d'intelligence et de bon sens collectif. Mais cela existe-t-il vraiment ? Nous pouvons nous fourvoyer tous ensemble tout comme l'expert peut également se fourvoyer tout seul. Quitte à risquer de faire erreur autant vivre une belle aventure sociale qui est déjà un résultat en soi.

La démarche paysagère comme exercice de citoyenneté généralisée telle qu'elle a été présentée ici est certainement une belle utopie. Mais on aura pu voir, au sein de quelques exemples analysés, qu'elle peut se concrétiser si ce n'est partout, au moins ponctuellement et avec succès, intérêt et jovialité. Et en cette crise civilisationnelle, c'est le moment ou jamais d'être utopiste.

Actuellement, le paysage cristallise les enjeux et attentes de la société par l'intérêt très fort qui est porté sur son évolution. Utiliser le paysage comme outil de développement territorial durable est alors une opportunité contemporaine et si elle fait sens aujourd'hui, elle ne le fera peut-être plus demain. En effet, une conceptualisation paysagère demande un certain recul qui est le luxe d'une population aux conditions de vie confortables. Or, celles-ci risquent fort de se voir amoindrir par les conséquences de la crise globale de société que nous traversons, si des changements profonds ne sont pas engagés rapidement. L'évolution des paysages perdra alors de son importance et ne mobilisera plus face à une satisfaction des besoins primaires qui n'est plus assurée. Engager des changements de société par le paysage est donc une opportunité à saisir dès maintenant.

Bibliographie

4E ÉDITION DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 1762. PAYSAGE : Définition de PAYSAGE. In : [en ligne]. 1762. [Consulté le 23 août 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.cnrtl.fr/definition/academie4/paysage.

AGRESTE et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, 2019. 2019-4 : *Statistique agricole annuelle 2017-2018 - Données provisoires*. S.l. Agreste Chiffres et Données.

AGULHON, Maurice et DUBY, Georges, 1992. *Histoire de la France rurale. 3: Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*. Paris : Éd. du Seuil. Collection Points, 168. ISBN 978-2-02-017334-6.

ALAIN BERTRAND, 2014. *Hyper-Ruralité - Un pacte national en 6 mesures et 4 recommandations pour « restaurer l'égalité républicaine »* [en ligne]. S.l. République Française. Disponible à l'adresse : https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000475.pdf.

ALGLAVE, Gilles, 2016. Le bâti rural, modèle et vecteur de développement durable. In : *Campagnes, l'alternative!* Saint Denis : Libre et solidaire Editions. ISBN 978-2-37263-024-5.

AMBROISE, Régis, 2013. 2 : *Régis Ambroise* [en ligne]. S.l. [Consulté le 22 août 2019]. Openfield. Disponible à l'adresse : https://www.revue-openfield.net/2013/06/23/evolution-de-la-pratique-paysagiste-face-a-la-question-agricole/.

ANON., 2018. *Liste des ministres français de la Ruralité* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 2 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Liste_des_ministres_fran%C3%A7ais_de_la_Ruralit%C3%A9&oldid=152482140.

ANON., 2019. *Liste des ministres français de l'Agriculture* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 2 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Liste_des_ministres_fran%C3%A7ais_de_l%27Agriculture&oldid=160322571.

ASSOCIATION BOURGUIGNONNE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (éd.), 2014. *Paysages, patrimoine bâti et matériaux en Bourgogne de l'Antiquité à nos jours: bilan et perspectives ; vingt-troisième colloque, Saint-Christophe-en-Brionnais, 26-27 octobre 2013*. Dijon (64 rue Vannerie, 21000) Saint-Christophe-en-Brionnais (le Montsac, 71800) : Association Bourguignonne des Sociétés Savantes. ISBN 979-10-91041-03-4.

AUBERT, Francis, FRÉMONT, Armand, GAUVRIT, Lisa, HEURGON, Edith, HUBERT, Bernard, RIBA, Guy et TORRE, André, 2008. *Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*. Rapport du groupe de travail nouvelles ruralités. S.l. INRA.

BÉAUR, Gérard, 2008. Révolution et redistribution des richesses dans les campagnes : mythe ou réalité ? In : *Annales historiques de la Révolution française*. 1 juin 2008. n° 352, p. 209-239. DOI 10.4000/ahrf.11151.

BÉGUIN, François, 1995. *Le paysage: un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*. Paris : Flammarion. Dominos, 77. ISBN 978-2-08-035401-3.

BERGERON, Louis, 2019. La banlieue parisienne à la fin du XIXe siècle. In : *Histoire par l'image* [en ligne]. 2019. [Consulté le 9 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : /fr/etudes/banlieue-parisienne-fin-xixe-siecle.

BERTHOD-WURMSER, Marianne, 2012. En France, les pauvres s'en vont aussi à la campagne. In : *, CERISCOPE* [en ligne]. 2012. [Consulté le 1 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part2/en-france-les-pauvres-sen-vont-aussi-a-la-campagne?page=2#1.

BESSE, Jean-Marc, 2015. La dimension politique du paysage : débat épistémologique autour du paysage dans la géographie. In : *Canal UA - Université d'Angers* [en ligne]. 2015. [Consulté le 23 août 2019]. Disponible à l'adresse : http://canal-ua.univ-angers.fr/avc/courseaccess?id=1664.

BOURON, Jean-Benoît et GEORGES, Pierre-Marie, 2015. *Les territoires ruraux en France: une géographie des ruralités contemporaines*. Paris : Ellipses. ISBN 978-2-340-00637-9. MLCM 2018/46819 (G)

BOYER, Marc, 1999. *Histoire du tourisme de masse*. Paris : Presses Univ. de France. Que sais-je?, 3480. ISBN 978-2-13-050012-4.

BRISEUX, Charles-Etienne, 1743. *L'art de bâtir des maisons de campagne*. Paris : Prault père. S.l. : s.n.

BRUNET, Pierre, 2015. Les fermes-modèles du XIXe siècle en Basse-Normandie. In : ANTOINE, Annie (éd.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XXe siècle* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes. Histoire. p. 23-32. [Consulté le 22 août 2019]. ISBN 978-2-7535-2353-1. Disponible à l'adresse : http://books.openedition.org/pur/11687.

CANTERCEL.COM, 2019. Découvrir. In : *d'expériences pour l'habitat* [en ligne]. 2019. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.cantercel.com/decouvrir/.

CHARBONNEAU, Bernard, 1973. *Tristes campagnes - Essai - La mise à sac du Sud-Ouest*. Paris : Denoël.

CLOUT, Hugh D., 1972. *Rural geography: an introductory survey*. 1st ed. Oxford, New York : Pergamon Press. The Commonwealth and international library. Pergamon Oxford geographies. ISBN 978-0-08-017041-1. HN385.5 .C58 1972

COLLECTIF PAP et CHAIRE PAYSAGE ET ENERGIE, 2016. *La transition énergétique par le projet de paysage : méthode d'accompanement des territoires à énergie positive*. S.l.

COLLECTIF PAP et CHEVALLIER, Aurélie, 2019. Un plan de paysage pour appuyer la recherche d'une autonomie énergétique. In : *Actes des rencontres européenne 2018*. S.l. : s.n. mai 2019. p. 52-53.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE, 2019. Le paysage dans tous ses états. In : *valleedelabruche.fr* [en ligne]. 2019. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://cc.valleedelabruche.fr/une-vallee-pour-developper-ses-sens/le-paysage-dans-tous-ses-etats.html.

CONSEIL DE L'EUROPE, 2000. 176 : *Convention européenne des Paysages*. traité européen. Florence.

COUR DES COMPTES, 2019. *L'accès aux services publics dans les territoires ruraux* [en ligne]. S.l. Cour des Comptes - Chambre régionale & territoriale des comptes. Disponible à l'adresse : https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lacces-aux-services-publics-dans-les-territoires-ruraux.

CRISCO, 2019a. CAMPAGNARD : Synonymie de CAMPAGNARD. In : *CNRTL* [en ligne]. 2019. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.cnrtl.fr/synonymie/campagnard.

CRISCO, 2019b. CITADIN : Synonymie de CITADIN. In : *CNRTL* [en ligne]. 2019. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.cnrtl.fr/synonymie/citadin.

CRISCO, 2019c. RURAL : Synonymie de RURAL. In : *CNRTL* [en ligne]. 2019. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.cnrtl.fr/synonymie/rural.

CRISCO, 2019d. URBAIN : Synonymie de URBAIN. In : *CNRTL* [en ligne]. 2019. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.cnrtl.fr/synonymie/urbain.

DATAR, 2012. Typologie générale des campagnes françaises. In : *L'Observatoire des Territoires* [en ligne]. 2012. [Consulté le 9 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/en/typologie-g-n-rale-des-campagnes-fran-aises.

DAVODEAU, Hervé, GEISLER, Elise, LECONTE, Louise, LUGINBÜHL, Antoine, MONTEMBAULT, David, ROMAIN, Fanny et TOUBLANC, Monique, 2015. Projet de paysage participatif à Villandry : retours d'expérience d'une recherche-action. In : *Espace rural & projet spatial* [en ligne]. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne. p. 210-217. ISBN 978-2-86272-559-8. Disponible à l'adresse : https://fr.calameo.com/read/004667000952c3f8d63e6.

DEGEN, Mathilde, 2015. L'éolien dans le paysage de demain. In : [en ligne]. 16 septembre 2015. [Consulté le 8 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01225636.

DEMIER, Francis, 2019. RÉVOLUTION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE - repères chronologiques. In : *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. 2019. [Consulté le 22 août 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.universalis.fr/encyclopedie/revolution-agricole-et-industrielle-reperes-chronologiques/.

DÉSERT, Gabriel, 1984. Machinisme et agriculture dans la France du XIXe siècle. In : *Historical Papers / Communications historiques*. 1984. Vol. 19, n° 1, p. 185-216. DOI https://doi.org/10.7202/030924ar.

DION, Roger, 1991. *Essai sur la formation du paysage rural français*. Nouv. éd. rev., corr.augm.[Neuausg.]. Paris : Flammarion. Géographes. ISBN 978-2-08-212807-0.

DUMONT, Gérard-François, 2012. UN MEURTRE GÉOGRAPHIQUE : LA FRANCE RURALE [Geographic murder: rural France]. In : [en ligne]. mars 2012. [Consulté le 2 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00762820.

DUMONT, Gérard-François et CHALARD, Laurent, 2010. Pour une nouvelle analyse territoriale. In : WACKERMANN, Gabriel et BALLET, Jérôme (éd.), *L'écosociété*. Paris : Ellipses. Carrefours. p. 343-352. ISBN 978-2-7298-5296-2. HC79.E5 E293 2010

FARINELLI, Bernard, 2016. Déconstruire les mythologies négatives, reconstruire un art de vivre. In : *Campagnes, l'alternative!* Saint Denis : Libre et solidaire Editions. ISBN 978-2-37263-024-5.

FEYRY, Sophie, GOURIO, Janine, PÉRÉ, Pierre, RAMBERT, Jean-Louis et RAMBERT, Marie-Thérèse, 2016. *Vivre le bocage en Bazois*. S.l. Guide citoyen du Bazois.

GARAT, Nathalie, 2018. Le touriste, cet étranger ? In : *Diagonal*. juillet 2018. n° 203, p. 62.

GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT, 2018. Intercommunalités ou « supracommunalités ». In : *Les espaces ruraux et l'avenir de la population*. décembre 2018. n° 740.

GORGEU, Yves, JENKINS, Catherine, CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (PARIS), MAIRIE-CONSEILS, FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE (PARIS) et URBANIS (PARIS), 1996. *La charte paysagère: outil d'aménagement de l'espace intercommunal*. Paris : Documentation française. ISBN 978-2-11-003407-6.

GOUVERNEMENT.FR, 2015. Les Assises des ruralités, c'est quoi? In : *Gouvernement.fr* [en ligne]. mars 2015. [Consulté le 2 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.gouvernement.fr/les-assises-des-ruralites-c-est-quoi.

GRAVIER, Jean-François, 1947. *Paris et le désert français*. 1e edition. S.l. : s.n.

GROUPE RURALITÉS DU SÉNAT, 2019. *Compte rendu de la réunion du mercredi 10 avril 2019 au Sénat - Audition de Thibaut Guignard*. Paris. Sénat.

GUILLUY, Christophe, 2014. *La France périphérique: comment on a sacrifié les classes populaires*. Paris : Flammarion. ISBN 978-2-08-131257-9. HN440.S6 G88 2014

HARAN, Louise, GARNIER, Mathieu et BACCAÏNI, Brigitte, 2018. *Les mobilités résidentielles en France - Tendances et impacts territoriaux* [en ligne]. S.l. Observatoire des Territoires - CGET. Détail. Disponible à l'adresse : https://observatoire-territoires.github.io/synthese_mob_resid/#introduction.

IFOP, 2018. *Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie* [en ligne]. S.l. Familles Rurales. Disponible à l'adresse : https://www.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org._www/files/ckeditor/actualites/fichiers/Rapport%20Etude%20RURALITES%20d%C3%A9f_0.pdf.

IFOP, 2019. *Le retour à la campagne* [en ligne]. S.l. Landestini. Disponible à l'adresse : https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2019/05/116361-Rapport-Le-retour-%C3%A0-la-campagne.pdf.

INSEE (éd.), 2015. Les zonages d'étude de l'Insee. In : INSEE (éd.), *Insee Méthodes*. mars 2015. n° 129, p. 9.

INSEE, 2018. Catégorie socioprofessionnelle selon le sexe et l'âge en 2018. In : [en ligne]. 2018. [Consulté le 9 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489546.

IPSOS, 2003. Néo-ruraux : portrait des citadins venus s'installer à la campagne. In : *Ipsos* [en ligne]. 2003. [Consulté le 1 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.ipsos.com/fr-fr/neo-ruraux-portrait-des-citadins-venus-sinstaller-la-campagne.

JEAN, Yves et PÉRIGORD, Michel, 2009. *Géographie rurale: la ruralité en France*. Paris : A. Colin. 128. Géographie, géopolitique. ISBN 978-2-200-35571-5. GF127 .J43 2009

JOLY, Patrice, 2016. Oser la nouvelle ruralité. In : *Campagnes, l'alternative!* Saint Denis : Libre et solidaire Editions. ISBN 978-2-37263-024-5.

JUILLARD, Étienne, 1962. La région : essai de définition. In : *Annales de géographie*. 1962. Vol. 71, n° 387, p. 483-499. DOI 10.3406/geo.1962.16260.

KAYSER, Bernard, 1988. Permanence et perversion de la ruralité. In : *Études rurales*. 1988. Vol. 109, n° 1, p. 75-108. DOI 10.3406/rural.1988.3223.

KEMPF, Mathilde et LAGADEC, Armelle, 2011. 11 : *Penser le territoire par le paysage - Expérience de la communauté de commune de la Haute-Bruche* [en ligne]. Memento. S.l. Mairie-conseils Caisse des Dépots. Réseau de territoire, paysage et urbanisme durable. Disponible à l'adresse : https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-02/E147.pdf.

KENT, 1993. *Allons z'à la campagne*. 1993. D'un autre Occident.

LABARONNE, Daniel, JOLY, Patrice, JARLIER, Pierre, GALLIEN, Cécile et DHUMEAUX, Dominique, 2019. *Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural* [en ligne]. S.l. Disponible à l'adresse : https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_mission-ruralite_juillet-2019.pdf.

LAUMOND, Jean-Sébastien, 2014. Encadré n°3 - La vallée de la Bruche, des élus et un territoire en réseau impliqués pour le paysage. In : *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. 1 décembre 2014. n° 38, p. 81-84. DOI 10.4000/soe.1618.

LEGIFRANCE, 2015. Dossiers législatifs - LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. In : *Legifrance* [en ligne]. 2015. [Consulté le 8 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000029310724&type=general&legislature=14.

LELIÈVRE, Claire, 2016. Un territoire où tout réinventer. In : *Campagnes, l'alternative!* Saint Denis : Libre et solidaire Editions. ISBN 978-2-37263-024-5.

LE-TOUT-LYON.FR, 2016. Vanik Berberian, maire rural en campagne. In : *Le Tout Lyon* [en ligne]. septembre 2016. [Consulté le 2 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.le-tout-lyon.fr/vanik-berberian-maire-rural-en-campagne-6739.html.

LÉVY, Jacques, 2015. *Les territoires ruraux seront urbains (ou ne seront pas)* [en ligne]. Actes des 20e controverses européennes de Marciac. S.l. Arobioscience. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Actes_20emes_CEDM-2.pdf.

L'OBSOCO, 2018. *Aspirations et projets de mobilité résidentielle des Franciliens* [en ligne]. Rapport d'étude. S.l. Forum Vies Mobiles. Disponible à l'adresse : http://fr.forumviesmobiles.org/projet/2018/04/18/enquete-sur-laspiration-quitter-lile-france-12408#toc-item-5.

LUNEAU, Gilles, 2016. *Réinventer l'agriculture*. Saint Denis : Libre et solidaire Editions. Campagnes, l'alternative! ISBN 978-2-37263-024-5.

MASSAL, Céline, 2018. La fin des commerces de proximité dans les campagnes françaises ? In : *Géoconfluences* [en ligne]. 27 avril 2018. [Consulté le 31 août 2019]. Disponible à l'adresse : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/disparition-commerces-proximite.

MC CIRCULAIRE, 2009. *Demain c'est trop tard*. 2009.

MC CIRCULAIRE, 2018. *La France éternelle*. octobre 2018.

MENDRAS, Henri, 1967. *La fin des paysans, innovations et changements dans l'agriculture française*. Paris : SEDEIS. Futuribles. HN425.5 .M37 1992

MENDRAS, Henri, 1992. *Voyage au pays de l'utopie rustique*. Arles : Actes Sud. ISBN 978-2-86869-857-5.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, [sans date]. Politique des paysages. In : *Ministère de la Transition écologique et solidaire* [en ligne]. [Consulté le 26 août 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages.

MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE et DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES, 2007. *Les unités et structures paysagères dans les atlas de paysage*. S.l. Gestion des milieux naturels et biodiversité.

MORA, Olivier, RIBA, Guy et HUBERT, Bernard, 2010. Vers de nouvelles ruralités ? In : DATAR (éd.), *Prospective périurbaine et autres fabriques de territoires - Territoires 2040*. 2010. n° 2, p. 93-99.

PAP, 2015. Qui sommes nous ? In : *Collectif Paysages de l'après-pétrole* [en ligne]. 19 juillet 2015. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.paysages-apres-petrole.org/category/qui-sommes-nous/.

PÉRON, Madeleine et PERONA, Mathieu, 2018. n°2018-07 : *Bonheur rural, malheur urbain ?* [en ligne]. Note de l'Oservatoire du Bien-être. S.l. CEPREMAP. Disponible à l'adresse : http://www.cepremap.fr/2018/11/note-de-lobservatoire-du-bien-etre-n2018-07-bonheur-rural-malheur-urbain/#easy-footnote-bottom-2-3419.

PINEAU, Jean-Yves, 2016. Le développement local construit par le territoire et les citoyens. In : *Campagnes, l'alternative!* Saint Denis : Libre et solidaire Editions. ISBN 978-2-37263-024-5.

POINSSOT, Marion, GILLET, Pierre, ALRIQ, Etienne, JANNOT, Vincent, LASSERRE, Eselle et BICHE, Brigitte, 2010. Cantercel, site expérimental d'architecture. In : *Portraits de lieux en vie - Regards croisés sur l'habitat rural*. Relier. S.l. : Relier. p. 24-27. ISBN 978-2-7466-2255-5.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, 1782. *Rêveries du promeneur solitaire*. S.l. : s.n.

SANANES, Bernard, BEDEAU, Laurence, CAUTRÈS, Bruno, VITIELLO, Thomas et THIBAULT, Vincent, 2019. *La France en morceaux* [en ligne]. S.l. Baromètre des territoires. Disponible à l'adresse : https://www.institutmontaigne.org/publications/la-france-en-morceaux-barometre-des-territoires-2019.

SANCÉBÉ, Yannick, 2002. *Agriculteurs, ruraux et citadins: les mutations des campagnes françaises*. Dijon : Educagri : Centre régional de documentation pédagogique de Bourgogne. Documents, actes et rapports pour l'éducation. ISBN 978-2-84444-232-1. HD1945 .A625 2002

SOLÉ, Jacques, 1988. *La Révolution en questions*. Paris : Éd. du Seuil. Points Histoire, 98. ISBN 978-2-02-009827-4.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI QUERCY, 2006. *Charte Paysagère du Pays Midi Quercy* [en ligne]. S.l. Disponible à l'adresse : https://www.midi-quercy.fr/spip.php?rubrique46.

TERRACOL, Pascal, 2015. Marius Vazeilles, précurseur d'une ingénierie territoriale ? In : *Espace rural & projet spatial* [en ligne]. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne. p. 87. ISBN 978-2-86272-559-8. Disponible à l'adresse : https://fr.calameo.com/read/004667000952c3f8d63e6.

VERDIER, Jean-Jacques, 2018. Point de vue – Le paysage, assemblier et médiateur. In : [en ligne]. 3 septembre 2018. [Consulté le 26 août 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.lemoniteur.fr/article/point-de-vue-le-paysage-assemblier-et-mediateur.1988289.

ANNEXES

Annexe I La protection institutionnelle du paysage

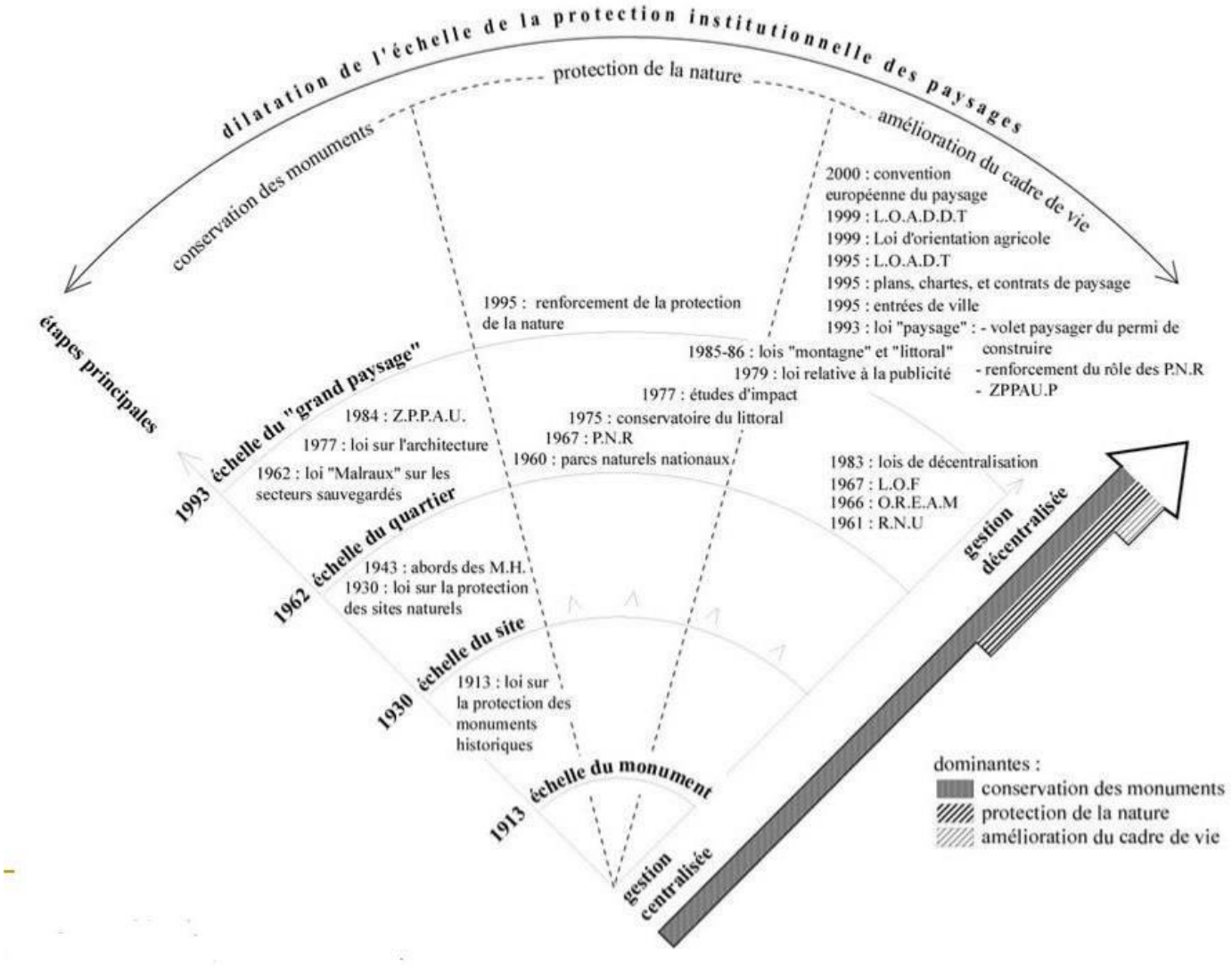

Historique de l'institutionnalisation du paysage. Source : Hervé Davodeau, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale, 2005

Annexe II Le desserrement résidentiel

Un desserrement résidentiel inégal selon les catégories de population

Types de trajectoires résidentielles surreprésentées pour chaque groupe socioprofessionnel

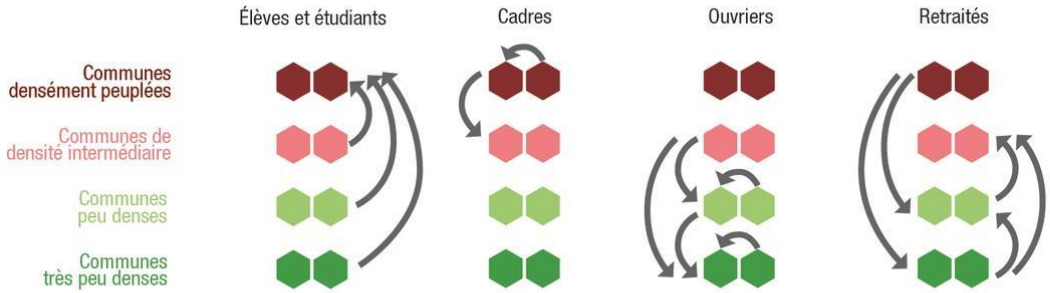

Types de trajectoires résidentielles surreprésentées pour chaque tranche d'âge

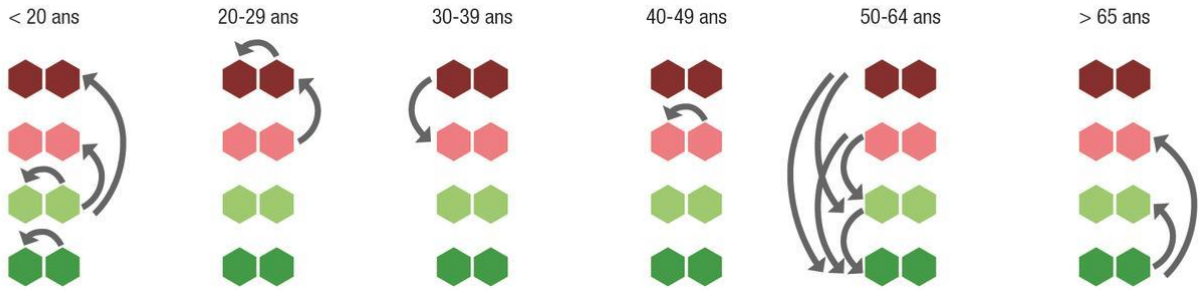

POUR MIEUX COMPRENDRE

Une catégorie de population est considérée comme surreprésentée dans les mobilités entre deux espaces si la part qu'elle représente au sein de l'ensemble de la population qui effectue une mobilité entre ces deux espaces est largement supérieure à sa part dans l'ensemble de la population ayant changé de commune la même année.
Par exemple, les cadres sont surreprésentés dans les individus qui déménagent au sein des communes denses, et de ces dernières vers les communes de densité intermédiaire.

Source : Insee, RP 2014 - Typologie des communes selon la grille de densité de l'Insee
Traitement : Observatoire des territoires • **Réalisation :** CGET 2018

Annexe III L'évolution démographique des territoires français

Soldes naturel et migratoire se combinent pour faire évoluer la population

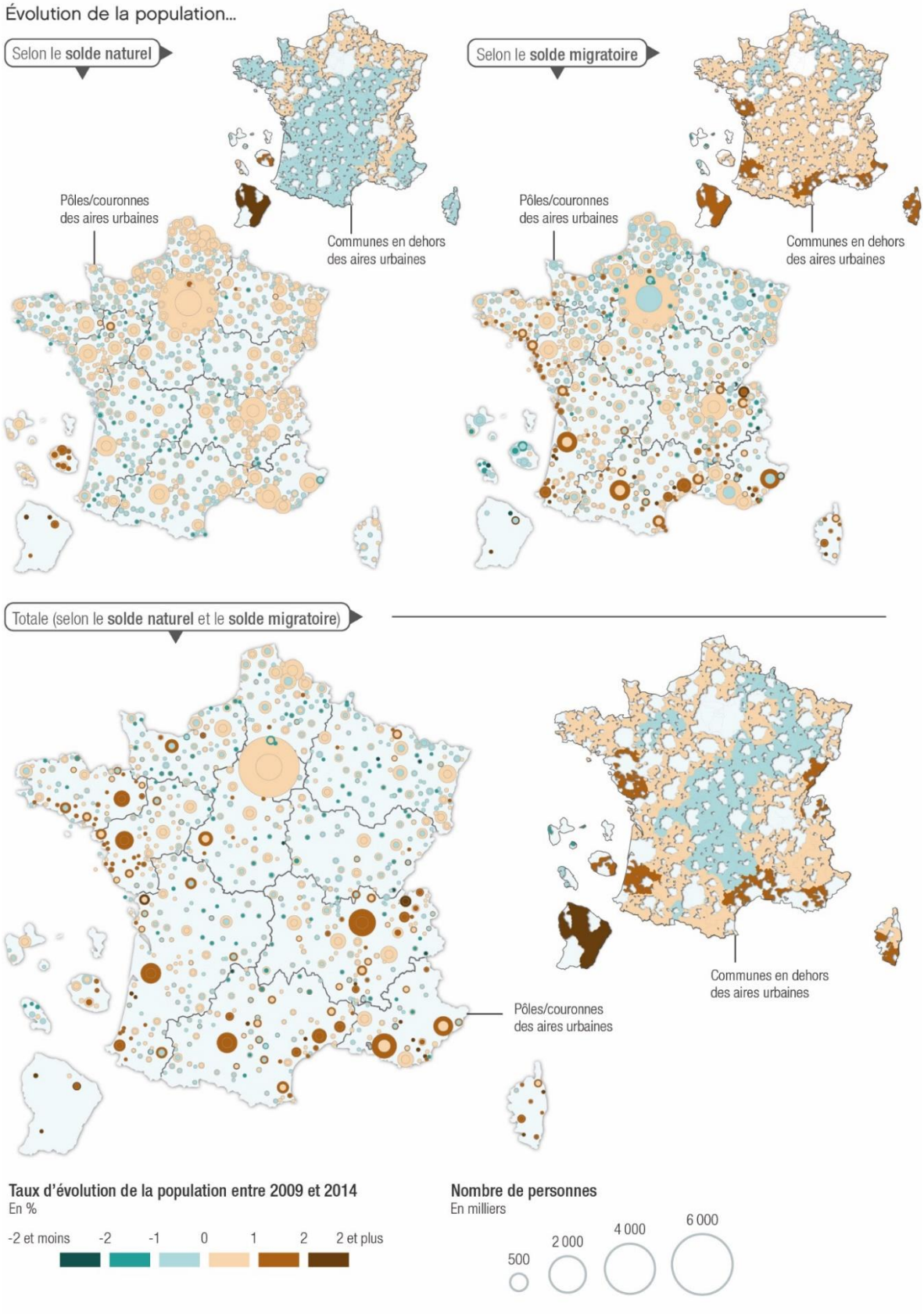

Source : Insee, RP 2009 et 2014 • **Traitement :** Observatoire des territoires • **Réalisation :** CGET 2018

Annexe IV Fiches d'identités démarches

Commission citoyenne du paysage du Bazois

Territoire	Ex Communauté de Commune du Bazois 15 Communes 3 800 habitants 235 km² de superficie
Typologie de ruralité	Vieillie à très faible densité à faibles revenus, économie présentielle et agricole
Forme de la démarche	Informelle 10 groupes de travail par hameau se réunissant sur site pour faire un diagnostic sensible collectif puis se donner des enjeux et objectifs Une commission général réunissant l'ensemble des groupes de travail en réunions régulières pour se donner des enjeux et objectifs communs
Dates	2003 - 2012
Initiateur	Pierre Péré *Habitant du Bazois depuis 1975, géographe-historien passionné par l'histoire du paysage*
Autres acteurs	Céline Martial, moteur-facilitateur *Agent de développement local* Habitants du Bazois, moteurs et acteurs *De tous profils à l'exception des agriculteurs très peu représentés*
Partenaires	La communauté de commune, les élus locaux, Commission du paysage du Berry
Actions	**Petites actions** : Aménagement de sites par chantiers participatifs *Restauration de lavoirs, paysagement d'un bassin naturel, création d'une table d'orientation…* Chroniques sur sites *Des personnes se regroupent sur site pour écrire des histoires en étant inspirées* **Vers de grandes actions :** Circuits de paysage Fête du paysage Visites de chaufferie qui utilise le broyat de haie, pour une revalorisation économique de la haie

Illustrations

Chantier participatif de restauration d'un Lavoir. Source : Pierre Péré (au centre de l'image)

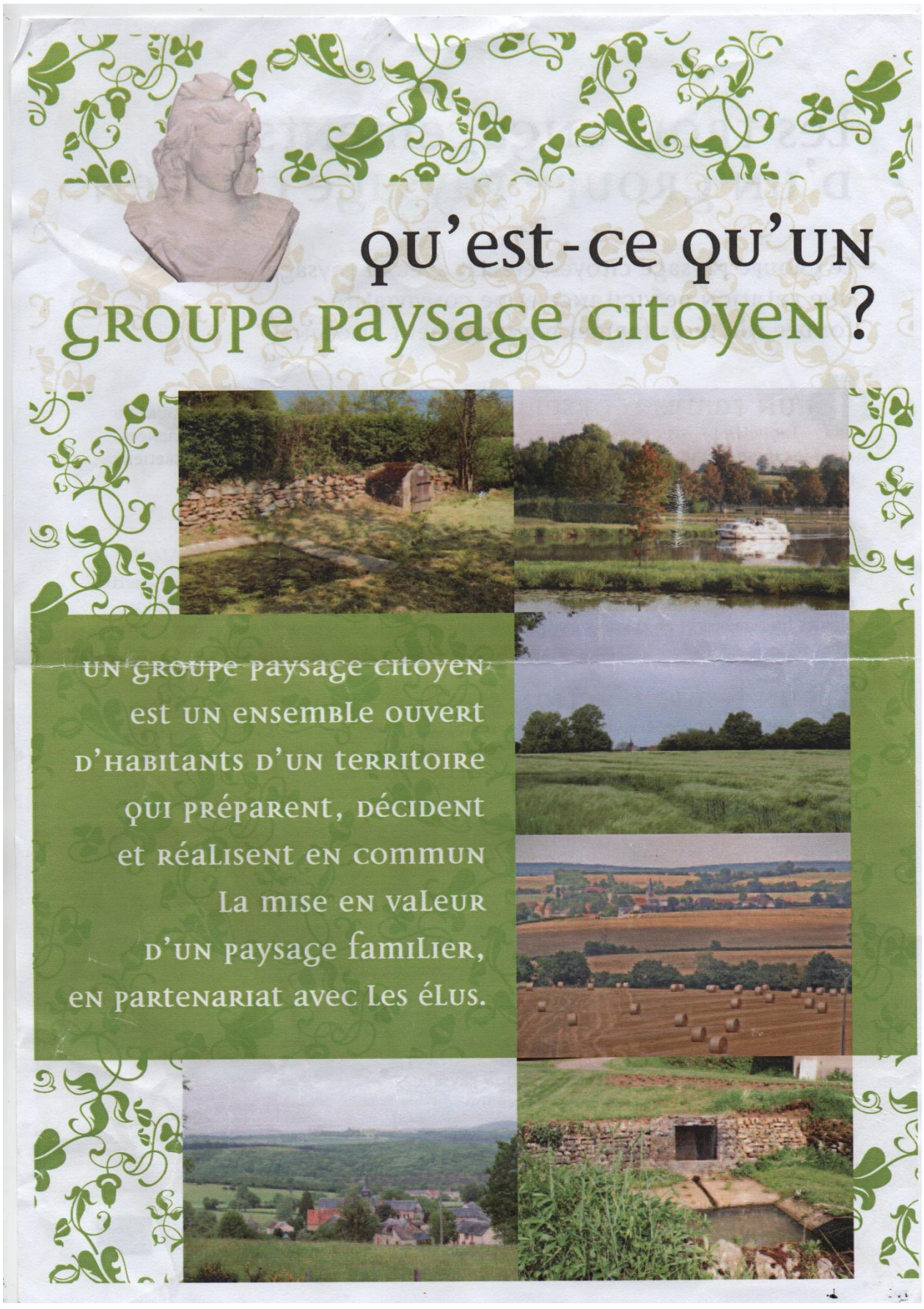

Fiche explicative de la commission citoyenne du paysage, Recto

Les trois engagements d'un groupe paysage citoyen

Le groupe paysage citoyen établit avec le paysage une relation de vigilance et de convivialité fondée sur trois formes d'engagement citoyen

1 **un temps d'observation en commun** au cours de laquelle les visions sont confrontées, des réflexions et des recherches menées. ainsi les membres du groupe élaborent ensemble un projet de protection, d'entretien, de transformation ou de toute autre forme de mise en valeur d'un paysage.

2 **un temps de prises de décision collectives** à l'issue d'un débat démocratique et en partenariat avec les élus à plusieurs échelles de territoires. l'implication des élus est essentielle : conseils, autorisations, décisions d'aides financières et de travaux en lien avec le projet, prise en compte des autres citoyens.

3 **un temps d'action sur le paysage,** de réalisations visibles, comportant plus ou moins de traces durables, qui ont pour objectif de concrétiser et de mener à bien les projets, de créer du lien social en impliquant des personnes et, en fin de compte d'entretenir la vie du groupe.

ces actions doivent s'inscrire dans la perspective d'un développement durable du territoire, prenant en compte les équilibres environnementaux et établissant une continuité dans le temps entre les générations passées, présentes et futures. ainsi des partenaires de toute nature peuvent être consultés voire associés au projet : autres habitants, experts individuels, associations, administrations ou entreprises.

si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !

- pierre péré, animateur de la commission paysage
  03 86 84 26 02 ; pierre.pere.anizy@wanadoo.fr
- céline martial, agent de développement local, communauté de communes du bazois
  03 86 84 14 54 ; ccbazois.@wanadoo.fr

CCB Communauté de Communes du Bazois

Fiche explicative de la commission citoyenne du paysage, Verso

Charte paysagère du Pays Midi Quercy

Territoire	Pays Midi Quercy 3 Communauté de Communes 49 Communes 44 500 habitants 1200 km² de superficie
Typologie de ruralité	Mixte *Industrielle et agricole ; des villes et vallées ; à faible densité*
Forme de la démarche	Une charte paysagère élaborée en concertation puis mise en œuvre par un accompagnement des acteurs et élus locaux et une sensibilisation du grand public
Dates	2006 : création de la charte paysagère 2006 – 2012 : Poste d'animation à temps plein pour le suivi et la mise en œuvre 2008 : édition et diffusion à grande échelle d'un CD-ROM de vulgarisation et de la charte (10 000 exemplaires)
Initiateur	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (SMPMQ)
Autres acteurs	**Pour l'élaboration de la charte :** Un bureau d'étude Les Conseils de Développements du territoire Elus **Pour sa mise en œuvre :** Bertille Danielle, moteur-facilitateur *Anciennement chargée de l'animation de la charte au sein du SMPMQ* Acteurs locaux Elus locaux Partenaires *CAUE, CPIE, département, région, Europe (LEADER)*
Actions	**Pour la mise en œuvre de la plus grande échelle à la plus petite :** Création de passerelles entre les acteurs, leurs actions et le paysage Communication/Sensibilisation, édition de la charte et d'un CD-ROM Création d'un plan de paysage pour chaque intercommunalité Accompagnement des élus pour la prise en compte du paysage dans le PLU Randonnées paysagères avec entre 50 et 70 participants Mise en place de projets pilotes sur six communes **Pour l'élaboration :** Visites de site et débats collectifs

Illustration

Les unités paysagères du Pays Midi-Quercy. Source : Charte patrimoine et paysages pour demain, SMPMQ

Le site expérimental de Cantercel

Site	Cantercel, site sur la commune de La Vaquerie et Saint Martin de Castries, en limite Sud du plateau du Larzac Plus d'habitants temporaires que permanents 0,3 km² de superficie
Typologie de ruralité	Vieillie à très faible densité à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique, très fort éloignement des services d'usages courants
Forme de la démarche	Informelle Projet expérimental sur l'habitat à visée pédagogique
Dates	1993 – 1994 : acquisition du site par la SCI Cantercel 1994 – 2004 : construction des premiers bâtiments puis hébergements avec l'accueil de groupes universitaires 2004 - 2009 : pérennisation des activités (workshops, stages d'été, formations éco-construction, visites, publications) 2009 – 2018 : reformulation du projet en terme environnemental, économique et social, recherche de partenaires En projet : Développement écosystémique du site intégrant ses fonctionnalités actuelles et des nouvelles (hébergements temporaires et sédentaires, énergies renouvelables, production alimentaire, ateliers, bureaux et lieux pédagogiques)
Initiateurs	Association Sens Espace Europe *Groupe d'artistes, architectes et ingénieurs*
Autres acteurs	Habitants temporaires et permanents Artisans Universités
Partenaires	Collectivités locales, Pays Cœur d'Hérault , département, région, Europe (LEADER)
Actions	Construction de bâtiments Activités pédagogiques Activités d'hébergements Projet d'aménagement et de développement du site

Illustrations

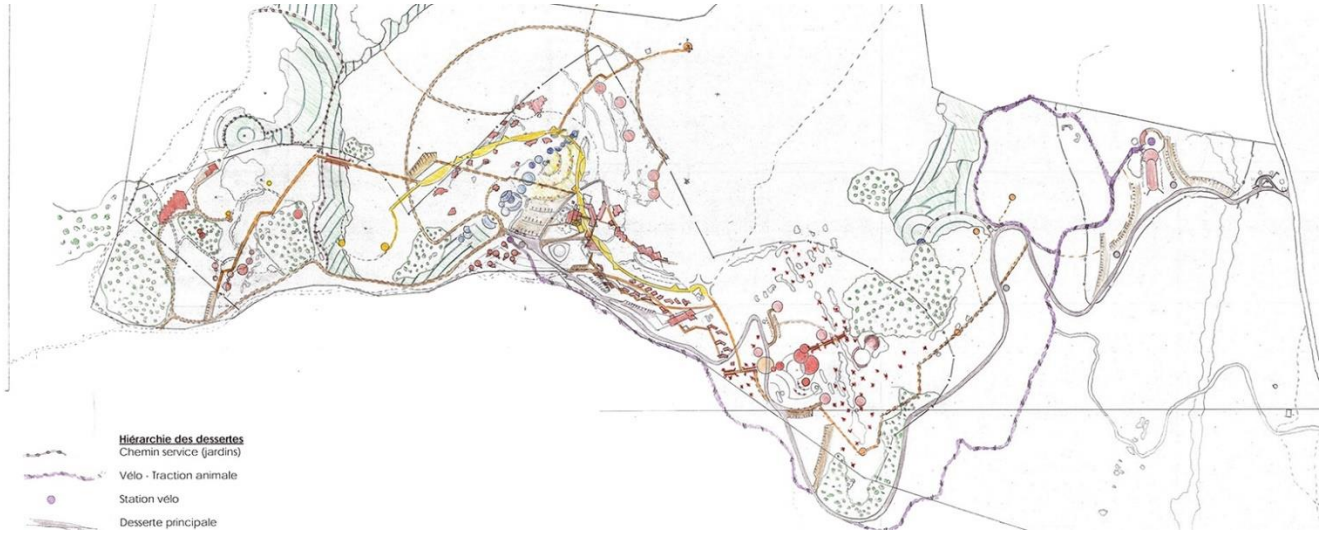

Projet de développement de Cantercel , plan général. Source : Cantercel.com

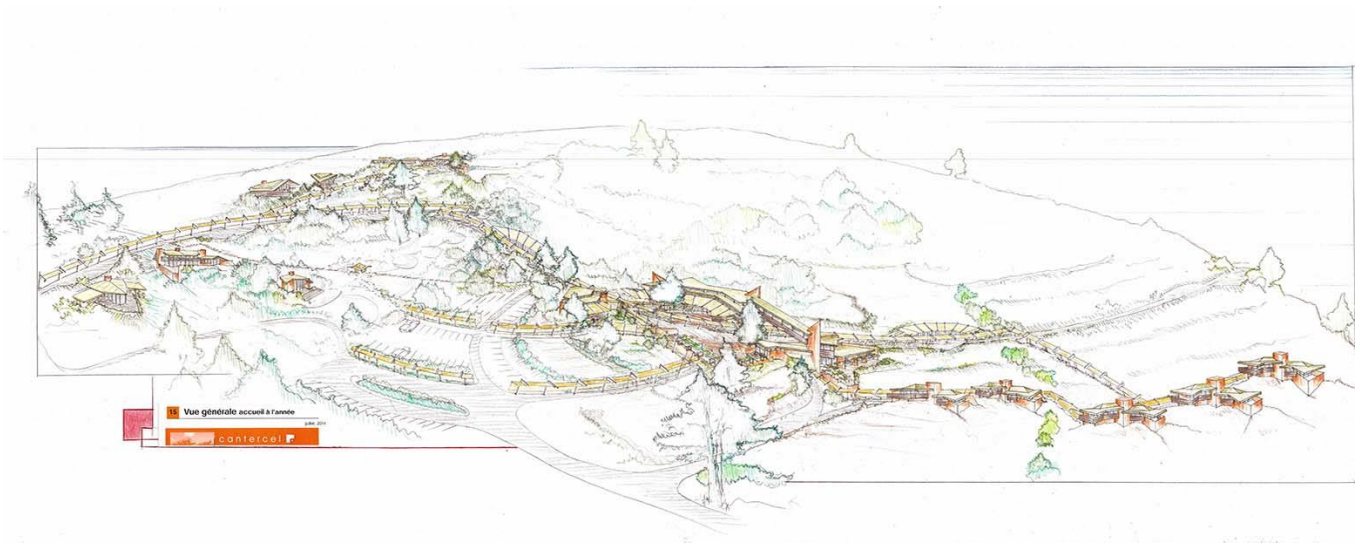

Projet de développement de Cantercel , vue général de l'accueil à l'année. Source : Cantercel.com

Projet de développement de Cantercel , vue général de l'accueil à l'année. Source : Cantercel.com

La démarche la Vallée de la Bruche

Territoire	Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche 26 Communes 21 330 habitants 300 km² de superficie
Typologie de ruralité	Vieillie à très faible densité à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique, très fort éloignement des services d'usages courants
Forme de la démarche	Plan de paysage
Dates	Fin des années 1980 : Mise au point d'une stratégie de développement territorial sur 3 axes : économie, tourisme et paysage 1990 – 2002 : Accompagnement de la collectivité par le cabinet DAT Conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de paysage et recrutement d'un chargé de mission « Espace et environnement » 1993 : Plan de paysage approuvé Création des Associations Foncières Pastorales (AFP)
Initiateur	Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
Autres acteurs	Cabinet DAT Conseils Habitants Agriculteurs, éleveurs Elus locaux
Partenaires	DDT (Direction Départementale des Déritoire) et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
Actions	Création d'AFP Communication/Sensibilisation *Edition d'un CD-ROM de vulgarisation, échanges avec d'autres collectivités, festival du paysage* Elaboration de PLU basés sur le paysage, pour les communes sans PLU préalable Création de deux corps de ferme par l'intercommunalités et les communes Démolition et/ou reconversion d'anciennes usines textiles abandonnées

Illustrations

Paysage du Vallon de Barembach dans la Vallée de la Bruche, à gauche avent les travaux de l'AFP en 1991, à droite après les travaux en 2005. Source : Jean-Sébastien Laumont communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Images issues du CD-ROM de la Vallée de la Bruche

L’expérimentation de Villandry, l’élaboration participative d’un projet communal

Territoire	Commune de Villandry 1100 habitants 18 km² de superficie
Typologie de ruralité	De vallées densifiée à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle
Forme de la démarche	Programme de recherche/action Méthodologie de démarche allant du diagnostic participatif, de l’établissement d’enjeu et d’orientations à la programmation d’un projet d’aménagement communal *Entretiens individuels sur site, débats collectifs sur site, ateliers dans les écoles, ateliers de programmation et conception*
Dates	2013
Initiateurs	Une équipe de chercheurs dans le paysage appartenant à la fois au groupe de recherche ESO (Espaces et sociétés) du CNRS et au laboratoire de recherche de l’Ecole du paysage de Versailles. L’expérimentation énergie et paysage dans le Thouarsais
Autres acteurs	Habitants *Tous profils*
Partenaire	La commune de Villandry
Actions	Communication/Pédagogie *Ecriture d’article scientifiques de retour sur la démarche* Elaboration d’un schéma d’intention collaboratif pour la commune

Illustration

Un parcours « déambulé » au bord du cher, une forme participative original de l'expérimentation de Villandry pour relever collectivement des enjeux paysager. Source : Equipe-Villandry-Paysage

Expérimentation d'un plan de paysage énergétique dans le Thouarsais

Territoire	Communauté de Communes du Thouarsais 24 communes 36000 habitants 620 km² de superficie
Typologie de ruralité	Thouars : ville à forte croissance résidentielle Aux alentours : campagne agricole et industrielle sous faible influence urbaine
Forme de la démarche	Programme d'expérimentation d'un plan de paysage énergétique Méthodologie de démarche appuyé sur la mise en place de groupes de travail mixte (habitants, élus, experts)
Dates	Années 1980 : Elaboration d'une politique de transition énergétique 2014-2015 : Ateliers pédagogiques régionaux du Thouarsais, portés par l'École nationale supérieure du paysage au travers de sa Chaire Paysage et Énergie 2015 : 5e rencontres Nationales TEPOS à Thouars, à la suite desquelles e constitue un groupe de travail pour aborder la transition énergétique par le projet de paysage 2016 : objectif TEPOS inscrit au projet de territoire 2017 : Lauréat de l'appel à projet des plans de paysages 2018 : Plan de paysage qui est mutualisé avec le SCoT, le PLUi et le PCEAT (Plan Climat Air Energie Territorial) Avril 2019 : PCAET
Initiateurs	Communauté de commune du Thouarais, PAP, TEPOS, Cler, négaWatts, Chaire Paysage et Energies
Autres acteurs	Habitants Elus locaux et autres acteurs du territoire
Actions	Communication/Pédagogie *Diffusion de notes méthodologiques pour les TEPOS* Elaboration d'une stratégie énergétique positive et se mariant avec le paysage

Illustration

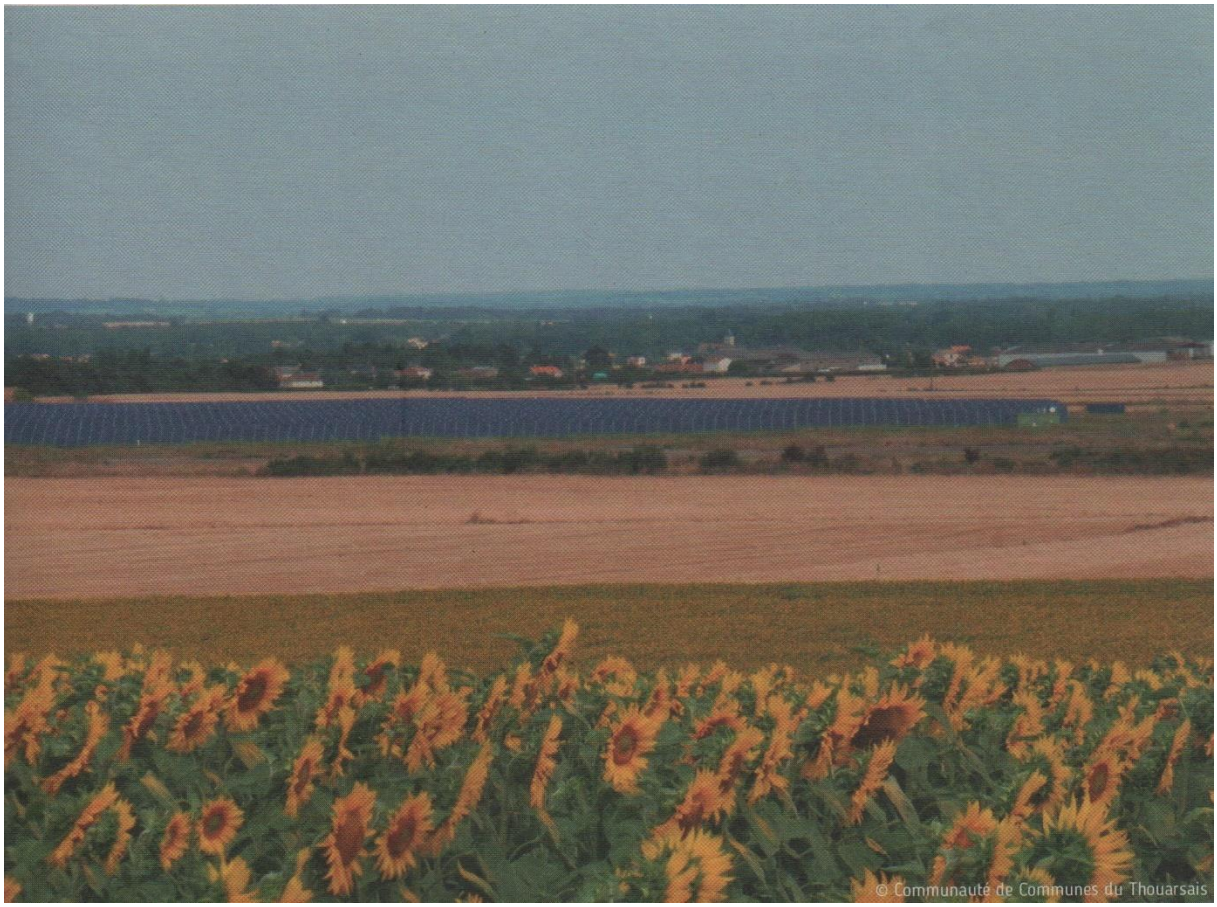

Insertion d'un champs de panneaux solaires dans le paysage du Thouarsais. Source : Communauté de Commune du Thouarsais

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : PPST Enseignant référent : David Montembault

Auteur(s) : Juliette Fradet Date de naissance* : 30/08/1995	Organisme d'accueil : Association Nationale Nouvelles Ruralités Adresse :
Nb pages : Annexe(s) :	
Année de soutenance : 2019	Maître de stage : Julien Mezzano

Titre français : Le paysage dans le renouveau des ruralités, du bien commun à l'outil de développement territorial

Titre anglais : Landscape in the revival of ruralities, from common resource to the tool of a territorial development

Résumé (1600 caractères maximum) :

Ruralités et paysages sont étroitement liés. Tous deux sont multiples et complexes. Ils représentent à la fois des réalités matérielles et des symboliques culturelles et individuelles. Dans le contexte de crise environnementale et de société que nous vivons, les ruralités en tant que territoires ressources concentrent de nombreuses attentes. Elles sont riches d'une nouvelle attractivité et foisonnent d'initiatives innovantes. Un renouveau de ces territoires se profile doucement non sans quelques difficultés et quelques freins notamment politiques. Le paysage, en tant qu'image du territoire et cadre environnemental, véhicule des enjeux et attentes pour les ruralités. Et en tant qu'outil, ne pourrait-il pas permettre de peser vers une affirmation de leur renouveau ? Fort de sa transversalité, de l'intérêt mobilisateur qu'il suscite et de la vision prospective qu'il permet, il paraît être une grande opportunité pour mener des projets durables de territoires.

Abstract (1600 caractères maximum) :

Ruralities and landscapes are corelated. Both are numerous and complex. They represent material realities and cultural symbolisms. In the current environmental and society crisis, ruralities as resources areas gather many expectations. They have a new attractivity and are full of local innovations. A territorial revival takes shape but is restrained in many ways such as the politics. Landscape as a territory's picture transport modern concerns for ruralities. And as a tool, could it be of use to confirm their revival ? Armed with its cross-sector approach, with the interest it provokes and with the prospective vision it gives, it's a great opportunity to realise sustainable projects.

Mots-clés : Rural, Paysage, Avenir

Key Words: Rural, Landscape, Future

* *Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires*